# AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
# PPC/CDIE/DI REPORT PROCESSING FORM

PD-ABE 071

**ENTER INFORMATION ONLY IF NOT INCLUDED ON COVER OR TITLE PAGE OF DOCUMENT**

**1. Project/Subproject Number**
936-5447

**2. Contract/Grant Number**
DHR 5447-Z-00-7074

**3. Publication Date**
June 1991

**4. Document Title/Translated Title**
Privatisation de la Commercialisation des Engrais au Cameroun: Troisieme Evaluation Annuelle du Programme de Reforme du Sous-secteur des Engrais - Rapport Technique

**5. Author(s)**
1. Richard Abbott
   David Lloyd
2.
3.

**6. Contributing Organization(s)**
Postharvest Institute for Perishables
The Agriculture Marketing Improvement Strategies Project
Abt Associates

**7. Pagination**
90

**8. Report Number**

**9. Sponsoring A.I.D. Office**
S&T/RD

**10. Abstract (optional - 250 word limit)**

**11. Subject Keywords (optional)**
1. Privatization
2. French
3. Cameroon
4. Fertilizer
5. Agriculture Marketing
6. AMIS

**12. Supplementary Notes**
English version is PD-ABC-605

**13. Submitting Official**
Jerry Martin

**14. Telephone Number**
(301) 913-0500

**15. Today's Date**
June 1991

**DO NOT write below this line**

**16. DOCID**

**17. Document Disposition**
DOCRD [] INV [] DUPLICATE []

AID 590-7 (10/88)

PD-ABE-071

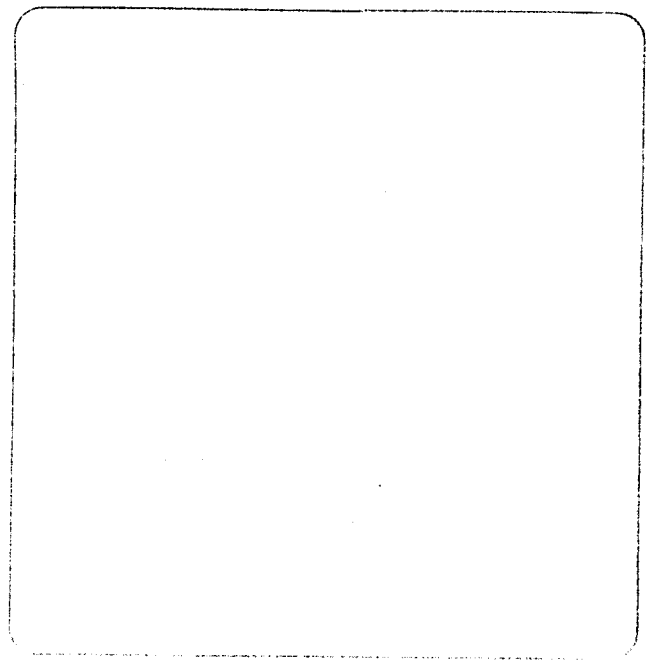

# AGRICULTURAL MARKETING IMPROVEMENT STRATEGIES PROJECT

Sponsored by the

## U.S. Agency for International Development

**Assisting AID Missions and Developing Country Governments to Improve Agricultural Marketing Systems**


**Prime Contractor:** Abt Associates Inc.

**Subcontractors:** Postharvest Institute for Perishables, University of Idaho, Deloitte Haskins & Sells,



**AID Contract No. DHR-5447-Z-00-7074** **AID Project No. 936-5477**

PD-ABE-071

# PRIVATISATION DE LA COMMERCIALISATION DES ENGRAIS AU CAMEROUN: TROISIEME EVALUATION ANNUELLE DU PROGRAMME DE REFORME DU SOUS-SECTEUR DES ENGRAIS

RAPPORT TECHNIQUE

JUIN 1991

PD-ABE-071

# PRIVATISATION DE LA COMMERCIALISATION DES ENGRAIS AU CAMEROUN: TROISIEME EVALUATION ANNUELLE DU PROGRAMME DE REFORME DU SOUS-SECTEUR DES ENGRAIS

## RAPPORT TECHNIQUE

Présenté au:

Comité Technique de Supervision

Programme de Réforme du Sous-Secteur des Engrais

Gouvernement du Cameroun

et

L'USAID/Cameroun

Juin 1991

par

Richard D. Abbott

David A. Lloyd

THE AGRICULTURAL MARKETING IMPROVEMENT STRATEGIES PROJECT

The University of Idaho/Postharvest Institute for Perishables

et

Abt Associates

## TABLE DES MATIERES


Liste de Tableaux . . . . . v

Liste des abbréviations . . . . . vi

REMERCIEMENTS . . . . . viii

INTRODUCTION . . . . . ix

PREMIERE PARTIE: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . . 1

1.1 Evaluation globale du Programme . . . . . 1
1.2 Principales constatations relatives au Programme en 1990 . . . . . 2
1.2.1 Facteurs économiques . . . . . 2
1.2.2 Importation et distribution des engrais . . . . . 2
1.2.3 Financement de l'importation des engrais . . . . . 3
1.2.4 Rôle des Prêts à l'Importation . . . . . 3
1.2.5 Rôle des Prêts à la Distribution . . . . . 4
1.2.6 Rôle du Fonds de subvention . . . . . 4
1.2.7 Distribution et consommation des engrais . . . . . 4
1.2.8 Problèmes administratifs . . . . . 4
1.2.9 Informations sur le PRSSE et l'utilisation des engrais . . 5
1.2.10 Incidence des problèmes antérieurs au PRSSE . . . . . 5
1.2.11 Investissements à moyen terms dans le secteur engrais . . 5
1.3 Recommandations pour le Programme en 1991 . . . . . 5
1.4 Mesures à prendre dans le cadre des recommandations du second examen annuel . . . . . 6
1.5 Séminaire/Atelier annuel du PRSSE . . . . . 7

DEUXIEME PARTIE: PERFORMANCES DU PRSSE EN 1990 . . . . . 10

2.1 Importation des engrais . . . . . 10
2.1.1 Participation des importateurs et banques commerciales . 10
2.1.2 Cargaisons d'engrais . . . . . 10
2.1.3 Utilisation des prêts à l'importation . . . . . 13
2.1.4 Utilisation des fonds de subvention . . . . . 16

2.2 Distribution des engrais . . . . . 17
2.2.1 Consommation par catégories d'acheteurs . . . . . 17
2.2.2 Ventes d'engrais par les coopératives . . . . . 20
2.2.3 Prix des engrais pratiqués par les cooperatives . . . . 20

2.3 Financement des importations et de la distribution des engrais . 20
2.3.1 Description du système de crédit du PRSSE . . . . . 20
2.3.2 Situation actuelle du secteur bancaire . . . . . 22
2.3.3 Effet du resserrement des crédits sur l'importation des engreais au titre du PRSSE . . . . . 23
2.3.4 Utilisation des prêts à l'importation . . . . . 25
2.3.5 Utilisation des prêts à la distribution . . . . . 26
2.3.6 Importation d'engrais par le biais d'un compte ouvert . 26

2.3.7 Evaluation globale . . . . . 27
2.3.8 Recommandations . . . . . 28

## ANNEXES

A. Nouveaux développements dans le PRSSE . . . . . A-1

B. Banque Fiduciaire: Bank of Credit and Commerce Cameroon . . . . . B-1

1. Opérations du Prêt à l'Importation . . . . . B-1
2. Distribution du Prêt à la Distribution . . . . . B-3
3. Opérations du Fonds de Subvention . . . . . B-3
4. Opérations de la Banque Fiduciaire . . . . . B-3

C. Activités des banques commerciales . . . . . C-1

1. BICIC . . . . . C-1
2. Meridien Bank . . . . . C-4
3. SCB/Crédit Lyonnais . . . . . C-7
4. Crédit Agricole du Cameroun . . . . . C-8

D. Activités des importatateurs . . . . . D-1

1. IBEX Cameroon SARL . . . . . D-1
2. CAMATREX . . . . . D-5
3. ADIR/Group One . . . . . D-6
4. FERIDA . . . . . D-7
5. ADER Cameroun S.A . . . . . D-9

E. Activités des distributeurs . . . . . E-1

1. North West Cooperative Association . . . . . E-1
2. UCCAO . . . . . E-4
3. UCAL . . . . . E-8
4. COOPROVINOUN . . . . . E-10
5. SOWEFCU . . . . . E-12

F. Autres Contacts . . . . . F-1

1. Banque mondiale . . . . . F-1
2. BEAC . . . . . F-2

G. Liste des personnes contactées . . . . . G-1

## LISTE DES TABLEAUX


| Tableaux | | Page |
|---|---|---|
| 1 | Importations d'engrais par types (1988-1990) | 11 |
| 2 | Importations d'engrais par types et coûts moyens CAF | 12 |
| 3 | Situation des Stocks des Importateurs en 1989 et 1990 | 13 |
| 4 | Situation des engrais importés | 14 |
| 5 | Situation des prêts à l'importation | 15 |
| 6 | Situation du Fonds de subvention du PRSSE à la fin de l'année 1990 du Programme | 16 |
| 7 | Taux de subvention reels calculés en pourcentage du coût à la livraison | 17 |
| 8 | Consommation des engrais par types d'acheteurs | 18 |
| 9 | Consommation d'engrais par types d'acheteurs | 19 |
| B-1 | Situation du Compte Spécial de Monnaie Locale | B-1 |
| B-2 | Situation des Prêts à l'Importation | B-2 |
| B-3 | Déboursement des subventions: année 1990 du Programme | B-4 |
| B-4 | Taux de subvention calculé à partir des coûts réels (1988/90) | B-5 |
| D-1 | Cargaisons d'engrais: année 1990 du Programme | D-2 |
| D-2 | Situation des stocks importés par IBEX: 1990/91 | D-2 |
| D-3 | Situation des stocks importé par IBEX au titre du programme en 1989 | D-3 |
| D-4 | Importations et ventes de CAMATREX: 1988/90 et 1990/91 | D-6 |
| D-5 | Importations d'engrais prévues en 1991 par ADIR et Group One | D-7 |
| E-1 | Situation des engrais à la NWCA: 1989 et 1990 | E-2 |
| E-2 | Consommation et stocks d'engrais à l'UCCAO: 1988/1989 | E-5 |
| E-3 | Stocks d'engrais à l'UCCAO au 30 septembre 1990 | E-6 |
| E-4 | Distribution des engrais par l'UCAL: 1989 | E-9 |

## LISTE DES ABBREVIATIONS

AMIS - Agricultural Marketing Improvement Strategies Project

BCCC - Bank of Credit and Commerce Cameroon

BCCI - Bank of Credit and Commerce International

BEAC - Banque des Etats de l'Afrique Centrale (banque centrale)

BIAO - Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale

BICIC - Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun

BNP - Banque Nationale de Paris

CamCCUL - Cameroon Cooperative Credit Union League

BC - Banque Commerciale

CCEI - Caisse Commune d'Epargne et d'Investissement

CDC - Cameroon Development Corporation

CST - Compagnie de Commerce Service Transit

BF - Banque Fiduciaire

FOGAPE - Fonds d'Aide et de Garantie des Crédits aux PME

FSSRP - Programme de Réformes du Sous-Secteur des Engrais

GRC - Gouvernement de la République du Cameroun

HEVECAM - Hévéa du Cameroun

IFC - International Finance Corporation

IRA - Institut de Recherche Agronomique

MINAGRI - Ministère de l'Agriculture

NWCA - North West Cooperative Association

OCB - Organisation Camerounaise de la Banane

ONCPB - Office National de Commercialisation des Produits de Base

PSIE - Programme Spécial d'Importation d'Engrais

SCB - Société Camerounaise de Banque

SGBC - Société Générale de Banque au Cameroun

SGS - Société Générale de Surveillance

CSML - Compte Spécial de Monnaie Locale

SNI - Société Nationale d'Investissement

SOCAPALM - Société Camerounaise des Palmeraies

SOWEFCU - South West Farmer's Cooperative Union

SPNP - Société de Plantation Nouvelle de Penja

SRC - Société de Recouvrements de Créances

CTS - Comité Technique de Supervision

UCAC - Union des Coopératives Agricoles du Centre

UCAL - Union des Coopératives du Littoral

UCCAO - Union des Coopératives Agricoles de l'Ouest

## REMERCIEMENTS

Ce rapport est le troisième d'une série de rapports annuels d'évaluation du Programme de Réforme du Sous-Secteur des Engrais (PRSSE) au Cameroun. Il a été préparé par le projet AMIS (Agricultural Marketing Improvement Strategies) pour l'USAID/Cameroun. Les renseignements contenus dans ce rapport ont été recueillis par les auteurs entre le 12 février et le 12 mars 1991.

Monsieur Richard D. Abbott du Postharvest Institute for Perishables de l'Université d'Idaho, auteur des deux rapports précédents, a travaillé sur celui-ci en collaboration avec M. David A. Lloyd, Consultant en questions bancaires. Compte tenu de l'impact de la crise économique actuelle sur le PRSSE au Cameroun, et compte tenu surtout des problèmes de liquidités du secteur bancaire, l'USAID/Cameroun a demandé qu'un expert des questions bancaires soit associé à l'équipe pour s'occuper particulièrement des aspects financiers du programme dans le cadre de cette évaluation.

Comme lors des deux examens annuels précédents, Monsieur S. Tjip Walker, Coordinateur de la section "Mise en Oeuvre des Politiques et Suivi" (PRIMOS) de l'USAID/Cameroun, a fourni une assistance et un suivi quotidien sans lesquels nous n'aurions pu confectionner ce rapport. Nous savons également gré à Monsieur Rostand Longang de l'USAID pour son assistance dans la préparation des tableaux du présent rapport et pour sa participation aux missions sur le terrain.

Le présent examen annuel a été supervisé par le Comité Technique de Supervision du PRSSE, et particulièrement par les personnes suivantes:

M. Mohamadou Talba, Président du CTS et Secrétaire Général du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire

Tham V. Truong, Chef de la Division de l'Analyse Economique et de la Réforme des Politiques - USAID/Cameroun

# INTRODUCTION

Conformément à l'Accord de subvention au projet signé par le Gouvernement du Cameroun et l'USAID, et conformément aux rapports annuels d'évaluation technique du projet AMIS, le but global du PRSSE est "de mettre en place un marché privatisé d'importation, de distribution et de financement des engrais, qui soit compétitif, viable et libre de toute subvention".

Les objectifs immédiats du PRSSE en vue de réaliser ce but global sont indiqués dans la Notice d'Informations Générales du Comité Technique de Supervision (version du 12 juillet 1990):

- libéraliser et privatiser l'importation et la distribution des engrais, ce qui signifie:
  - * que l'importation des engrais ne fera plus l'objet d'appels d'offres du gouvernement;
  - * qu'aucune restriction ne sera imposée en matière de distribution en gros et en détail;
- supprimer l'attribution par le gouvernement de quotas d'engrais subventionnés;
- supprimer à terme la subvention engrais.

Quand ces mesures auront été pleinement mises en oeuvre, les circuits d'approvisionnement en engrais seront déréglementés, permettant ainsi aux utilisateurs d'avoir accès aux engrais à des prix compétitifs. Toutefois, les principaux utilisateurs d'engrais importés au titre du PRSSE sont les producteurs de café arabica et robusta des quatre provinces occidentales du Cameroun (bien que les agriculteurs diversifient de plus en plus les types de cultures fertilisés). Par conséquent, la consommation d'engrais n'est pas seulement fonction des tendances de la demande et de l'offre, mais elle dépend également des revenus que l'agriculteur tire de la vente de sa récolte caféière. Aussi les achats d'engrais diminuent-ils quand les cours du café chutent et que les agriculteurs ne sont pas payés pour leur café, ce qui a été le cas au cours des deux dernières années.

Comme le montre le présent rapport, les importations d'engrais ont diminué de manière importante en 1990 du fait que l'approvisionnement en engrais subissait la même courbe descendante que la demande d'engrais des planteurs de café camerounais. Cependant, cette évolution n'est pas imputable au PRSSE en tant que tel. Les forces du marché sont à l'oeuvre, et dans cette optique, on peut dire que le programme réalise ses objectifs. Ce rapport montrera l'incidence de ces forces du marché sur le programme en 1990.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie présente nos principales conclusions et recommandations, y compris un examen des mesures prises à la suite des recommandations du séminaire/atelier auquel ont pris part

les participants au PRSSE vers la fin du séjour de notre équipe au Cameroun. Cette partie est également le résumé de tout le rapport. La deuxième partie porte sur les performances du PRSSE au cours de l'année pour ce qui est de l'importation et de la distribution des engrais, et sur tous les aspects du système financier.

Cette version du rapport technique contient également plusieurs annexes détaillées sur les activités de tous les participants au programme.

# PREMIERE PARTIE: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

## 1.1 Evaluation globale du Programme

Le PRSSE a réalisé son objectif premier de privatisation de l'importation et de la distribution des engrais, malgré la conjoncture économique difficile des deux dernières années. Les agriculteurs ont ainsi accès aux engrais à des prix concurrentiels. Un marché privatisé des engrais a été institué et les participants (banques commerciales, importateurs, distributeurs) ont réagi aux signaux de la demande. La demande d'engrais était plus faible en 1989 et en 1990 que lors de la première année du programme, surtout parce que les agriculteurs ont réduit leurs achats à cause du non-réglement des sommes qui leur sont dus, et de la chute des cours du café arabica et robusta.

Alors qu'il s'opère une diversification de l'utilisation des engrais vers le secteur des cultures vivrières, surtout le maïs, la plus grande partie de la demande d'engrais continuera à provenir des producteurs de café.[1] Dès que ces producteurs auront été payés pour le café antérieurement livré, et que les acheteurs de café (coopératives, acheteurs privés, traiteurs) seront en mesure de payer au comptant les livraisons futures, une certaine confiance renaîtra sur le marché, et la consommation des engrais reprendra de l'essor.

Plusieurs sociétés camerounaises ont exprimé le désir d'importer des engrais au titre du programme en 1991, ce qui augure d'une plus grande participation à ce niveau. Il est important de noter que ces importateurs diversifient leur clientèle et ne comptent plus exclusivement sur le secteur caféier. Certains indices indiquent une plus grande participation des distributeurs du secteur privé. Plusieurs petites sociétés achètent des engrais au port et les transportent par camion vers l'intérieur du pays pour les vendre aux agriculteurs.

De même, les importateurs semblent s'engager davantage au plan financier, ce qui permet d'envisager la viabilité à long terme du système privatisé de commercialisation des engrais. Par exemple, compte tenu des exigences plus strictes en matière de garanties dans le cadre des lettres de crédit et des importations au titre du PRSSE, les importateurs ont dû utiliser davantage leurs propres fonds comme garantie. Un importateur, IBEX, a pris des dispositions pour importer 3000 tonnes d'engrais en vrac au titre du programme en 1990. L'ensachage de ces engrais était effectué au port de Douala à l'aide d'un équipement loué auprès d'une firme anglaise. Un importateur potentiel envisage l'installation d'une usine de mixage et d'ensachage des engrais au port de Douala.

---

[1]Voir Rapport AMIS par Nicholas Minot: "Incidence du Programme de Réforme du Sous-Secteur des Engrais sur les producteurs agricoles: résultat de trois enquêtes au niveau des exploitations agricoles".

## 1.2 Principales constatations relatives au Programme en 1990

### 1.2.1 Facteurs économiques

Secteur Café/Cacao. Le secteur café/cacao connaît dans son ensemble une très mauvaise situation financière. Les producteurs subissent encore les effets du non-paiement par l'ONCPB des arriérés qui leur sont dus et des coûts financiers subséquents. Ils doivent également faire face à une chute d'environ 50% des cours du café par rapport aux prix payés il y a deux ans. Les coopératives sont déficitaires en ce qui concerne les fonds de roulement, et elles n'ont pas d'argent pour payer des avances ou payer en totalité la production d'agriculteurs à court d'argent. Les usiniers souffrent eux aussi et continueront à souffrir de cette baisse des prix du café.

Secteur Bancaire. Le secteur bancaire connaît un regain de vitalité mais reste dans un état précaire. Les pertes importantes enregistrées pendant les années 80, la mauvaise conjoncture économique actuelle, ainsi que la perspective de changements structurels de l'économie (exemple: dévaluation anticipée du franc) rendent difficile l'obtention de crédits bancaires. Ceci est particulièrement vrai dans le secteur agricole qui est faible. D'autre part, toutes les banques ont indiqué que des liquidités pouvaient être mises à la disposition d'entreprises et de projets viables.

### 1.2.2 Importation et distribution des engrais

Les conditions économiques difficiles et le stock important d'engrais détenu par les importateurs à la fin du programme en 1989 ont contribué à réduire grandement les importations d'engrais au cours de la présente année. Seules 22.000 tonnes ont été importées au titre du programme en 1990 contre 64.000 tonnes pendant l'année précédente.

A la fin de l'année 1990, les importateurs avaient vendu environ 44.000 tonnes d'engrais aux distributeurs et aux autres acheteurs, contre 29.000 tonnes en 1989. Ces ventes ont réduit de 39.000 tonnes en février 1990 à moins de 17.000 tonnes en février 1991 les stocks détenus par les importateurs au port de Douala.

Le NPK 20-10-10 représentait 55% des importations, l'urée 31%, le NPK 12-06-20 et le sulfate d'ammonium 7% chacun. La consommation du sulfate d'ammonium a fortement diminué par rapport aux deux premières années du programme, à cause de la politique des coopératives caféières qui vise à décourager son utilisation parce qu'il acidifie les sols et qu'il a une faible teneur en azote. Les prix CAF des engrais NPK à Douala n'ont augmenté que légèrement au cours des trois années du programme (5% ou moins). Le prix moyen de l'urée en 1990 était de 10% plus faible que celui de 1988, grâce à une cargaison d'engrais en provenance du Nigéria, à des prix plus réduits que ceux des produits européens.

### 1.2.3 Financement de l'importation des engrais

La dimunition de la consommation et le non-écoulement des stocks d'engrais, ainsi que les dettes bancaires non-encore remboursées poussent les banques commerciales à adopter une attitude très conservatrice en ce qui concerne le financement des importations d'engrais. Par rapport à l'année dernière, les banques posent des conditions de garantie plus strictes pour l'émission de lettres de crédit en faveur des importateurs.

### 1.2.4 Rôle des prêts à l'importation

Les importations d'engrais au Cameroun au titre du PRSSE se font par le biais de lettres standardes de crédit émises par des banques commerciales. En outre, les importateurs sont tenus d'obtenir auprès des banques un prêt à l'importation d'une valeur égale à 50% de la valeur de la cargaison d'engrais importée. Les prêts à l'importation sont accordés à des taux préférentiels inférieurs à ceux du marché financier.

Au départ, le prêt à l'importation avait trois objectifs. Il s'agissait d'abord de fournir des liquidités supplémentaires à l'importateur et à sa banque. En principe, ce financement était censé couvrir la période de soudure entre le paiement du fournisseur et les recettes provenant de la vente des engrais. Ensuite, il s'agissait de faire jouer aux banques commerciales un rôle de "sentinelle"; en jugeant de la crédibilité financière de l'importateur, elles n'octroiraient de prêt et ne permettraient l'accès aux fonds de subvention qu'à des entreprises crédibles et sérieuses. Enfin, la banque commerciale effectuerait un minimum de contrôle sur les activités financées par elle. Il s'agirait pour les banques, à cet effet, de recueillir et d'examiner les documents commerciaux standards et de valider les demandes de consignation de subvention et de crédits.

Les banques ont failli à ce rôle de "sentinelle" car, bien qu'accordant des prêts à l'importation, elles les placent dans des comptes bloqués au lieu de les débloquer en faveur de l'importateur. Toutefois, étant donné que les banques commerciales encourrent un risque en émettant des lettres de crédit (même pour des demandes de prêt présentant toutes sortes de garanties), elles ont assuré un minimum de respects des normes commerciales par leurs clients/ importateurs, et ont joué un rôle important de contrôle de l'accès des fonds de subvention. Aussi, les prêts à l'importation permettent de créer une structure de rapports à long terme entre la banque et sa clientèle, dans laquelle la banque est prête à assumer un certain risque. Enfin, les lettres de crédit étant réglementées au Cameroun, les bénéfices tirés de la gestion des prêts à l'importation constituent une incitation pour que les banques commerciales participent au programme du PRSSE.

Dans le même ordre d'idées et bien que les prêts à l'importation aient généralement été placés dans des comptes bloqués et n'aient pas été accessibles aux importateurs, ces prêts ont augmenté le volume des liquidités dans les banques et rendu la participation au programme plus attrayante. Il est également clair que les banques participantes ont bien joué leur rôle de surveillance.

Les importateurs souhaitent généralement que la durée du prêt à l'importation soit portée de 120 à au moins 180 jours pour leur permettre de financer les distributeurs jusqu'à ce que les engrais aient été vendus.

1.2.5 Rôle des prêts à la distribution

Les coopératives de café et les autres distributeurs ont besoin de crédits pour financer l'achat des engrais. Mais en raison de la précarité de leurs finances et de leur inexpérience du secteur bancaire, de nombreux distributeurs sont considérés par les banques commerciales comme n'étant pas crédibles et ne pouvant pas bénéficier des prêts à la distribution du PRSSE. Pour cette raison, la nécessité d'un système distinct de prêt à la distribution ne semble pas évidente à l'heure actuelle. De façon générale, les importateurs sont mieux placés que les banques commerciales pour fournir des crédits aux distributeurs.

1.2.6 Rôle du Fonds de subvention

Le fait que des subventions soient disposnibles continue à attirer les importateurs. Ces subventions, même réduites, permettent de baisser les prix de vente des engrais par les importateurs, et constituent une importante partie de la garantie exigée par les banques commerciales pour financer l'importation.

Les taux de subvention ont à nouveau été réduit en 1990 conformément à l'objectif du PRSSE qui vise à éliminer la subvention à l'issue du programme. En prenant des moyennes pondérées pour tous les types d'engrais, on peut constater que les subventions équivalaient 30% des coûts à la livraison, soit une baisse de 15% par rapport au taux de 1989.

1.2.7 Distribution et consommation des engrais

La distribution des engrais en dehors du circuit traditionnel des coopératives de café est passée à 38% des volumes importés en 1990, contre 18% en 1989. La moitié environ de cette distribution informelle est assumée par de petits hommes d'affaires qui achètent les engrais au port et les revendent aux agriculteurs.

Les prix fixés pour les membres des coopératives de café et de cacao sont restés les mêmes que l'année dernière, malgré une augmentation de 2% du coût moyen à la livraison à Douala. En conséquence, ces utilisateurs d'engrais ont continué à bénéficier de coûts de distribution réduits et des faibles marges bénéficiaires des importateurs et distributeurs.

1.2.8 Problèmes administratifs

Les importateurs, les Banques commerciales et la Banque fiduciaire trouvent encombrants la procédure administrative et la nécessité de respecter les diverses dates stipulées au titre du programme. Il serait utile de préciser davantage, à l'intention de la Banque fiduciaire, les conditions de demande et de déboursement de la subvention.

### 1.2.9 Informations sur le PRSSE et l'utilisation des engrais

Le programme PRSSE, son fonctionnement et ses objectifs sont généralement assez bien connus. Toutefois, certaines banques commerciales participantes et d'autres participants potentiels souhaiteraient en savoir plus sur le fonctionnement du PRSSE et les marchés d'engrais. Un travail de formation supplémentaire des importateurs et distributeurs reste à faire dans le domaine de l'analyse financière, de l'étude de marchés, et des procédures de prêts des banques commerciales.

### 1.2.10 Incidence des problèmes antérieurs du PRSSE

Une mauvaise manipulation des engrais importés au titre du PRSSE au cours des années précédentes a des répercussions négatives sur d'importants participants au programme. Cette situation renvoie en partie à des lacunes structurelles du système judiciaire camerounais et à son incapacité de résoudre ces problèmes à temps.

### 1.2.11 Investissements à moyen terme dans le secteur engrais

Des investissements à moyen terme dans le secteur des engrais et d'autres secteurs pourraient être compromis par le manque de prêts à moyen terme et par les taux d'intérêt élevés pratiqués par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (des taux d'intérêt préférentiels élevés pour freiner la croissance monétaire et décourager la fuite des capitaux), par le gouvernement (taxes intermédiaires sur les prêts), et par les banques (marges élevées à cause d'une faible rentabilité).

## 1.3 Recommandations pour le Programme en 1991

(1) Maintenir les subventions à un niveau égal ou proche du niveau actuel.

(2) Fusionner les deux facilités de prêt à l'importation et de prêt à la distribution. La durée maximum des prêts devrait être de 180 jours.

(3) Revoir et renforcer les exigences documentaires en matière de déboursement des prêts à l'importation et des subventions.

(4) Rationnaliser les procédures administratives en fusionnant les procédures et documents requis pour le déblocage des prêts à l'importation et des subventions.

(5) Envisager une plus grande flexibilité des procédures pour les prêts à l'importation en octroyant aux banques et aux importateurs le droit d'en décider.

(6) Ne pas prendre de décision quant à la notion de partage des risques évoquée l'année dernière à Bamenda. Dans le contexte des objectifs de privatisation du PRSSE, les participants doivent eux-mêmes assumer ces risques.

(7) Envisager l'utilisation des fonds du PRSSE pour faciliter les prêts à moyen terme en vue d'investissements de capitaux dans le secteur des engrais.

(8) Fournir des informations supplémentaires aux banques commerciales sur les marchés et les utilisations des engrais. Envisager la formation des participants du PRSSE en matière d'analyse financière, de prévision des marchés, et des procédures bancaires commerciales.

## 1.4 Mesures à prendre dans le cadre des recommandations du second examen annuel

Les changements intervenus en application des recommandations du second examen annuel ont eu les effets suivants en 1990:

**Elimination des prix plafonds cibles:** La concurrence maintient les prix bien en deça des niveaux cibles précédents. Il n'est donc pas nécessaire de maintenir cette structure.

**Exigence d'une lettre de crédit dans un délai de 45 jours:** Cette mesure qui exige des banques qu'elles émettent une lettre de crédit dans un délai de 45 jours à compter de la date de consignation de la subvention semble constituer une façon efficace d'éliminer le problème de la consignation excessive ou prématurée de la subvention. (Mais il faut noter que de toute façon, la consignation excessive n'aura pas constitué un problème en 1990, étant donné la diminution importante de la demande d'engrais).

**Modification des conditions des prêt à la distribution:** Bien que la valeur totale des engrais livrés ait été adoptée comme valeur de référence pour les prêts à la distribution en lieu et place des seuls coûts de distribution, cette facilité de prêt reste inutilisée. Les exigences bancaires très strictes en matière de garantie continuent à constituer un obstacle majeur pour la plupart des distributeurs désireux de bénéficier de prêts.

La situation en ce qui concerne les autres recommandations et observations faites au titre du deuxième examen annuel est la suivante:

**Arriérés pour le café:** Le rapport de l'année dernière soulignait l'urgence du règlement de la question des arriérés en ce qui concerne le café, afin de fournir des liquidités supplémentaires au secteur caféier. La situation semble évoluer positivement dans ce domaine, bien que certains montants ne soient pas encore payés et que la confiance des agriculteurs n'ait pas encore été reconquise.

**Libéralisation de la commercialisation du café:** Cette mesure dont l'importance pour la commercialisation des engrais a été signalée dans le rapport de l'année dernière est en voie d'être prise.

**Inclusion des provinces du Nord dans le Programme:** Des discussions relatives à la fusion du PRSSE et du programme du PSIE dans le Nord sont en cours, mais aucun résultat concret n'a encore été enregistré à cette date.

**Amélioration de la diffusion de l'information auprès des importateurs et des distributeurs:** Aucune action n'a été entreprise relativement à cette recommandation en 1990, mais il a été convenu lors du troisième examen annuel qu'une telle mesure était nécessaire, comme en témoigne la recommandation adoptée à cette occasion (voir ci-dessous).

1.5 Séminaire/Atelier annuel du PRSSE

L'examen annuel du PRSSE a eu lieu à Garoua dans la Province du Nord, au cours d'un séminaire/atelier organisé à l'intention des participants au programme, du 7 au 9 mars 1991. Des représentants du Comité Technique de Supervision, de l'USAID, de la Banque fiduciaire, des banques commerciales, des importateurs et des distributeurs ainsi que ceux du MINAGRI et d'autres organismes gouvernementaux concernés ont participé à ce seminaire/atelier.

Les recommandations énumérées à la Section 1.3 ci-dessus ont été présentées au cours de l'atelier, revues ensuite par un comité regroupant les banquiers, les importateurs et le Comité Tecnnique de Supervision (CTS). Le comité a adopté les recommandations n$^{os}$ 1,2,3,6,7 et 8 qui ont été approuvées par la suite par tous les participants en séance plénière. Ces recommandations sont les suivantes:

1. Maintenir les subventions à un niveau égal ou proche du niveau actuel;

2. Fusionner les prêts à l'importation et à la distribution en un unique prêt aux engrais, avec une échéance de 180 jours;

   - Pour ce qui est de l'importateur (ou de l'importateur/ distributeur), le prêt sera déboursé sur présentation d'une copie du connaissement;

   - Pour ce qui est des distributeurs indépendants, le prêt sera déboursé sur présentation d'un contrat signé avec un importateur, d'un plan de commercialisation et des documents de dédouanement.

3. Réviser et renforcer les exigences documentaires relatives au déboursement des prêts aux engrais et des fonds de subventions de la manière suivante:

   - déboursement du prêt à l'importation sur présentation du connaissement;

   - déboursement des fonds de subvention sur présentation d'un télex codé indiquant la date d'arrivée du bateau au port de Douala (Le formulaire dudit télex a été préparé par le CTS).

4. Ne pas prendre de décision quant à la notion de partage des risques évoquée l'année dernière à Bamenda. Dans le contexte des objectifs de privatisation du PRSSE, les participants doivent eux-mêmes assumer ces risques.

5. Envisager l'utilisation des fonds du PRSSE pour faciliter les prêts à moyen terme en vue d'investissements de capitaux dans le secteur des engrais.

6. Fournir des renseignements supplémentaires aux banques commerciales sur les marchés et les utilisations des engrais au Cameroun, particulièrement en organisant une rencontre d'information d'une demi-journée à Douala, à l'intention des banques commerciales.

7. Envisager des sessions de formation pour les participants du PRSSE, en matière d'analyse financière, d'étude de marchés et de procédures bancaires commerciales.

Le comité a également adopté la recommandation suivante:

Faire davantage de publicité au PRSSE dans les médias et plus particulièrement par l'organisation de séminaires, pour encourager la participation des importateurs des principales denrées telles que le riz, la farine et le sucre. (Ce dernier point reprend les propositions faites par le consultant lors du premier et du second examens annuels).

La section 2.3.8 du présent rapport examine l'incidence et la signification des recommandations de la réunion de Garoua.

Un autre comité a examiné l'incidence du PRSSE sur les agriculteurs des sept provinces couvertes par le programme. Les travaux du comité portaient essentiellement sur deux points susceptibles de permettre l'amélioration du PRSSE: (1) comment familiariser davantage les agriculteurs avec les caractéristiques des engrais, et (2) comment élargir le programme au plan géographique.

Le comité constate d'abord que les engrais sont bien connus là où les coopératives fonctionnent bien, particulièrement dans les régions productrices de café. Dans d'autres régions, l'absence de routes praticables en toutes saisons et l'éloignement des points de vente constituent des obstacles. Ensuite, les messages de vulgarisation sont mieux saisis quand ils s'accompagnent de démonstrations pratiques. De plus, dans la plupart des régions du pays, les installations d'entreposage des engrais sont inadéquates. Enfin, le PRSSE devrait appuyer la nouvelle politique agricole en encourageant la diversification.

Deux recommandations ont été faites à l'effet de renseigner davantage les agriculteurs sur les engrais:

1) le comité encourage le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) à redoubler d'effort dans l'information des agriculteurs sur les engrais, surtout par le biais de démonstrations pratiques dans les champs;

2) le comité propose que les types d'engrais couverts par le PRSSE soient élargis aux types d'engrais utilisés pour les cultures vivrières et identifiés par l'IRA.

En outre, deux recommandations ont été faites relativement à la nécessité d'étendre la participation du PRSSE à d'autres secteurs:

3) le comité réitère la recommandation du spécialiste des questions bancaires, qui suggère au PRSSE d'envisager des mesures en vue d'accroître les crédits à moyen terme pour les investissements dans le sous-secteur des engrais;

4) le comité recommande que davantage d'efforts soient consacrés à la création de groupements des producteurs susceptibles, à terme, de devenir des coopératives.

## DEUXIEME PARTIE: PERFORMANCES DU PRSSE EN 1990

### 2.1 Importation des engrais

#### 2.1.1 Participation des importateurs et des banques commerciales

En 1990, un seul importateur - IBEX - s'est chargé de la totalité des importations au titre du programme. Toutefois, il y avait deux sources d'approvisionnement en engrais en 1990 puisque la CAMATREX détenait en stock des engrais non-écoulés l'année précédente. En attendant le règlement d'un contentieux avec sa principale banque, la Meridien, la CAMATREX n'a pas participé à l'importation cette année.

Trois autres sociétés ont fait des offres de commandes à des distributeurs, mais elles n'ont pas importé d'engrais. Il s'agit d'ADER, qui a fait au moins une offre à un distributeur (cette offre a été rejettée), d'ADIR et du Group One qui, au moment où nous préparions ce rapport, tentaient conjointement d'obtenir une lettre de crédit en vue d'une cargaison d'engrais, et de FERIDA qui a demandé une consignation en vue d'une importation, mais n'a pas pu prendre toutes les dispositions pour cette année. ADIR et FERIDA manifestaient ainsi pour le première fois leur intention de participer au programme, tandis que Group One y avait déjà participé en qualité de distributeur en 1989. En resumé, l'importation d'engrais en 1990 a été le fait d'une seule société (toutefois, deux autres sociétés disposaient d'engrais à vendre), et trois autres sociétés ont fait des offres. Ces chiffres sont à comparer à ceux de 1989 qui a connu deux sociétés importatrices et sept autres sociétés qui firent des offres.

Pour ce qui est de la participation des banques commerciales, la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun (BICIC) a traité 92% du tonnage importé et la Meridien le reste. La SCB/Crédit Lyonnais a été contactée par ADIR et le Group One pour une lettre de crédit en vue d'une importation, mais la question est restée en suspens. En conséquence, la participation des banques commerciales est plus importante qu'en 1989 où il n'y a eu que deux banques (Meridien et BICIC). La différence principale en 1990 est que la Meridien Bank a réduit ses activités de façon significative, comparativement à 1989 quand elle a traité 83% du tonnage importé. Il semble s'agir là d'une décision de politique à la suite des difficultés rencontrées dans les transactions avec la CAMATREX en 1989.

#### 2.1.2 Cargaisons d'engrais

Vingt-deux milles trois (22.003) tonnes d'engrais ont été importées en 1990 au titre du PRSSE par une seule société, IBEX. Sur ce tonnage, 3.400 tonnes de NPK 20-10-10 ont été commandées, mais elles n'étaient pas encore arrivées à la fin du mois de février 1991.

Les importations par type pour les trois premières années du programme sont présentées au tableau 1 (sous forme de graphique) et au tableau 2. Il est important de noter que les importations en 1990 constituent environ le tiers des quantités importées en 1988 et 1989 (63.000 et 64.000 tonnes

**Tableau I**
**Importation des engrais par types**
**(1988-1990)**

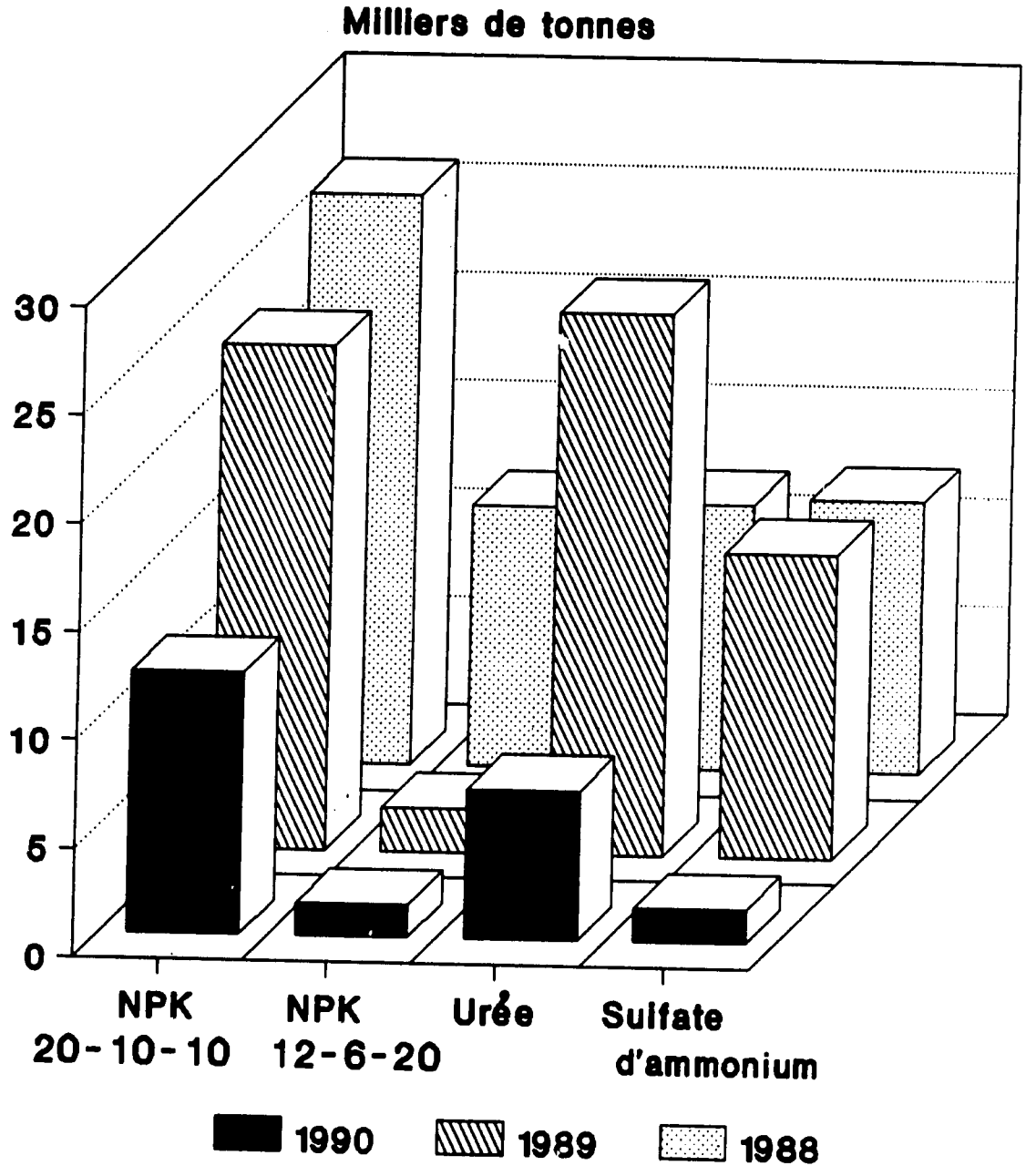

Tableau 2

Importation de Engrais par Type et Cout Moyen CAF, 1988-1990

| | 1988 | | 1989 | | 1990 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Tonnes | Cout Moyen CAF 000 FCFA | Tonnes | Cout Moyen CAF 000 FCFA | Tonnes | Cout Moyen CAF 000 FCFA |
| NPK 20-10-10 | 26,300 | 62,650 | 23,230 | 63,853 | 12,051 | 64,776 |
| Urea | 15,200 | 51,250 | 24,941 | 56,169 | 6,885 | 46,222 |
| NPK 12-6-20 | 12,000 | 61,000 | 2,000 | 66,500 | 1,492 | 64,000 |
| Sulfate d'Ammonium | 9,500 | 39,643 | 14,000 | 42,080 | 1,575 | 40,000 |
| Totaux | 63,000 | | 64,171 | | 22,003 | |
| Moyenne Ponderee | | 56,116 | | 56,199 | | 57,144 |

respectivement). La diminution de la demande d'engrais, surtout chez les planteurs de café, pouvait déjà être perçue à la fin de 1989 quand 39.000 tonnes d'engrais sont restés en stocks chez les importateurs au port de Douala en février 1990. En 1990 et avec la réduction de moitié du prix officiel du café ainsi que le non-paiement des arriérés aux agriculteurs et aux coopératives par l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB), il était évident que la demande d'engrais stagnerait. En conséquence, les importations ont été faibles.

Le NPK 20-10-10 et l'urée sont les types d'engrais les plus demandés, et représentent 70% des importations sur les trois années du programme. Le sulfate d'ammoniun représentait 7% des importations en 1990, contre 20 et 21% pour les années précedentes, ce qui témoigne des efforts déployés par les coopératives de café pour décourager son utilisation. Le tableau 2 montre que les prix CAF moyens du NPK 20-10-10 et du 12-06-20 n'ont augmenté que de 4 à 5% sur les trois années du programme, et que le prix de l'urée en 1990 a diminué de 10% par rapport à 1989 (surtout à cause d'une cargaison en provenance du Nigéria, à un prix moins élevé que les produits européens). Le prix du sulfate d'ammonium est resté stable au cours de cette période.

La situation des stocks des importateurs sur les deux dernières années est présentée au tableau 3 et dans le graphique 4 ci-dessous. Des 64.000 tonnes importées au titre du programme en 1990, seules 25.000 tonnes avaient déjà été livrées aux utilisateurs à la fin du mois de février 1990. En consequence, il reste un stock de 39.000 tonnes, ce qui a occasionné une réduction des importations de l'ordre de 22.000 tonnes en 1990. Entre mars 1990 et février 1991 (l'année de programme du PRSSE couvre justement cette période) les importateurs ont vendus 44.000 tonnes, réduisant le stock à la fin de la période à 17.000 tonnes. On voit ainsi les forces du marché avoir une incidence sur le système de distribution des engrais dans la mesure où les signaux indiquant une baisse de la demande ont été répercutés par l'ensemble du système, avec pour conséquence une réduction de l'offre.

Tableau 3

Situation des Stocks des Importateurs en 1989 et 1990
(en tonnes)

| | |
|---|---|
| Stocks disponibles au début de l'année 1989 du programme.... | négligeable |
| Importations au titre du programme en 1989..... | 64.000 |
| Quantités reçues par les clients en 1989..... | 25.000 |
| Stocks disponibles en fin d'année 1989..... | 39.000 |
| Importations en 1990..... | 22.000 |
| Total disponible en 1990..... | 61.000 |
| Quantités reçues par les utilisateurs en 1990..... | 44.000 |
| Stocks disponibles en fin d'année 1990..... | 17.000 |

2.1.3 Utilisation des prêts à l'importation

Comme au cours des années précedentes, les importateurs devaient obtenir des prêts à l'importation pour être éligibles aux subventions. Le tableau 5 ci-dessous montre la situation de ces prêts au 31 janvier 1991. La

Tableau 4

## Utilisation des Engrais Importés

## (1988-1990)

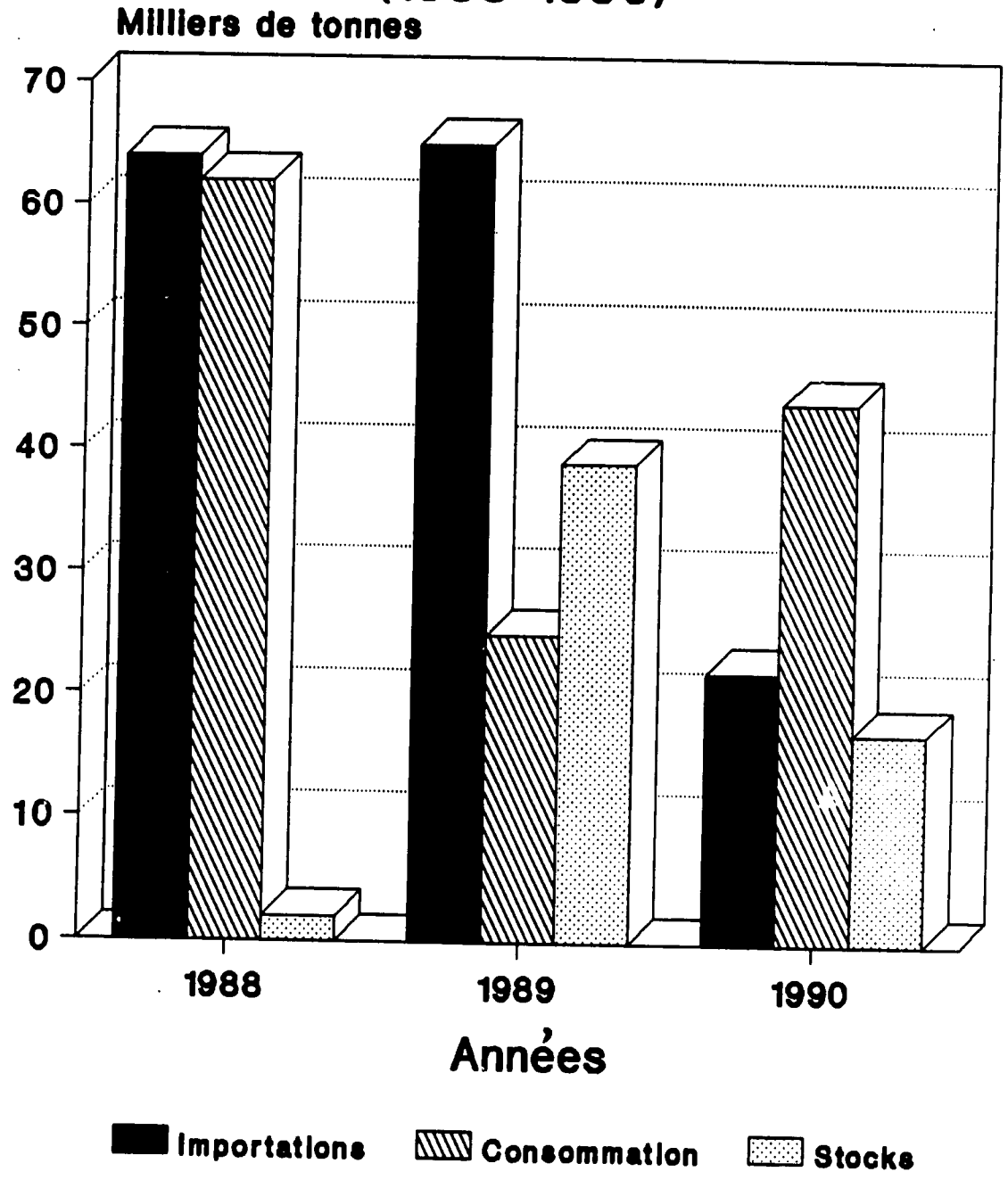

Tableau 5

Situation de Prets a l'Importation

(au 31 Janvier 1991)

| No.de Pret | Banque Commerciale | Importateur | Tonnes | Pret Debourse 000 | Date de Deboursement | Date de Remboursement |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 90-1 | BICIC | IBEX | 3.227 | 93.438 | 18 Oct 90 | 15 Fev 91 |
| 90-2 | BICIC | IBEX | 1.492 | 43.400 | 18 Oct 90 | 15 Fev 91 |
| 90-3 | BICIC | IBEX | 3.500 | 89.250 | 18 Oct 90 | 15 Fev 91 |
| 90-4 | BICIC | IBEX | 1.575 | 31.500 | 18 Oct 90 | 15 Fev 91 |
| 90-5 | BICIC | IBEX | 1.676 | 42.729 | 30 Nov 90 | Non-echu |
| 90-6 | Meridien | IBEX | 1.709 | 28.991 | 30 Jan 91 | Non-echu |
| 90-7 | BICIC | IBEX | 5.424 | 168.000 | 28 Jan 91 | Non-echu |
| Totals | | | 18.603 | 497.308 | | |

Note: Un autre pret de 3.400 tonnes de NPK 20-10-10 en faveur de IBEX a ete consigne mais pas debourse.

BICIC a traité 95% des déboursements et la Meridien le reste. Conformément aux stipulations du PRSSE, la valeur du prêt est égal à 50% de la valeur CAF des engrais importés dans chaque cas. Les banques commerciales ont remboursé les quatre premières dettes à la Banque Fiducuiaire dans les délais prévus, les trois autres sont payables en mars et avril 1991. Un huitième prêt devra être accordé à la suite de la demande de consignation faite par IBEX le 3 janvier 1991 en vue de l'importation d'une dernière cargaison. IBEX dispose de 90 jours à partir de cette date (début avril) pour effectuer ladite importation.

Tous les prêts à l'importation octroyés depuis le début du programme ont été remboursés dans les délais prévus. Les banques commerciales ont veillé à ce que les remboursements se fassent à temps puisqu'elles émettent des billets à ordre à l'intention de la Banque fiduciaire pour les montants empruntés.

Les prêts PRSSE n'ont pas servi directement au financement des importations, qui se font par voie de lettres de crédit. Les importateurs suivent plutôt la pratique commerciale habituelle en ouvrant des lettres de crédit au nom des fournisseurs étrangers par le biais de banques commerciales au Cameroun. Comme le montre la section 2.3 du présent rapport, les prêts à l'importation PRSSE sont toujours servir à des fins utiles.

### 2.1.4 Utilisation des fonds de subvention

Le tableau 6 ci-dessous indique la situation du Fonds de subvention du PRSSE à la fin de l'année 1990. Le Gouvernement du Cameroun a déposé 500 millions de FCFA dans le fonds en mai 1990. Jusqu'à la fin du mois de février 1990, un montant de 399.288.000 FCFA avait été déboursé en faveur des banques commerciales pour le compte des importateurs.

Tableau 6

Situation du Fonds de subvention du PRSSE à la fin de l'année 1990 du programme

| | |
|---|---|
| Montant disponible au début de l'année 1990..... | 638.565.982 FCFA |
| Déboursement le 14 février 1990 ..... | 153.300.000 -"- |
| Montant déposé le 11 mai 1990..... | 500.000.000 -"- |
| Déboursement le 30 novembre 1990..... | 203.978.620 -"- |
| Déboursement le 26 février 1991..... | 42.009.100 -"- |
| Intérêts..... | 45.818.319 -"- |
| Solde au 28 février 1991..... | 785.096.581 -"- |

Les taux de subvention réels applicables aux trois principaux types d'engrais importés au titre des trois premières années du PRSSE figurent dans le tableau 7 ci-dessous. Le taux moyen pondéré de subvention, exprimé en pourcentage du coût des engrais rendus exploitation agricole, était de 30,2% en 1990 contre 35,6% en 1989 et 43,4% en 1988. Il a donc diminué de 18% entre 1988 et 1989 et de 15% entre 1989 et 1990, pour une réduction globale de 30%. Dans le calcul de ces pourcentages, les coûts de distribution tels qu'estimés

pour l'année 1989 du programme sont supposés n'avoir pas connu de variations importantes.

Tableau 7

Taux de subvention réels calculés en pourcentage du coût à la livraison

| | 1988 | 1989 | 1990 |
|---|---|---|---|
| NPK 20-10-10 | 46,2 | 36,5 | 30,0 |
| Urée | 39,3 | 33,5 | 32,6 |
| Sulfate d'ammonium | 62,8 | 28,7 | 26,2 |
| Moyenne pondérée | 43,4 | 35,6 | 30,2 |

Ces taux de subvention réels sont de loin supérieurs aux taux minima calculés au début de l'année sur la base des coûts estimatifs des engrais et en supposant une répartition des types d'engrais à importer, ainsi que la consommation par province. Au début de l'année 1990, le taux de subvention moyen pour tous les types était estimé à 20%. Le taux réel de 30% se justifie partiellement par des prix d'engrais plus faibles que prévu sur le marché international, ainsi que par des coûts de distribution plus faibles que prévus au Cameroun.

## 2.2 Distribution des engrais

### 2.2.1 Consommation par catégories d'acheteurs

Contrairement à la première année du programme quand les coopératives de cacao et de café étaient les seuls acheteurs d'engrais, un marché plus diversifié pour les engrais subventionnés s'est developpé au cours des deux dernières années. Le tableau 8 montre la répartition des achats par catégories d'acheteurs pour les années 1989 et 1990 du programme. Le tableau 9 représente sous forme graphique des modifications de la consommation par acheteur. Alors que la consommation des coopératives étaient de 100% en 1988 (non-indiqué), ce pourcentage est tombé à 73% en 1989 et 43% en 1990. D'autres distributeurs (en dehors des coopératives) ont représenté 1/3 de la consommation en 1990 contre 18% seulement en 1989. Cette catégorie d'acheteurs comprend toute société ou toute personne ayant acheté des engrais auprès des importateurs en vu de les revendre. Il est important de noter que le tonnage acheté par de petits distributeurs a connu une hausse significative en 1990. Les importateurs font état d'un nombre croissant de petits hommes d'affaires parmi leurs clients, qui achètent de 20 à 40 tonnes chez l'importateur, les transportent par camion vers l'intérieur du pays, et les revendent en détail aux agriculteurs.

Des organismes parapubliques impliqués dans la production ou dans la commercialisation des bananes, du maïs et des vivres ont commencé à acheter des engrais au titre du PRSSE pour la première fois en 1990. Les ventes à ces organismes indiquent un effort accru de la part des importateurs pour trouver des acheteurs, ce qui est de bonne augure pour la privatisation du système de distribution. Des plantations de bananes détenues par des intérêts privés ont

Tableau 8

Consommation de Engrais par Type d'Acheteur
1989 et 1990

| | 1989 | 1990 | Total |
|---|---|---|---|
| Cooperatives: | | | |
| UCCAO | 9.000 | 3.000 | 12.000 |
| NWCA | 2.800 | 4.526 | 7.326 |
| UCAL (+ COOPLAM) | 4.590 | 4.463 | 9.053 |
| UCAC | 1.750 | 801 | 802.750 |
| COOPROV.NOUN | 2.257 | 263 | 265.257 |
| SOWEFCU | - | 5.014 | 5.014 |
| Sous-Total | 20.397 | 18.067 | 38.464 |
| Autres Distributeurs: | | | |
| SOCOTRA | 760 | 525 | 1.285 |
| ADER | - | 3.524 | 3.524 |
| SOCANI | - | 2.190 | 2.190 |
| Groupe One | 1.951 | - | 1.951 |
| FOGACAM | 10 | 1.650 | 1.660 |
| Petits Distributeurs | 2.219 | 8.117 | 10.336 |
| Sous-Total | 4.940 | 16.006 | 20.946 |
| Societes Parapubliques: | | | |
| MAISCAM | - | 843 | 843 |
| OCB | - | 2.877 | 2.877 |
| MIDEVIV | - | 21 | 21 |
| CDC | - | 2.545 | 2.545 |
| Sous-Total | 0 | 6.286 | 6.286 |
| Plantations de Banane: | | | |
| Del Monte / CDC | - | 400 | 400 |
| SPNP | 2.539 | 976 | 3.515 |
| Sous-Total | 2.539 | 1.376 | 3.915 |
| Total: | 27.876 | 41.735 | 69.611 |

Note: Les chiffres sur la consommation annuelle sont quelque peu differents de ceux du Tableau 3 a cause des divergences dans le dates d'expedition et de reception fournies par les importateurs et les distributeurs a la fin de l'annee.

**Tableau 9**
**Consommation des Engrais par Type d'Acheteurs (1989 et 1990)**

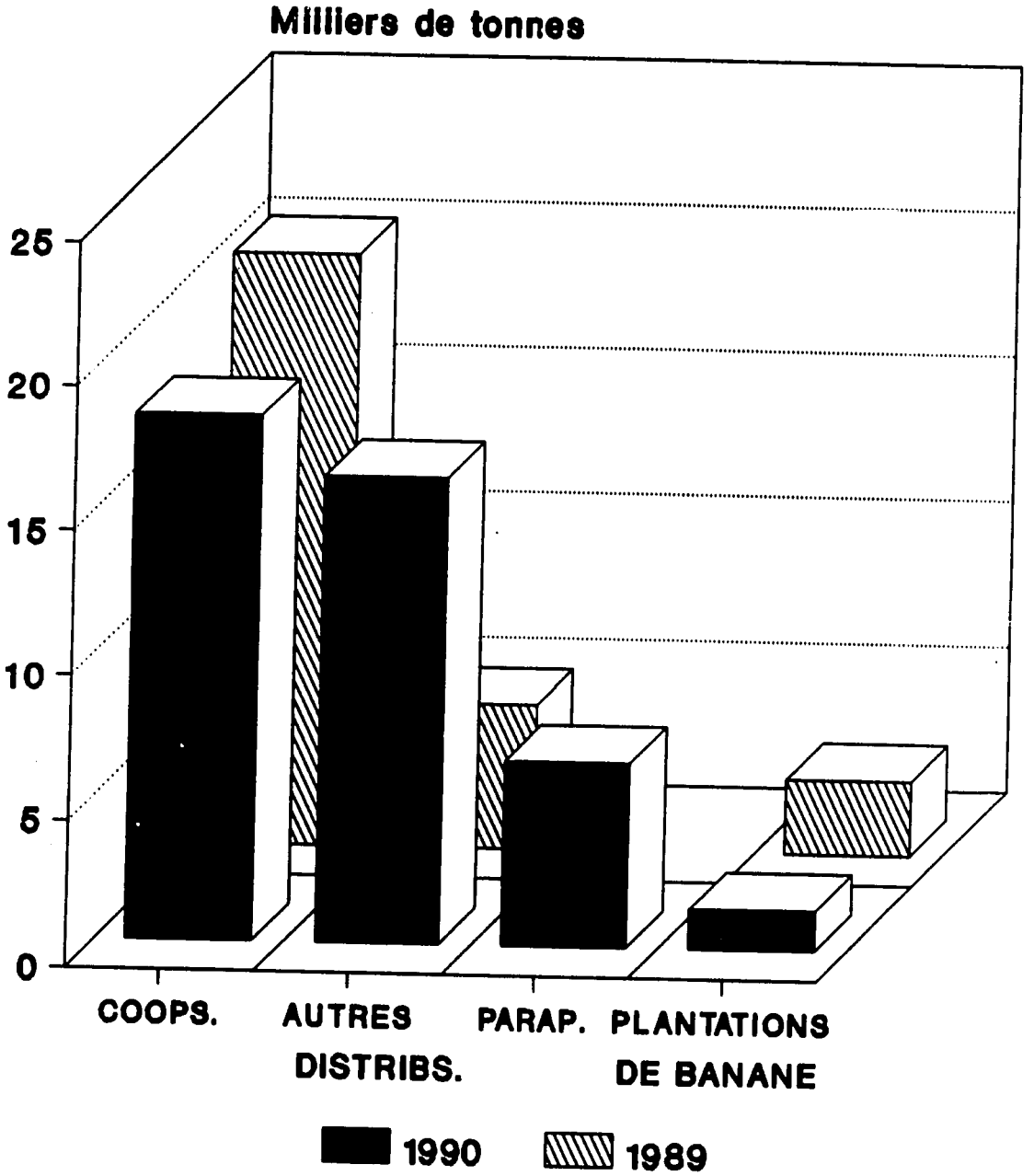

également effectuées des achats au courant de chacune des deux dernières années. Toutefois, ce marché se trouve limité par le fait que seule une partie des types d'engrais utilisés par ces organismes peuvent être importés au titre du PRSSE.

### 2.2.2 Vente d'engrais par les cooperatives

Les données ci-dessus, relatives à la consommation des engrais par les coopératives, sont basées sur les ventes d'engrais par des unions de coopératives (ou par les fédérations dans le cas de la North West Cooperative Association -- NWCA) aux autres coopératives affiliées. Les renseignements sur la quantité exacte d'engrais vendus au détail aux agriculteurs et sur les stocks restant en entrepôt dans les coopératives nont pas pu être obtenus. Ces quantités varient beaucoup pendant l'année. Evidemment, les stocks sont plus importants juste avant l'application des engrais sur le café en mars et septembre, et très faibles par la suite. Pour avoir une idée plus juste de la consommation au niveau des exploitations agricoles, il serait nécessaire de préciser davantage les dates des campagnes agricoles et de demander ces renseignements aux coopératives de manière spécifique.

### 2.2.3 Prix des engrais pratiqués par les coopératives

Les coopératives ont en général maintenu la même structure de prix en 1989 et 1990. Le prix au détail pour un sac de 50 kilos sont fixés comme suit pour les membres des coopératives suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| UCCAO | FCFA | 2.500 tous types |
| UCAL | FCFA | 3.000 tous types |
| NWCA | FCFA | 3.689 moyenne pour le 20-10-10 |
| | | 3.521 moyenne pour l'urée |
| | | 3.066 moyenne pour le sulfate d'amonium. |
| COOPROVINOUN | FCFA | 2.830 tous types |
| SOWEFCU | FCFA | 3.200 tous types |

A ce niveau, tous les prix de détail sont restés inférieurs au prix plafond cible fixé pour 1989, ce qui indique que la pression de la concurrence a continué à maintenir les prix de détail à des niveaux raisonables, et que l'élimination des prix plafonds cibles en 1990 n'a pas eu d'effet négatif.

## 2.3 Financement de l'importation et de la distribution des engrais

### 2.3.1 Description du système de crédit du PRSSE

Le PRSSE prévoit des incitations financières à l'intention des sociétés du secteur privé afin que celles-ci s'engagent dans l'importation et la distribution des engrais. Un Fonds Renouvelable de Crédit a été crée au sein de la Banque Fudiciaire pour fournir des financements à court terme aux banques commerciales, à des taux préferentiels, pour le compte des importateurs et distributeurs d'engrais. Ceci devrait faciliter l'importation et la livraison des engrais aux distributeurs ou aux usagers au Cameroun, en fournissant des financements à des coûts faibles pour couvrir la période

entre le paiement des fournisseurs d'engrais étrangers et l'obtention du revenu des ventes des engrais aux usagers. Le PRSSE contrôle également l'accès au Fonds de subvention, réduisant ainsi le coût des engrais pour l'agriculteur (ces subventions sont en train d'être graduellement éliminées).

Le financement, l'administration et le contrôle quotidiens de l'importation des engrais au titre du PRSSE relève des banques commerciales participantes. L'Accord du PRSSE a établit les critères d'éligibilité pour les banques commerciales privées. Le Comité Technique de Supervision juge si une banque remplit ces critères et si elle est par conséquent éligible au programme. Les banques commerciales éligibles sont à leur tour chargées de déterminer l'éligibilité des sociétés souhaitant importer des engrais au titre du PRSSE. Elles jugent si la société satisfait aux exigences minimales stipulées dans l'accord du PRSSE, et soumettent leur décision à la Banque fiduciaire pour approbation.

Dès que l'éligibilité d'un importateur est ainsi déterminée, ce dernier peut solliciter de sa banque commerciale la consignation des fonds de subvention en vue d'eventuelles importations d'engrais. La banque commerciale soumet une demande de consignation à la Banque fiduciaire, laquelle gère les fonds de subvention. Etant donné que les fonds de subvention réduisent de 20 à 50% le coût des engrais importés, ces fonds constituent la principale incitation du programme. Toutefois, pour percevoir des fonds de subvention après leur consignation, l'importateur doit au préalable demander et obtenir un prêt à l'importation auprès de sa banque commerciale.

En plus de faciliter le financement de l'importation des engrais, le prêt à l'importation, en tant que condition préalable à l'accès au fonds de subvention, était nécessaire pour permettre aux banques commerciales d'accorder des crédits aux importateurs. Bien que les fonds pour le prêt soient fournis par la Banque fiduciaire, le risque est assumé par la banque commerciale. La banque commerciale émet un billet à ordre et doit rembourser les fonds à la Banque fiduciaire, qu'elle ait elle-même été remboursée par l'importateur ou non. Cette structure vise à encourager les banques commerciales participantes à traiter les importateurs du PRSSE comme tous autres clients, octroyant des prêts aux emprunteurs fiables et refusant l'accès au programme à des sociétés d'une crédibilité financière douteuse. Des documents supplémentaires indiquant la valeur des engrais et prouvant que ceux-ci ont effectivement été expédiés et sont arrivés à bon port sont également requis pour prévenir des transactions et des demandes frauduleuses de fonds de subvention.

Un fonds de prêt à la distribution est également disponible, mais il n'est pas obligatoire pour les distributeurs. Ce prêt fournit aux distributeurs un financement à court terme à des taux préferentiels pour faciliter le magasinage, le transport et la vente des engrais en gros ou en détail au Cameroun. Bien que les documents requis soient différents, le mode de financement de ce prêt par la Banque fiduciaire reste semblable à celui du prêt à l'importation. Tant le prêt à l'importation que le prêt à la distribution équivalent à 50% de la valeur des engrais importés.

### 2.3.2 Situation actuelle du secteur bancaire

Dans l'ensemble, le secteur bancaire au Cameroun se porte très mal. Tout au long des années 80, un contrôle insuffisant du crédit ainsi que l'influence du politique sur les banques ont abouti à une accumulation de créances irrécouvrables octroyées aux emprunteurs des secteurs public et privé. En 1989, le montant des dettes impayées se situait, selon la Banque mondiale, entre 300 et 375 millards de FCFA, ce qui équivaut approximativement à un tiers des crédits bancaires injectés dans l'économie camerounaise et à 10% du PIB.

En fin de compte, le secteur bancaire et le Gouvernement du Cameroun ont été obligés de se pencher sur cette situation vers la fin de la décennie. L'accroissement des déficits budgétaires du gouvernement a obligé ce dernier à effectuer des retraits importants sur ses dépôts bancaires. La perte de confiance dans le secteur bancaire formel, et la faiblesse du FCFA ont facilité la fuite des capitaux vers l'étranger et le transfert de ceux-ci en direction du secteur informel (tontines). Avec cette réduction massive des dépôts et le non-paiement du principal et des intérêts sur une partie importante de leur portefeuille de prêt, certaines banques ont dû fermer pour cause de manque de liquidités. L'assistance des bailleurs de fonds étrangers, de la Banque mondiale et de la BEAC (Banque Centrale) a permis la liquidation de quatre banques au cours des deux dernieres années, ainsi que la reconversion d'une autre banque, le Crédit Lyonnais/SCB, avec des capitaux étrangers. L'une des trois principales banques restantes ne fonctionne plus, en attendant d'être rachetée; les deux autres continuent à fonctionner malgré une accumulation importante de créances irrécouvrables, en attendant que des accords de restructuration soient négociés entre le Gouvernement du Cameroun et les propriétaires français de ces banques. Quelques nouvelles petites banques continuent à faire des affaires, ayant pris des mesures pour éviter les défauts de remboursement ou lutter contre ceux-ci. A la longue, la plupart des créances irrécouvrables de ces banques seront confiées à une nouvelle société, la Société de Recouvrement de Crédit, pour rééchelonnement et recouvrement. Comme le Crédit Lyonais/SCB, ces autres banques auront été récapitalisées et libérées des créances irrécouvrables, et elles pourront ainsi reprendre leurs activités bancaires avec plus de précaution.

En même temps et subséquemment à la crise du système bancaire, la situation financière du secteur agricole, particulièrement du secteur caféier, s'est détériorée. Le paiement en retard des producteurs de café, les frais financiers encourus par les producteurs à cause des dettes contractées entre temps, et la chute d'environ 50% des cours actuels du café ont eu un effet très néfaste sur le secteur caféier au Cameroun. Les agriculteurs sont démunis et ont perdu confiance; le fonds de roulememt des coopératives est déficitaire; les usines de traitement de café fonctionnent à perte, et les banques commerciales enregistrent des retards dans les remboursements de prêts agricoles.

Bien que la situation en matière de liquidité semble s'être stabilisée, les facilités de crédit sont rares; de même les conditions d'obtention des prêts sont sévères et les taux d'intérêts élevés. Quand des prêts sont accordés, des taux d'intêrets maxima (21% y compris 3% de taxe et environ

7% de marge) sont très souvent appliqués. Tel semble particulièrement être le cas en ce qui concerne les transactions entre les banques et le secteur caféier, qui connaît une situation financière précaire et où le risque est plus élevé que dans d'autres secteurs. Néanmoins, toutes les banques interrogées ont affirmé que des liquidités sont disponibles pour financer à court terme des transactions bien conçues et fiables.

### 2.3.3. Effets du resserement des crédits sur l'importation des engrais au titre du PRSSE

Pour minimiser les coûts de transport des engrais importés au Cameroun, il faut louer un petit bateau pour transporter de 5.000 à 10.000 tonnes d'engrais. Il s'en suit que peu de transactions au titre du PRSSE peuvent s'élever à moins d'un millions de dollars. Ceci implique la passation d'un contrat relativement important entre un importateur camerounais et une société agrochimique ou un courtier européen d'engrais, ou à un degré moindre, ouest-africain. De tels contrats entre deux parties qui neseraient pas prêtes à assumer d'importants risques sont souvent couverts par une lettre de crédit émise par une banque commerciale.

En émettant une lettre de crédit en faveur d'un importateur, la banque commerciale prend un certain risque. Elle s'engage par lettre de crédit irrévocable à payer le fournisseur, que son client (l'importateur) lui rembourse ce paiement ou non. Pour ce qui est de l'importation des engrais au titre du PRSSE, les banques font état d'un niveau de risque relativement élevé en rapport avec le secteur caféier, ainsi qu'à cause de leur manque de renseignements sur l'utilisation des engrais, et du manque d'expérience des nouveaux importateurs en matière d'engrais (les deux principaux importateurs, CAMATREX et IBEX, sont de création récente).

Dès le début du programme, la plupart des banques exigeaient une garantie de 100% avant d'emettre une lettre de crédit en faveur de l'importateur d'engrais au titre du PRSSE. Cette garantie peut provenir de diverses sources. Etant donné que les banques commerciales ont la certitude de recevoir les fonds de subvention de la Banque fiduciaire pour le compte des importateurs d'engrais éligibles au PRSSE, la subvention constitue une source importante de la garantie et représente actuellement environ 30% de la valeur des lettres de crédit. Les importateurs d'engrais ayant opéré avec succès ont également pu couvrir environ 25% de leurs transactions par de lettres de crédit standby émises par des banques étrangères. Pour réaliser une vente, les fournisseurs étrangers d'engrais étaient disposés à demamder à leurs propres banques d'émettre ces lettres de crédit standby. Au cours des premières années du programme, le reste de la valeur de la lettre de crédit pouvait être couvert par des dépots ou des découverts en faveur de clients solvables tels que la Société de Plantation Nouvelle de Penja (SPNP), l'UCCAO, ou l'ONCPB (en ce moment là). L'argent pouvait provenir des ressources propres de l'importateur ou des versements en espèces perçus par l'importateur au titre de contrats de ventes passés avec les distributeurs. (Au moins un importateur a signalé qu'il lui était parfois possible de couvrir jusqu'à 100% du montant de la garantie sans recourir à ses propres ressources).

Bien que recevant toutes les garanties possibles, les banques continuent à prendre des mesures pour s'assurer que les engrais sont importés et vendus en bonne et due forme. Ce faisant, elles protègent le programme du PRSSE et le Fonds de subvention. En émettant une lettre de crédit, la banque se réserve un droit sur la marchandise importée (les engrais dans le cas du PRSSE), puisqu'elle détient le connaissement jusqu'à ce que l'importateur ait payé pour les produits importés. En principe, ceci peut également constituer une forme de garantie. Toutefois, les banques courent un risque de perte au titre de ces transactions, même avec les diverses garanties. Les banques n'aiment pas généralement saisir les garanties. Elles ne sont pas équipées pour la vente des engrais par exemple et pourraient encourir des pertes si elles saisissaient et vendaient des engrais. Une banque a signalé qu'au cours de la première année du PRSSE, elle a dû accepter un pourcentage des engrais à titre de garantie pour des importations devant être achetées par l'UCCAO. La banque pensait que l'UCCAO, en tant que coopérative, serait en mesure d'honorer ses obligations envers l'importateur et qu'elle payerait le montant convenu dans le cadre de son marché avec l'importateur.

L'insolvabilité de la clientèle de l'importateur, pour autant que cette clientèle est constituée de distributeurs aux moyens financiers réduits et même de petits commerçants disposant de camions, signifie que les contrats de vente d'engrais importés ne sont pas sûrs. De fait, il n'est pas certain que les banques puissent recouvrer leurs créances en vendant des engrais saisis. Pour cette raison, les banques ne semblent plus disposées à accepter des engrais comme garantie. Dans le contexte actuel où de grandes quantités d'engrais sont stockées à Douala, cette évaluation de la situation semble réaliste.

En outre, l'utilisation de découvert comme garantie comporte le risque de non-paiment du découvert (comme dans le cas de l'ONCPB). Les lettres de crédit standby émises par les banques étrangères arrivent souvent à expiration avant que l'importateur n'ait obtenu l'équivalent de leur valeur par les ventes d'engrais. Même l'argent en espèce peut ne pas constituer une garantie appropriée puisqu'il peut être déboursé par erreur, bloqué en raison d'un litige avec un importateur en faillite, ou même perdre de valeur à cause d'une dévaluation soudaine.

En résumé, les exigences strictes des banques commerciales en matière de garantie pour l'octroi de lettres de crédit au titre du PRSSE ont eu pour effet de limiter l'accès du programme aux seules sociétés solides, solvables, disposant de capitaux et de liquidités en quantités suffisantes, ou de relations commerciales leur permettant de fournir les garanties nécessaires. De même, les nouveaux importateurs ayant une certaine maîtrise des circuits financiers, ainsi que des contacts sur les marchés (y compris parmi les fournisseurs étrangers et les consomateurs camerounais) ont pu avoir accès au programme en faisant recours aux sources mentionnées plus haut pour couvrir les garanties requises. Cette catégorie d'importateurs est majoritaire au sein du PRSSE.

### 2.3.4 Utilisation des prêts à l'importation

Comme indiqué à la section 1.2.4, l'un des buts du prêt à l'importation était d'inciter les banques commerciales à juger de la solvabilité des importateurs, en limitant par conséquent l'accès des fonds du PRSSE à des sociétés serieuses et viables. Les banques commerciales ont souvent failli à cette tâche car elles octroient des prêts à l'importation qu'elles placent plutôt dans des comptes bloqués, au lieu de les débloquer en faveur des importateurs. La réticence des banques à débloquer les fonds de prêt à l'importation signifie plusieurs choses.

Crédit: Comme mentionné ci-dessus, il est évident que les banques commerciales estiment que le risque est très élevé pour les prêts relatifs aux engrais, tant en ce qui concerne la solvabilité de l'importateur que du type de transaction elle-même (en d'autres termes, l'octroi de prêts dans le domaine de la commercialisation des engrais est pleine de risques).

Rémunération: L'octroi de lettres de crédit et l'ouverture d'un prêt parallèle avec dépôts bloqués est une pratique apparemment courante au Cameroun, même en dehors du PRSSE. Le montant maximum de frais perceptibles sur une lettre de crédit est fixé par la loi à 1% par an. Ainsi, dans le cas d'une lettre de crédit de quatre vingt dix jours, un montant équivalent à 0.25% de la valeur de ladite lettre de crédit doit être payé à titre de frais. Quand les transactions au titre de la lettre de crédit s'avèrent intéressantes mais peu rentables, il est fait recours à un prêt déposé dans un compte bloqué, pour améliorer les bénéfices de la banque. La banque ne court aucun risque supplémentaire; elle perçoit des intérêts sur le prêt et peut utiliser librement les fonds pour ses besoins de trésorerie.

Liquidités: Habituellement, le paiement d'une partie de la valeur de la lettre de crédit doit être effectué dès présentation du connaissemment et des autres documents d'expédition. Au titre d'une lettre de crédit standard, il peut être déboursé 50% de la valeur de ladite lettre de crédit sur présentation des documents d'expédition, 25% trente jours après la date d'émission du connaissement, et 25% quarante-cinq jours après la date d'émission du connaissement. Dans le cas des transactions importantes telle que l'importation d'engrais pour une valeur de 1 million de dollars, le fournisseur transmet les connaissements et autres documents d'expédition par voie aérienne à la banque ayant délivré la lettre de crédit, pour percevoir ses paiements aussitôt que possible. Souvent, le premier paiement doit être effectué avant l'arrivée des engrais au port de Douala. Bien que la banque soit entièrement protégée contre le non-remboursement des prêts accordés, elle peut se trouver dans l'obligation d'effectuer le paiement sur ses propres fonds, ou du moins, jusqu'à ce que l'argent débloqué sous forme de subvention ou provenant des recettes de la vente des engrais par l'importateur soit disponible. Le prêt à l'importation, qui est disponible dès que les engrais sont embarqués sur un bateau, peut être utilisé par la banque commerciale pour effectuer ce paiement. Il s'agit là d'un aspect important étant donné que le système bancaire camerounais est en manque de liquidités.

Il est à noter que les besoins d'un importateur en matière de prêt à l'importation peuvent être limités dans les cas où le fournisseur accorde un financement sous forme de lettres de crédit à terme. Dans ces conditions, le paiement de la totalité ou d'une partie de la lettre de crédit est retardé, contrairement au cas d'une lettre de crédit à vue, où le paiement complet est exigé dès présentation des documents d'expédition.

2.3.5 Utilisation des prêts à la distribution

Cette facilité de prêt n'a été utilisée que deux fois depuis le debut du programme. La plupart des grandes coopératives distributrices sont en mauvaise situation financière et n'ont pas accès aux crédits bancaires. Les petits entrepreneurs susceptibles de prendre eux-mêmes en charge la distribution des engrais n'ont pas de relations d'affaires dans le secteur bancaire formel.

Tel que mentionné ci-dessus, les banques ne sont pas disposées à accepter les engrais comme garantie. Sur le plan technique, accepter des engrais comme une garantie pour un prêt à la distribution serait difficile, puisque les banques ne peuvent pas véritablement contrôler le mouvement des engrais dès leur sortie du port de Douala. En cas de problème, elles ne seraient certainement pas en mesure de saisir les engrais.

Il s'en suit que les distributeurs doivent payer l'importateur au comptant. Si l'on considère les résultats de l'enquête agricole,[2] 85% des producteurs disent payer leurs engrais au comptant. Pour autant qu'il existe des facilités crédit à ce niveau, elles sont mises à la disposition du distributeur par l'importateur pour l'inciter à vendre.

2.3.6 Importation d'engrais par le biais d'un compte ouvert

Des importateurs ayant des fournisseurs d'engrais bien établis ou des relations avec des fournissuers à l'étranger, tels que Rhone Poulenc/Cameroun, pourraient acheter des engrais au titre du PRSSE par le biais d'un compte ouvert, c'est-à-dire sans avoir recours à des lettres de crédit. (N.B.: le paragraphe 3 de la section V.1 de la Notice d'Informations Générales - version anlgaise et française - peut être comprise comme exigeant de tous les importateurs qu'ils ouvrent une lettre de crédit). Les importateurs peuvent également ouvrir des lettres de crédit auprès des banques étrangères pour importer des engrais au Cameroun au titre du PRSSE, soit à cause d'une situation créditaire satisfaisante dans cette banque ou de la capacité à déposer des devises pour servir de garantie.

Dans ce cas, les exigences documentaires pour avoir accès au prêt à l'importation et aux fonds de subvention (connaissement, certificat d'inspection de la SGS, déclarations de douanes), et la nécessité de passer par une banque commerciale éligible pour obtenir un crédit de la Banque

---

[2]Voir Rapport AMIS de Nicholas Minot: "L'incidence du Programme de Réforme du Sous-Secteur des Engrais sur les producteurs agricoles: résultat de trois enquêtes au niveau des exploitations agricoles.

fiduciaire ne semblent nécessiter que la procédure documentaire habituelle dans les banques. Dans le cadre de cette procédure, les documents d'expédition sont traités pratiquement de la même façon que quand il s'agit de lettres de crédit, mais il n'y a exigence d'aucune garantie bancaire. Le fournisseur (ou sa banque commerciale) transmet à l'importateur ou à sa banque commerciale locale des documents prouvant que les engrais ont été expédiés, ce qui permet à ladite banque de débloquer les sommes à payer. Pour une importation d'engrais au titre du PRSSE, la banque commerciale locale doit, comme à l'accoutumée, prouver à la Banque fiduciaire que les engrais ont été embarqués sur un bateau, ce qui permet de déclancher la procédure de déblocage du prêt à l'importation. Dans ce cas, la banque commerciale locale doit normalement recevoir une copie du connaissement qu'elle transmet, avec les autres documents, à la Banque fiduciaire pour justifier ex post facto le déblocage des fonds de subvention. Ces fonctions pourraient concorder avec le rôle de "surveillance" des banques commerciales, tel que décrit plus haut.

### 2.3.7 Evaluation globale

La structure financière du PRSSE semble avoir bien fonctionné (bien qu'elle n'ait pas été conforme à l'intention de départ), ce qui a permis le développement du système privatisé d'importation et de distribution, tout en prévenant l'utilisations inappropriée des fonds de subvention. En gros, les banques semblent avoir joué un rôle positif dans le rationnement du crédits, ce qui a permis de maintenir l'équilibre entre la demande et l'offre sur le marché des engrais au titre du PRSSE au Cameroun.

Bien que les prêts à l'importation n'aient pas joué un rôle majeur d'incitation des banques commerciales à juger de la solvabilité de l'importateur ou à faciliter son accès au financement à court terme, les banques n'ont pas complètement failli à leur rôle de "sentinelle". Etant donné qu'elles assument un certain risque en octroyant des lettres de crédit, elles ont au moins dû veiller à un minimum de respect des normes commerciales en matière d'importation. Elles jouent également un rôle de surveillance puisque que c'est par leur biais que les documents d'expédition sont transmis à la Banque fiduciaire qui lie le déblocage du prêt à l'importation et au fonds de subvention à l'éligibilité de l'importateur. En outre, le prêt à l'importation du PRSSE semble avoir été un facteur déterminant de la participation des banques commerciales au programme, ce qui leur a permis d'accroître leurs profits globaux dans le cadres des transactions du PRSSE et de disposer de liquidités supplémentaires.

De façon moins directe, les prêts à l'importation ont permis la création de relations de prêt entre l'importateur et la banque commerciale. A terme, ces relations devraient faciliter le développement des relations au sein desquelles les banques assumeront davantage de risques et ne feront plus obstacle à l'utilisation des fonds des prêts à l'importation. Il s'agit probablement là d'un aspect important puisque tous les importateurs participant au PRSSE sont des sociétés relativement jeunes ayant des rapports peu entretenus avec les banques.

### 2.3.8 Recommandations

Après examen du système de crédit du PRSSE, la plupart des recommandations portent sur l'allègement des structures administratives et des exigences documentaires, pour rendre le système plus "convivial" tout en renforçant la sécurité du système pour éviter les erreurs et l'utilisation inappropriée des subventions et du Fonds Renouvelable de Crédit. Il faut reconnaître qu'il y a là une réseau d'interactions directes: l'élimination des exigences documentaires ainsi qu'une plus grande accessibilité signifient moins de contrôle et de sécurité. Une plus grande sécurité implique généralement une documentation plus importante et des procédures administratives plus longues, pour permettre la vérification desdits documents. Les observations ci-après sont relatives aux recommandations concernant directement le système de crédit du PRSSE, à savoir les recommandations n$^{os}$ 2, 3, 4, 5 et 7 de la liste remise aux participants de l'atelier/séminaire (cf. section 1.3) et les recommandations n$^{os}$ 2, 3 et 5 de la liste de celles adoptées par le séminaire/atelier (cf. section 1.4).

Elimination du prêt à la distribution. La seconde recommandation soumise à l'attention du séminaire atelier établissait que d'un point de vue pratique, les distributeurs ne seraient probablement pas en mesure de tirer profit du Fonds de Crédit Renouvelable, et que les imporatateurs compensaient cette situation, dans une certaine mesure, en leur fournissant des crédits. Aussi a-t-il été proposé de supprimer le prêt à la distribution et de proroger à 180 jours la durée du prêt à l'importation, ce qui permettrait aux importateurs d'accorder des crédits aux distributeurs. Lors de l'atelier, les banquiers et les importateurs ont approuvé la prorogation de la durée du prêt à l'importation à 180 jours, mais ils n'ont pas voulu laisser de coté les distributeurs. C'est pourquoi le prêt à la distribution a été maintenu. Les banquiers ont également proposé que le prêt à l'importation soit déboursé au vu d'une copie du connaissement (voir recommandation n$^{os}$ 2 de la liste des recommandations adoptées par l'atelier).

Prêts à l'importation et sécurité documentaire. Les recommandations n$^{os}$ 3, 4 et 5 de la liste soumise à l'atelier portaient sur plusieurs problèmes interactifs. La recommandation n- 5 propose que le prêt à l'importation devienne facultatif et qu'il ne constitue plus une condition préalable à l'accès aux fonds de subvention. Cette recommandation tient compte du fait que le prêt à l'importation n'est généralement pas versé à l'importateur et ne sert par conséquent pas à limiter l'accès aux fonds de subvention. En posant pour principe le caractère facultatif du prêt à l'importation, la recommandation n° 4 propose la rationnalisation des procédures documentaires par l'harmonisation des documents et des dates des prêts à l'importation et des subventions.

En contrepartie, la recommandation n° 3 vise au renforcement des exigences documentaires pour l'accès aux prêts à l'importation et aux fonds de subvention. Etant donné que les banques commerciales parviennent à couvrir à 100% les garanties requise pour les lettres de crédit et les prêts au titre du PRSSE, il est possible qu'elles ne manifestent plus autant de discernement dans le choix des importateurs qu'originellement prévu. Etant donné que le

déboursement du prêt à l'importation et des fonds de subvention est effectué par la Banque fiduciaire au vu d'un télex codé de la banque commerciale, la Banque fiduciaire pourrait débourser ces fonds sans avoir vérifié aucun des de documents originaux prouvant l'effectivité de l'expédition d'une cargaison d'engrais. Bien que ces documents doivent en principe être présentés par les importateurs par l'intermédiaire des banques commerciales, le contexte actuel au Cameroun (problèmes de liquidité dans les banques, corruption et inadéquation du système judiciaire) peut rendre difficile la récupération des fonds déboursés.

Les banquiers et les importateurs ont rejeté ces propositions, préférant le système en place, et apportant néanmoins des précisions sur deux exigences documentaires de peu d'importance (voir recommandation n° 3 adoptée à l'atelier). Le déboursement par la Banque fiduciaire des prêts à l'importation en faveur de la banque commerciale se fera désormais au vu d'une copie du connaissement plutot que du télex codé. La Banque fiduciaire et les banques commerciales se sont également entendues sur le texte type du télex de demande de déboursement des fonds de subvention.

Toutefois, les banquiers ont désapprouvé la présentation d'autres documents pour prouver l'arrivée des engrais au port (certificat d'inspection de la SGS, attestation de douanes ou attestation du transitaire) comme condition préalable à l'obtention des prêts à l'importation et des fonds de subvention. Selon les banquiers, la procédure d'obtention de ces documents peut retarder de plusieurs semaines le déblocage des prêts à l'importation. Les banques voulaient continuer à avoir accès aux prêts à l'importation sur simple présentation du connaissement. Ceci leur permet d'effectuer le premier paiement au titre de la lettre de crédit (souvent octroyée également sur présentation du connaissement). Les importateurs étaient d'accord mais avec peu d'enthousiasme puisque, de toute manière, les banques ne leur ont pas jusqu'à présent versé les montants débloqués.

Les banques et les importateurs veulent tous recevoir des fonds de subvention aussitôt que possible parce que ces fonds constituent des garanties pour les banques et permettent aux importateurs de payer au moins une partie de leurs lettres de crédits. La Banque fiduciaire a manifesté sa satisfaction vis-à-vis de cette procédure puisqu'elle précise ses obligations en ce qui concerne la vérification des documents; elle débourse les fonds au vu d'un télex codé dont le texte a été arrêté au cours de l'atelier.

Prêt à moyen terme. La recommandation préscrivant l'utilisation des fonds du PRSSE pour faciliter les prêts à moyen terme dans le secteur des engrais a été adoptée (voir recommandation n° 7 de la liste soumise à l'atelier). Bien que le PRSSE aide à l'importation et à la vente des engrais, les coûts d'importation restent élevés puisque les engrais sont importés par sacs. Le coût des engrais rendus exploitation agricole pourrait également être réduit de façon substantielle par un investissement de capitaux, en investissant par exemple dans l'établissement d'usines d'ensachage et de mélange, ou de magasins d'entreposage ou l'achat de moyens de transport. La proposition du consultant, selon lequel ceci pourrait se faire sous forme de "marge de recouvrement" a été brièvement débattue. Le système actuel du PRSSE

fournirait l'incitation financière tout en laissant le pouvoir de décision aux banques commerciales en matière de crédits. Cette forme d'assistance financière est souvent utilisée par les agences de crédit à l'exportation telle que l'Eximbank et le Coface pour subventionner des prêts à moyen terme à l'exportation. Dans une telle structure, la banque commerciale prêteuse informe les organismes fournisseurs de subvention du taux d'intérêt minimum en vigueur et des modifications de ces taux pendant la durée du prêt. L'organisme fournisseur de la subvention accepte de payer ("de compenser") à la banque commerciale la différence ("marge") entre ce taux et un taux fixe plus faible. Cette marge est généralement payable d'avance pour une période donnée (en fonction de la période de financement du marché - notion qui n'a pas encore cours au Cameroun), tous les trois (3) mois par exemple.

Au Cameroun, cette pratique pourrait présenter un double avantage. Les taux d'intérêt actuels de 21% sur les prêts à court terme constituent un obstacle majeur à l'octroi de prêts à moyen terme aux fins d'investissements de capitaux. L'utilisation de la pratique de marge de recouvrement pourrait permettre de réduire significativement ce taux et de rendre viables les projets d'investissement. De plus, le fait qu'il n'existe pas de sources de financement bancaire à moyen terme comme en Europe ou aux Etats-Unis (à l'exemple des caisses de retraite et des compagnies d'assurance) constitue également un obstacle à l'octroi des prêts à moyen terme. Les taux d'intérêt pour les dépôts à court et à moyen termes étant les mêmes, il n'y a pas d'incitation à placer des fonds à moyen terme dans des comptes d'épargne. En garantissant aux banques une marge de recouvrement entre un taux fixe et le taux d'intérêt à court terme en vigueur, le risque encouru dans le financement d'un prêt à long terme avec des dépôts d'épargnes à court terme est supprimé. Les augmentations dans le taux de financement à court terme sont couverts par l'organisme de subvention.

## ANNEXE A

## NOUVEAUX DEVELOPPPEMENTS DANS LE PRSSE

Tel qu'indiqué à l'Annexe D, deux sociétés camerounaises - ADIR et Group One - ont essayé conjointement d'obtenir un financement pour l'importation de 26.000 tonnes d'engrais vers la fin de l'année 1990 du programme. Leur commande comprenait 6.000 tonnes de NPK 20-10-10, 10.000 tonnes d'urée et 10.000 de sulfate d'ammonium. Bien que les délais de consignation aient déjà expiré, les deux sociétés ont participé au séminaire/atelier de Garoua du 7 au 9 mars 1991 et ont demandé au CTS d'envisager la prolongation de la période de consignation pour leur permettre d'importer au titre du programme en 1990. Leur demande fut acceptée, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions avant le 15 mars 1991. Etant donné que les deux sociétés n'ont pas rempli ces conditions dans les délais impartis, la consignation pour l'année 1990 a été annulée.

## ANNEXE B

## BANQUE FIDUCIAIRE:BANQUE OF CREDIT AND COMMERCE CAMEROUN

Personnes interrogées: Mr. Muhammad Khan, Directeur Général Adjoint
Mr. Mustafa Boodhoo, Directeur des Opérations et du Crédit
Mr. Thomas Amibang, Responsable du Crédit

### 1. Opérations du prêt à l'importation

La Banque Commerciale est responsable du Compte Spécial de Monnaie Locale (CSML) dans lequel l'USAID effectue périodiquement des versements. Les fonds sont transférés, en tant que de besoin, du CSML dans un compte du Fonds de Prêt Renouvelable, pour déboursement aux banques commerciales en vue de prêts à l'importation. Le tableau B-1 présente les mouvements dans le CSML depuis le début du PRSSE.

Tableau B-1

Situation du Compte Spécial en Monnaie Locale
(au 28 février 1991)

| | |
|---|---|
| Déboursement de AID en 1987 et 1988 | 2.194.500.000 FCFA |
| Transferts dans le Fonds Renouvelable de Crédit 1988 | 745.000.000 -"- |
| Solde | 1.449.500.000 -"- |
| Intérêts cumulés en 1988 | 45.181.000 -"- |
| Solde disponible au début de l'année 1988 | 1.449.681.000 -"- |
| Transfert dans le Fonds Renouvelable de Crédit 1989 | 1.032.045.021 -"- |
| Intérêts cumulés en 1989 | 99.823.265 -"- |
| Solde dans le CSML au 31 décembre 1989 | 562.459.249 -"- |
| Déboursements de l'AID en 1990 | 782.500.000 -"- |
| Déboursement dans le Fonds de Suivi, 8 juin 1990 | 81.960.000 -"- |
| Solde | 1.262.499.249 -"- |
| Intérêts cumulés, 1990 | 112.163.235 -"- |
| Solde dans le CSML, 28 février 1991 | 1.374.662.484 -"- |

Des renseignements sur les prêts importants à l'importation et les remboursements au titre de l'année 1990 du programme sont présentés au tableau B-2 ci-dessous. Six prêts ont été octroyés à la BICIC et un à la Meridien Bank, pour déboursement à l'importateur IBEX. Au 31 janvier 1991, les quatre premiers prêts avaient déjà été remboursés et les échéances pour le remboursement des trois autres sont fixés au mois d'avril et de mai 1991. Une consignation a été faite pour un huitième prêt, toujours en faveur d'IBEX, mais l'embarquement des engrais n'avait pas encore eu lieu à la fin du mois de février 1991.

**Tableau B-2**

**Situation des prêts à l'importation**
**(situation au 31 janvier 1991)**

| Numéro du prêt | Banque commerciale | Importateur | Types d'engrais | Tonnes consignées | Valeur CAF (000) | Tonnes reçues | Prêts déboursés (000) | Date de déboursement | Date de remboursement | Date d'expiration |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 90-1 | BICIC | IBEX | NPK 20-10-10 | 3.000 | 172.500 | 3.250 | 93.438 | 18 Oct. 90 | 15 Fév. 91 | 15 fév. 91 |
| 90-2 | BICIC | IBEX | NPK 12-6-20 | 3.000 | 172.500 | 1.500 | 43.400 | 18 Oct. 90 | 15 Fév. 91 | 15 fév. 91 |
| 90-3 | BICIC | IBEX | Urée 46% | 5.000 | 255.000 | 3.500 | 89.250 | 18 Oct. 90 | 15 Fév. 91 | 15 fév. 91 |
| 90-4 | BICIC | IBEX | S/A 21% | 1.500 *(1) | 60.000 | 1.575 | 31.500 | 18 Oct. 90 | 15 Fév. 91 | 15 fév. 91 |
| 90-5 | BICIC | IBEX | Urée 46% | 1.675,65 | 85.458 | 1.675,65 | 42.729 | 30 Nov. 90 | Non échu | 3 Avr. 91 |
| 90-6 | MERICAM | IBEX | Urée 46% | 2.150 *(2) | 57.981 | 1.709 | 28.991 | 18 Jan. 91 | Non échu | 22 Mai 91 |
| 90-7 | BICIC | IBEX | NPK 20-10-10 | 8.000 | 512.000 | 5.423,76 | 173.560 | 28 Jan. 91 | Non échu | 25 Juin 91 |
| Totaux | | | | 24.326 | 1.315.439 | 18.633,41 | 502.868 | | | |

*(1) Au départ, la BC a sollicité la consignation d'un prêt à l'importation et d'une subvention pour 5.000 tonnes d'urée. Plus tard, elle a demandé et obtenu un prêt à l'importation pour 3.500 tonnes d'urée seulement, ayant certifié que cette quantité, parmi d'autres types d'engrais, avait été embarqué sur un bateau.

En sollicitant la subvention pour une première cargaison, la BC a également demandé une subvention pour 1.675,65 tonnes supplémentaires (soit au total 5.175 tonnes) en indiquant que le tonnage supplémentaire constituait une seconde cargaison. La BF a rejeté cette demande étant donné qu'aucun prêt à l'importation n'avait été déboursé pour ladite cargaison. Ultérieurement, la BC a alors demandé et obtenu le prêt à l'importation et la subvention pour les 1.675,65 tonnes d'urée.

*(2) 8.000 tonnes de NPK 20-10-10 ont été consignées, mais seules 5.423,76 tonnes ont été importées. La consignation pour le reste de ce tonnage est arrivée à expiration.

Note: Les prêts du n° 90-1 au n° 90-5 se rapportent au même contrat d'importation.

## 2. Opérations du prêt à la distribution

Aucune demande de prêts à la distribution n'est parvenue à la Banque fiduciaire.

## 3. Opérations du Fonds de Subvention

Les déboursements effectués sur le Fonds de subvention pour les trois premières cargaisons d'IBEX sont présentés au tableau B-3. Il concernent 13.177 tonnes d'engrais arrivées en janvier 1991. Depuis lors, 5.423 tonnes de NPK 20-10-10 sont arrivées, tandis que 3 400 tonnes de 20-10-10 sont attendues. Un montant supplémentaire de 205.579.000 FCFA devra être déboursé pour ces 8.823 tonnes, ce qui portera le déboursement total à 476.912.000 FCFA à la fin de l'année.

Les subventions annoncées pour l'année 1990 sont les suivantes:

| | |
|---|---|
| NPK 20-10-10 | 23.300 FCFA/tonne |
| NPK 12-06-20 | 23.600 -"- |
| NPK 10-30-10 | 25.100 -"- |
| Sulfate d'ammonium | 15.200 -"- |
| Uréé | 19.900 -"- |

L'incidence de ces subventions sur les coûts réels rendu exploitation agricole est présenté au tableau B-4 pour les trois années du programme.

Considéré comme pourcentage des coûts réels rendu exploitation agricole, le taux moyen pondéré de la subvention était de 30,2% en 1990, contre 35,6% en 1987 et 43,4% en 1988, soit une diminution de 18% entre 1988 à 1989, et de 15% entre 1989 à 1990, et une diminution globale de 30%. Ces calculs sont fondés sur les coûts de distribution tels qu'estimés pour 1989, et en présumant qu'ils n'ont pas subi de modifications majeures.

Considéré comme pourcentage des coûts CAF, le taux moyen pondéré de la subvention était de 38,0% en 1990, contre 45,2% en 1989 et 57,3% en 1988. Le niveau de subvention était donc de 21 et 16% moins élevé qu'en 1988 et 1989 respectivement, soit une dimunition globale de 34%.

Les pourcentages de subvention de la dernière colonne ont été calculés avant le début de l'année 1990 du programme et sont basés sur des estimations des tonnages à importer en ce qui concerne chaque type d'engrais, ainsi que sur la répartition de chacun de ces types par province, et les prix CAF projetés. La subvention effectivement payée représente un pourcentage plus élevé du coût à la livraison que ne le montrent ces derniers chiffres, parce que les prix CAF sont moins élevés que prévus, et parce que les mélanges des types d'engrais n'a pas eu lieu comme prévu.

## 4. Opérations de la Banque Fiduciaire

La Bank of Credit and Commerce Cameroon (BCCC) est une filiale de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI) qui détient 65% du capital de la BCCC. Le reste est détenu par des organismes gouvernementaux camerounais, la Société Nationale d'Investissement et la défunte Banque

## Tableau B-3

## Déboursement des Subventions: année 1990 du Programme (situation au 31 janvier 1991)

| NPK 20-10-10 | | NPK 12-6-20 | | Sulfate d'ammonium | | Urée | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Quantité tonnes | Subvention 000 FCFA | Quantité tonnes | Subvention 000 FCFA | Quantité tonnes | Subvention 000 FCFA | Quantité tonnes | Subvention 000 FCFA | Quantité tonnes | Subvention 000 FCFA |
| 3.226,60 | 75.180 | 1.491 | 35.209 | 1.575 | 23.940 | 5.175,65 | 102.995 | 11.468,25 | 237.324 |
| | | | | | | 1.709 | 34.009 | 1.709 | 34.009 |
| 3.227 | 75.180 | 1.491 | 35.209 | 1.575 | 23.940 | 6.884,65 | 137.004 | 13.177,25 | 271.333 |

**Tableau B-4**

**Taux de subvention calculé à partir des coûts réels: 1988, 1989 et 1990 (FCFA/tonnes)**

| Type d'engrais | Valeur moyenne CAF | Coût moyen de distribution | Coût moyen à la livraison | Subvention | Subvention en% CAF | Sub. en % du coût réel à la livraison | Sub. en % du coût estimé à la livraison |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | --- 1990 --- | | | | |
| 20-10-10 | 64.776 | 13.494 | 78.270 | 23.300 | 36,0 | 30,0 | 24,1 |
| Urée | 46.222 | 14.829 | 61.051 | 19.900 | 43,1 | 32,6 | 22,6 |
| Sulfate d'ammonium | 40.000 | 18.111 | 58.111 | 15.200 | 38,0 | 26,2 | 19,7 |
| Moyenne pondérée | 56.645 | 14.759 | 71.404 | 21.538 | 38,0 | 30,2 | 20,5 |
| | | | --- 1989 --- | | | | |
| 20-10-10 | 63.853 | 13.494 | 77.347 | 28.200 | 44,2 | 36,5 | 24,7 |
| Urée | 56.159 | 14.829 | 70.998 | 23.800 | 42,3 | 33,5 | 24,9 |
| Sulfate d'ammonium | 42.080 | 18.111 | 60.191 | 17.300 | 44,1 | 28,7 | 22,8 |
| Moyenne pondérée | 55.189 | 14.759 | 69.948 | 24.923 | 45,2 | 35,6 | 24,3 |
| | | | --- 1988 --- | | | | |
| 20-10-10 | 62.650 | 16.574 | 79.224 | 36.600 | 58,4 | 46,2 | 33,7 |
| Urée | 51.250 | 17.731 | 68.981 | 27.500 | 53,7 | 39,3 | 32,4 |
| Sulfate d'ammonium | 39.643 | 20.158 | 37.889 | 23.800 | 60,0 | 62,8 | 32,7 |
| Moyenne pondérée | 54.967 | 17.586 | 72.553 | 31.504 | 57,3 | 43,4 | 33,1 |

Camerounaise de Développement. Le capital s'élève actuellement à 1,3 milliard de FCFA dont 700 millions de FCFA de capitaux versés et 600 millions de profits réinvestis, ce qui est plutôt maigre pour un bilan d'exploitation de 90 milliards de FCFA. En outre, la BCCC, à l'instar de la BCCI, tend à concentrer ses efforts sur une collecte de fonds à moindre risques. Elle réinvestit ces fonds à court terme, soit en accordant des prêts à très court terme (surtout pour des transactions commerciales), soit par dépôt dans d'autres banques. La politique interne de la BCCC lui interdit d'investir plus de 60% de ses dépôts en prêts. A en croire la BCCC, le niveau réél est de 55% pour un ratio prêt/dépôt de plus de 125% dans la plupart des autres banques camerounaises.

Les opérations de la BCCC ont été très rentables, surtout pour ce qui est des bénéfices sur les actions. Pour chacune des trois dernières années, les profits après impôts se sont élevés à un peu plus de 1 milliard de FCFA. On s'attend à des profits similaires cette année. Quatre-vingt à quatre vingt-dix pour cent des profits sont distribués sous forme de dividendes chaque année. Ce taux est avantageux pour les actionnaires, mais vraisemblablement excessif pour une banque, surtout dans un contexte économique défavorable.

**Fonds à moyen-terme.** Au Cameroun, les taux d'intérêt sur les dépôts et les prêts ne sont pas fonction de la demande sur le marché financier, mais sont fixés par le gouvernement et la BEAC. Il n'y a pas de différence de taux d'intérêts sur les prêts à court et à long termes. En conséquence, les liquidités à moyen-terme tendent à être orientées vers "les tontines" ou vers des formes d'investissement élémentaires tel que l'immobilier. La BCCC est d'avis que les incertitudes de la situation économique actuelle (possibilité de dévaluation du FCFA) ne témoignent pas en faveur de l'octroi de prêts à moyen terme (il faut cependant noter que de toute manière, il n'entre pas dans la ligne politique de la banque d'accorder des prêts à moyen terme).

**Le secteur bancaire camerounais:** Lors de discussions sur le secteur bancaire camerounais, la BCCC a indiqué que la BIAO est déjà insolvable et que d'autres banques locales importantes (BICIC, SGBC) avaient de sérieux problèmes de liquidités. La BCCC a cité l'exemple d'une traite de 350 millions de FCFA qui est resté impayé au moins deux mois après sa présentation.

**Liquidités dans l'économie locale:** L'économie camerounaise connaît des problèmes de fonds de roulement en raison de la fuite des capitaux (fonds à la recherche d'abris plus sûrs à l'étranger, dévaluation anticipée du FCFA, niveaux bas des dépots intérieurs) et des investissements dans le secteur immobilier. En outre, les hommes d'affaires ne veulent plus risquer leurs capitaux dans la conjoncture économique actuelle.

**Rapports d'affaires avec les banques:** La BCCC a déploré le manque de connaissances chez les hommes d'affaires locaux en matière de gestion de leurs rapports avec les banques. Ils ont plutôt tendance à cacher et à diversifier leur actif et leur passif pour cacher au gouvernement et à d'autres instances le montant réél de leurs avoirs. Il s'en suit que les banques n'ont pas l'occasion de se familiariser avec leurs clients, leurs

entreprises et leurs situations financières générales. Sans cette connaisance du client et sans la confiance envers lui, il est difficile que la banque accorde un crédit.

**Déboursement des fonds de subvention:** Actuellement, le déblocage des fonds de subvention est effectué par la Banque Fiduciaire au vu d'un télex codé signalant l'arrivée du bateau et sollicitant le déboursement des fonds de subvention. Monsieur Amibang, responsable de ces opérations à la BICIC, estime que cette procédure ne fournit pas une garantie adéquate (exemple: accès relativement facile aux appareils de transmission de télex codé dans certaines banques). Pour cette raison, et avec l'aval de ses supérieurs hiérarchiques, il a parfois refusé de débourser les fonds au vu du télex codé, préférant attendre les pièces justificatives. C'est grâce à cette vigilance fort louable que Monsieur Amibang a découvert que les 2.100 tonnes d'urée faisant l'objet d'une demande de fonds de subvention par IBEX (par le biais de Meridien) ne correspondait pas aux 1.790 tonnes effectivement livrées au port de Douala. Bien que le connaissement et les documents d'inspection indiquent que 2.100 tonnes d'urée avaient été vendues, l'attestation de dédouanement indiquait par contre que seulement 1.790 tonnes avaient été effectivement livrées au port de Douala. Le déboursement des fonds de subvention a ainsi été ajusté, dans ce cas, pour tenir compte de la quantité importée.

En conséquence, la Banque fiduciaire a recommandé que les fonds ne soient pas déboursés au vu du télex codé, mais sur présentation à la BCCC des documents requis: connaissement, attestation d'inspection de la SGS, et documents de dédouanement. En outre, Monsieur Amibang et ses chefs hiérarchiques ont proposé qu'un document supplémentaire soit fourni par l'agent de transit du port de débarquement, indiquant la quantité d'engrais effectivement livrée. Ce document fait apparemment partie des documents généralement requis pour les lettres de crédit et ne devrait pas constituer un fardeau supplémentaire pour les banques commerciales et les importateurs.

La Banque fiduciaire a également demandé des précisions sur la nature de leur responsabilité en cas de contradition dans les documents au sujet de la quantité d'engrais importés. Le CTS a convenu qu'il incombait à la Banque fiduciaire elle-même de vérifier les quantités, par le biais de l'agent de transit au besoin. Toutefois, l'accord entre le CTS et la BCCC ne fait aucune mention de cette résolution.

Le déboursement de fonds au vu des documents et non du télex codé pose un problème de temps. M. Amibang a estimé à trois jours ouvrables le temps qu'il faut aux banques commerciales pour recevoir les fonds déboursés après transmission d'un télex codé. L'exigence de présentation effective des documents ainsi que l'obtention des formulaires auprès de la Douane et des agents de transit pourraient nécessiter un délai deux fois plus important. La Banque fiduciaire est d'avis que l'amélioration des mécanismes de sécurité l'emporte sur les retards. C'est une question à débattre davantage avec les banques commerciales.

**Harmonisation des exigences documentaires pour le déboursement du prêt à l'importation et des fonds de subvention.** La BCCC pense que les documents fournis pour les fonds de subvention devraient également suffire pour le déblocage du prêt à l'importation, rendant la tâche plus facile, par cette seule opération administrative, à tous les intervenants.

**Elimination de l'exigence du prêt à l'importation.** Monsieur Thomas a convenu que la lettre de crédit (ou les documents requis pour l'expédition au cas où la lettre de crédit n'est pas utilisée) fournit plus de protection que l'exigence du prêt à l'importation pour ce qui est de la fraude ou des demandes inexactes de fonds de subvention. Il estime que l'élimination de cette exigence ne nuira pas à la sécurité des fonds, surtout si le déboursement se fait au vu de documents et non du télex codé.

Au cas où il n'est pas fait usage de la lettre de crédit entre l'importateur et le fournisseur d'engrais, le paiement devrait normalement se faire par le biais d'une banque commerciale (laquelle rassemble les documents requis). Dans ce cas, le paiement est effectué au vu de documents standards sans la garantie que fournit la banque commerciale par la lettre de crédit. Les documents requis pour le déboursement des fonds au titre du PRSSE seront les mêmes, et ils constitueront la preuve réelle de l'expédition (connaissement, attestation de la SGS) et de la réception des engrais (attestation de l'agent de transit et des douanes).

**Frais pour lettre de crédit.** La BCCC a confirmé que le taux maximum fixé au Cameroun pour l'émission des lettres de crédit est de 1% par an, au pro-rata de la période couverte par la lettre de crédit. Il arrive parfois que la banque commerciale considère ce taux trop bas par rapport au risque sur le crédit des clients. Dans ces cas, la banque commerciale peut demander au client de contracter un prêt et de déposer les fonds dans un compte bloqué pour rendre la transaction plus rentable. Ceci a le même effet que le blocage des fonds du prêt à l'importation au titre du PRSSE.

## ANNEXE C

## BANQUES COMMERCIALES

1. Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun (BICIC)

Personnes interrogées: M. Arthur Kamssue, Directeur-Adjoint du Crédit, Douala
M. Placide Tedom, Chef d'Agence, Bafoussam

1.1. Examens des transactions en matière d'engrais

En 1988-89, la BICIC s'est occupée de trois clients (CAMATREX, AMINOU et ADER) pour un volume de 58.500 tonnes d'engrais au titre du PRSSE. En 1989-90, elle s'est occupée d'IBEX pour un volume de 11.000 tonnes d'engrais sur les 64.000 tonnes importées au titre du PRSSE. En 1990-91, elle ne s'est occupée que d'une seule transaction (avec IBEX) pour un volume de 20.400 tonnes.

1.2. Consignation

Mme Mbonde de la société IBEX s'est plainte que les retards enregistrés à la BICIC en matière de consignation des fonds de subvention étaient de nature à compromettre leur éligibilité à la dernière opération d'importation avant la clotûre officielle de la campagne 1990-91. Toutefois, M. Kamssue de la BICIC a signalé que IBEX ne leur avait fait part de leur intention d'importer que quelques jours auparavant, et ne leur avait encore transmis aucun document supplémentaire sur les fournisseurs, et qu'ils n'avaient pas non reçu de garanties. En général, la BICIC n'effectue pas de consignation avant d'avoir l'assurance que la transaction va aboutir, et c'est à ce moment qu'elle émet la lettre de crédit. Elle ne veut pas être accusée de légereté dans la consignation des fonds, et ne souhaite pas entraver prématurément l'accès d'autres participants aux fonds.

1.3. Garanties pour les lettres de crédit

Avant d'émettre une lettre de crédit, et depuis le début du programme, la BICIC exige des importateurs à la crédibilité financière incertaine des garanties s'élevant à 100%. Ce qui a changé, ce n'est pas l'exigence de garantie, mais la nature de ces garanties. Il y a trois ans, lors de la première année du programme, les fonds de subvention couvraient 60% des garanties et les lettres de crédit standby 25%. La différence était couverte par des découverts dans le cas de clients acceptables comme la SNP, l'UCCAO, ou l'ONCPB de l'époque. M. Kamssue a fait remarquer que dans des circonstances particulières au cours de la première année et dans des cas d'achat d'engrais par l'UCCAO, la BICIC acceptait une partie des engrais importés comme garantie, estimant que l'UCCAO, en tant que société solvable, honorerait ses engagements envers l'importateur à qui elle verserait le montant correspondant aux engrais réceptionnés.



40

Le problème de la nature des garanties appropriées a évolué à la BICIC avec l'évolution de la situation économique. Il va de soi que les découverts de l'ONCPB ne sont pas acceptés. La solvabilité de la clientèle d'IBEX, pour autant qu'elle est désormais constituée de coopératives peu solides ou de petits distributeurs disposant de camions (plutôt que de sociétés comme l'UCCAO), donne à penser que les contrats d'importation d'IBEX sont peu sûrs. Et en fin de compte, la valeur de la garantie constitué par une partie des engrais au titre de telles transactions est incertaine en cas de saisie des engrais par la banque. Aussi la BICIC n'est-elle plus disposée à accepter les engrais comme garantie. L'expérience de la Meridien Bank dans le cas de la saisie des stocks d'engrais de la CAMATREX, et le niveau des stocks d'engrais au port de Douala justifient l'attitude de la BICIC.

Sur la question de savoir si la BICIC exigerait les mêmes garanties de sociétés mieux établies, M. Kamssue a indiqué que ADER, une filiale de la firme française Potasse d'Alsace n'était pas susceptible de jouir automatiquement de conditions plus avantageuses. Apparemment, la SEPCAE, autre filiale locale de Potasse d'Alsace, n'a pas honoré toutes ses dettes envers des banques locales. En outre, M. Kamssue a indiqué que la situation de la SOCANI, autre société camerounaise active dans l'importation des intrants agricoles, était telle qu'elle pouvait bénéfier de crédit sans garantie, pour les engrais du PRSSE.

### 1.4. Les liquidités dans le système bancaire camerounais

Selon M. Kamssue et conformément aux lignes directrices financières stipulées par la Banque mondiale pour l'économie camerounaise, le niveau de liquidités fourni au secteur bancaire camerounais par la BEAC (banque centrale) est adéquat. Toutefois, l'ampleur du phénomène des créances irrécouvrables pendant les années 80, qui continue à compromettre le bilan d'ensemble de la BICIC, de la SGBC et de la BIAO signifie que les banques disposent d'une marge très limitée d'utilisation de ces liquidités pour l'octroi de crédits. Au sortir de cette période d'octroi inconsidéré de crédits, il est fort probable que certains hommes d'affaires camerounais (qui pourraient encore avoir des dettes impayées dans d'autres banques) s'ajusteront difficilement à de nouvelles normes plus rigoureuses d'octroi de crédits.

### 1.5. Les banques et le secteur agricole

L'ancien monopole de l'ONCPB sur les revenus des produits agricoles explique en partie la participation plutôt limitée des banques commerciales dans ce secteur. Pour ce qui est des coopératives, la BICIC a traité avec l'UCCAO et plus récemment avec l'UCAL. A l'exception de l'UCCAO, aucune autre coopérative agricole ne dispose de la viabilité financière ainsi que des connaissances et des aptitudes en matière de gestion, qui leur permettraient de collaborer avec une banque. En ce qui concerne l'UCAL, la BICIC-Bafoussam lui a prêté 100 millions de FCFA pour financer l'achat du café. Toutefois, la situation financière de l'UCAL ne réflétait pas au niveau de cette transaction, la BICIC devant être payée directement par la CST, c'est-à-dire la société ayant acheté et exporté le café de l'UCAL.

Bien que l'UCCAO soit encore considérée à un certain degré comme un créancier solvable, la BICIC-Bafoussam a signalé que l'UCCAO avait perdu des sommes importantes au cours des dernières années en raison de la chute des cours du café. Selon la BICIC, l'UCCAO ne pourrait plus fonctionner dans les conditions actuelles que pendant deux ans avant de se trouver face à des problèmes financiers. Au vu de la situation actuelle du secteur agricole (particulièrement en ce qui concerne le café) caratérisée par la faiblesse des prix, la mauvaise gestion, les dettes résiduelles et les problèmes financiers tels que la non-vérification des comptes, il est difficile de croire que les banques camerounaises seront plus disposées que par le passé à être plus actives dans ce secteur. Certains secteurs tels que celui de la banane font exception à cette règle.

1.6. Financement des campagnes agricoles par la BEAC

Comme dans les autres pays de la zone franc, la banque centrale met chaque année à la disposition des banques commerciales locales des facilités de réescompte sur les prêts octroyés au secteur agricole. Ceci permet essentiellement aux banques commerciales d'avoir accès aux montants élevés dont elles ont besoin à chaque campagne agricole pour financer l'achat et l'exportation du café et du cacao. Ces fonds de la BEAC ne servent qu'à fournir des liquidités pour refinancer des prêts octroyés par des banques commerciales. La banque commerciale assume le risque sur le crédit et doit rembourser le prêt même si l'emprunteur (une coopérative de café, par exemple) n'a pas honoré ses créances.

Normalement, au début d'année, la BEAC décide du montant des fonds qu'elle fournira pour le préfinancement de la campagne café/cacao de l'année suivante. Ces fonds seront mis à la disposition d'un groupe de banques locales qui les répartit aux différentes banques en fonction de l'intérêt de celles-ci pour le secteur agricole, et de leur capacité de prêt à leur clientèle. En janvier/février, les banques peuvent recevoir de la BEAC des avances en blanc qu'elles prêteront à leur tour aux sociétés et coopératives (telles que l'UCCAO et l'UCAL) qui, en dernier ressort, achètent le café et le cacao des producteurs. Ces avances doivent avoir été remboursées au 31 juillet. Dès lors, elles peuvent être remplacées par des avances sur produit. Pour avoir droit à une avance sur produit, la banque doit présenter une lettre de change de l'exportateur, ainsi qu'un état des stocks pour justifier que le prêt obtenu auprès de la BEAC servira effectivement à financer l'exportation de produits. Ces avances sur produit doivent avoir été remboursées au 31 décembre. La banque doit alors financer, sur ses propres ressources, tout stock de café ou de cacao invendu. Il va également de soi que la banque commerciale assume le risque de toute les créances impayés.

Les chiffres fournis à l'équipe par la BICIC-Bafoussam sont les suivants:

| | | |
|---|---|---|
| Arabica | "avances en blanc" . . . . . | 563.000.000 FCFA |
| | "avances sur produit" . . . . . | 4.949.000 -"- |
| Robusta | "avances en blanc" . . . . . | 196.000.000 -"- |
| | "avances sur produit" . . . . . | 1.819.000 -"- |

L'écart important entre les "avances en blanc" et les "avances sur produits" semble témoigner d'une évidence: il est plus sûr de prêter à un exportateur ayant déjà entreposé du café qu'à quelqu'un qui doit encore aller acheter le café auprès des producteurs. La BICIC-Bafoussam a indiqué que l'UCCAO atteint généralement son plafond de crédit bancaire au cours de la campagne. Toutefois, la BICIC n'exige pas (encore) que l'UCCAO utilise son café comme garantie pour les avances sur produit qu'elle reçoit.

Pour la campagne en cours, les fonds n'avaient toujours pas été débloqués par la BEAC au mi-février. Ce retard considérable signifie que l'argent n'est pas encore disponible pour l'achat des stocks de café des producteurs. La répartition des fonds bancaires pour la campagne 1991 est la suivante: SCB/Crédit Lyonnais: 45 milliards FCFA; BICIC: 40 milliards FCFA; et CCEI: 15 milliards FCFA. La SGBC a choisi de s'abstenir (probablement en raison de problèmes rencontrés antérieurement dans le secteur agricole).

## 2. Meridien Bank

Personne interrogée: Madame Gisèle Moulong, Directrice du Crédit

### 2.1. Généralités sur la Meridien Bank

La Meridien Bank est une filiale de la Meridien International Bank Ltd, groupe bancaire enregistré aux Bahamas avec siège général à Lusaka en Zambie. Le groupe Meridien lui-même fait partie de ITM International, groupe de commerce, de construction, de manufacture et de distribution actif dans environ 30 pays et principalement en Afrique. Lusaka sert également de base à M. Andrew Sardanis, l'homme d'affaires grec qui est président de ITM et de Meridien.

La Meridien Bank Cameroon S.A. a acheté la Chase Manhattan en 1988 et l'a rebaptisée. Mme Moulong, responsable des transactions PRSSE à la Meridien Bank depuis plusieurs années, a suivi le programme de formation de la Chase à New York, mais elle est restée après la vente de la filiale Chase à la Meridien Bank. La Meridien International Bank, Ltd. détient 67% des actions de la Meridien Bank Cameroon, et le GRC, par le biais du MINFI et de la SNI, détient le tiers des capitaux. Le capital a été doublé récemment et la part du GRC s'en est trouvé réduite de moitié, puisqu'il n'a pas contribué à cette augmentation.

### 2.2. Participation au PRSSE

En dehors de ses problèmes avec la CAMATREX, tels que mentionnés plus haut, la Meridien Bank a effectué six transactions d'importation d'engrais avec IBEX, dont cinq au titre du PRSSE. La Meridien Bank s'est dite globalement satisfaite de ces transactions, mais elle n'a pas voulu commenter l'indication d'IBEX selon lequel elle refuserait de s'engager dans d'autres transactions au titre du PRSSE.

Dans ses transactions avec IBEX au titre du PRSSE, la Meridien a cherché à obtenir 100% de garantie. La garantie du fonds de subvention

représente généralement un tiers de la valeur nominale des lettres de crédit émises en faveur d'IBEX pour lui permettre d'importer des engrais au titre du PRSSE. En outre, IBEX a pu obtenir, dans toutes ses transactions, une lettre de crédit standby émise par une banque étrangère solide en faveur de la Meridien, pour servir également de garantie à la lettre de crédit. Le pourcentage couvert varie de 25% dans le cas de la French American (filiale de la BNP à New York) pour une lettre de crédit de 679 millions de FCFA, à 40% dans le cas de la Banca Commerciale Italiana pour une lettre de crédit de 517 millions de FCFA. Bien que la lettre de crédit standby couvre une partie des risques liés à l'émission d'une lettre de crédit pour l'importation des engrais, Mme Moulong a signalé que la lettre de crédit standby expirait souvent avant même que la moitié des engrais importés aient été vendue. Dans ce cas, la Meridien demande à IBEX de garantir par un dépôt d'argent tout autre risque non-couvert, avant l'enlèvement des engrais du port. Cette tendance n'est pas souhaitable parce que les banques sont bien équipées pour traiter les documents commerciaux, et perçoivent des frais à cet effet. Elles ne sont pas là pour se donner des droits sur des produits, et contrôler leur enlèvement du port.

Même avec une garantie de 100% au départ, les banques pensent qu'il y a des risques de pertes sur ces transactions comme dans le cas de la CAMATREX. La Meridien a également effectué une transaction de nature à justifier ce point de vue. Cette banque a confirmé une letre de crédit en faveur d'IBEX pour l'importation d'engrais du Nigéria. Bien que tous les documents d'expédition aient été conformes aux stipulations, 1.709 tonnes d'engrais seulement ont été déchargées du bateau, au lieu des 2.150 tonnes indiquées dans le contrat et les documents d'expédition. Normalement, la banque est tenue de payer la totalité de la somme inscrite sur la lettre de crédit irrévocable, même si toute la cargaison n'a pas été livrée. En principe, le problème doit se résoudre entre l'importateur et l'exportateur. En réalité, si l'importateur refuse de payer ou s'il ne le peut pas, la banque peut subir des pertes si elle n'est pas couverte par un dépôt d'argent. Heureusement, la banque de l'exportateur nigérian est la Meridien/Nigeria, de sorte que ce problème sera règlé à l'amiable. Il ressort de ce qui précède qu'il est nécessaire que les importateurs aient des relations d'affaires adéquates, de l'expérience, assez de capitaux pour faire face aux imprévus, et de bonnes relations avec les banques. Autrement, même les opérations garanties à 100% pourraient s'avérer risquées.

## 2.3 Prêt à l'importation

Dans sa dernière transaction avec le Nigéria pour un montant de 57.981 millions de FCFA (273.000 dollars de valeur nominale), IBEX a pu obtenir une subvention de 42.785 millions de FCFA par le biais de la Meridien. Cette couverture inhabituelle de 74% de la lettre de crédit sur des fonds de subvention découle du calcul de la subvention à partir d'une estimation du prix de vente. Si l'importateur achète à très bon prix, il bénéficie d'une plus grande couverture pour la lettre de crédit, sur les fonds de subvention qui être utilisés comme garantie. Dans le cas ci-dessus, IBEX devait effectuer un dépôt de 12 millions de FCFA pour la garantie, en plus des fonds de subvention, et il ne restait plus que pour 3 millions de FCFA à garantir. Toutefois, la Meridien a débloqué 28,9 millions de FCFA de prêt à

l'importation en faveur d'IBEX, payable dans un délai de 120 jours (probablement parce que la part couverte par la subvention était élevée et que le prêt pourrait être facilement remboursé sur les ventes d'engrais). Dans ce cas, le total du prêt à l'importation et des fonds de subvention s'élevait à 123% de la lettre de crédit, ce qui permettait à IBEX de disposer de fonds de roulement supplémentaires.

## 2.4 Non-déblocage des prêts à l'importation

A l'exception de la transaction ci-dessus, la pratique normale de la Meridien est de ne pas débloquer les fonds du prêt à l'importation. Elle ouvre dans ses registres une ligne de prêt grâce à un découvert entièrement prélevé, sur lequel un intérêt de 8,5% est imputé à l'importateur d'engrais du PRSSE. Toutefois, les fonds du prêt ne sont pas déboursés en faveur de l'emprunteur, mais ils sont placés dans un autre compte de dépôt ne générant pas d'intérêts pour l'importateur.

Etant donné que le compte bloqué garantit entièrement le "prêt", la banque commerciale ne court aucun risque. Il s'en suit que l'importateur paye 8,5% d'intérêt sur des fonds qu'il ne peut pas utiliser. La banque perçoit ces 8,5% sur un prêt sans risque et paye 4,7% à la Banque fiduciaire pour le financement du prêt. Etant donné que ces fonds restent en dépôt à la banque sans pour autant produire d'intérêts, la banque peut les utiliser à loisir pendant la durée du prêt sans payer les 10 à 10,5% d'intérêts qu'elle aurait dû normalement payer sur le marché libre.

Les conséquences de cette procédure sur le "rôle de sentinelle" des banques commerciales sont analysées aux Sections 1.2.4 et 2.3.4 du présent rapport.

## 2.5 PRSSE: Suggestions de modification

Connaissance du marché des engrais. La Meridien avoue ne pas posséder une connaissance suffisante du secteur agricole, surtout en ce qui concerne les utilisations des engrais qu'importent ses clients. Elle souhaiterait que le PRSSE l'aide à acquérir une meilleure connaissance du marché des engrais. Il s'agit d'être informé, par exemple, sur les utilisations des différents types d'engrais par les consommateurs, les cultures sur lesquelles ces engrais sont appliqués, les régions de consommation, les raisons pour lesquelles la consommation du sulfate d'ammonium a diminué, etc... La Meridien a indiqué, à juste titre, qu'avec une plus grande connaissance du marché, elle sera plus à l'aise avec ses clients et il leur sera plus facile d'avoir accès au crédit.

Documentation. La Meridien estime que les procédures font appel à trop de documents et à trop de dates pour permettre un suivi adéquat des opérations de consignation, de déblocage des prêts à l'importation et des fonds de subvention. A cet effet, elle souhaite une rationalisation de la documentation.

Diffusion de l'information auprès des importateurs et des distributeurs. La Meridien souhaiterait que le PRSSE explique très clairement aux importateurs et aux distributeurs les mécanismes des prêts à l'importation et à la distribution, c'est-à-dire, qu'il leur explique que l'accès aux fonds est conditionné par l'approbation de la banque commerciale.

## 3. SCB/Crédit Lyonnais

Personne interrogée: M. Alain Raffiot, Directeur, Agence de Yaoundé

### 3.1 Généralités sur la SCB/CL

La SCB/CL est la nouvelle filiale de la banque française Crédit Lyonnais, créée pour succéder à la Société Camerounaise de Banque (SCB). Les créances douteuses de la SCB, attribuables surtout aux dirigeants nommés par le Gouvernement du Cameroun, avaient atteint le montant de 120 milliards de FCFA - soit la moitié environ du portefeuille de crédit de la banque. Ces créances ont été confiées à la Société de Recouvrement des Crédits (SRC) pour rééchelonnement et recouvrement. La SCB a pris un nouveau nom et son capital a été reconstitué par le Crédit Lyonnais. Une nouvelle équipe de gestion a été mise en place par le Crédit Lyonnais.

A l'issue de cette opération, le SCB est partie de la dernière place parmi les banques pour devenir la banque au capital le mieux structuré au Cameroun. Elle devient ainsi la seule banque importante n'ayant pas de véritable problème de créances irrécouvrables (du moins, jusqu'à ce que les autres banques aient été restructurées). Grâce à cette transformation, la SCB/Crédit Lyonnais a pu faire de bonnes affaires, parce que les sociétés et les entreprises transfèrent leurs dépôts dans les banques les mieux atructurées en cette période de perte de confiance dans le secteur bancaire.

### 3.2 Participation au PRSSE

Le Crédit Lyonnais est récemment devenu éligible aux transactions du PRSSE et a été contacté par deux importateurs potentiels: Group One et ADIR. M. Raffiot a qualifié ADIR "d'individu sans société" et Group One de "société sans capital", statuant ainsi qu'aucune de ces sociétés ne mérite d'avoir accès aux facilités de crédit. Il a indiqué que Group One ne s'est pas donné la peine d'ouvrir un compte et que ADIR a ouvert un compte qui n'est pas fonctionnel. Le cas spécifique de M. Epassy de la société ADIR nécessitait beaucoup d'attention puisque M. Epassy utilisait plusieurs intermédiaires dans ses contacts avec la SCB/CL. M. Raffiot, ne cachant pas sa frustration, a finalement décidé que seule la caution d'un autre membre du groupe Crédit Lyonnais le persuaderait d'émettre des lettres de crédits en faveur d'ADIR et Group One. Ne s'attendant pas à ce que cette condition puisse être remplie, il a dès lors classé le dossier.

Bien que M. Raffiot soit irrité par ce qu'il qualifie de perte de temps au titre de ces transactions, tout indique ici que nous sommes en face d'un exemple typique de fonctionnement harmonieux du système privatisé; les banques commerciales passent les participants potentiels au crible et

éliminent ceux qui ne sont pas assez solvables pour avoir accès aux fonds de subvention et être des importateurs et distributeurs efficaces.

Le Crédit/Lyonnais s'intéresse peut-être encore au PRSSE, mais il n'étudiera que des demandes provenant de sociétés solides et disposant d'une surface financière adéquate.

### 3.3 Observations sur l'agriculture camerounaise

M. Raffiot est très pessimiste quant à l'avenir du café et du cacao au Cameroun. A l'heure actuelle, sa banque n'est pas très impliquée dans l'exportation de ces produtis, et elle a "cédé" à la Société de Recouvrement du Cameroun (SRC) la plupart de ses opérations dans ce secteur, en même temps que les créances irrécouvrables. Il est surprenant que M. Raffiot ait indiqué que Gourtzounian (usine de café de Nkongsamba, traitant environ 20% du robusta camerounais) figure parmi les plus mauvais créanciers de la défunte SCB. Même en cas de dévaluation, il ne semble pas à M. Raffiot que le Cameroun soit en mesure de concurrencer les producteurs asiatiques, surtout compte tenu de la stagnation ou de la réduction de la demande pour ces produits. Il croit que l'avenir du Cameroun dépend nécessairement de l'agriculture, et surtout de la production de la banane, des fruits et des légumes pour le marché européen.

## 4. Crédit Agricole du Cameroun (CAC)

Personne interrogée: M. Hubert Rauch, Administrateur Délégué

### 4.1. Généralités sur le CAC

Cette banque a été ouverte en octobre 1990 et n'a pas encore eu le temps de participer activement à l'économie. Son bilan se présente essentiellement comme suit (en milliers de FCFA):

| Avoirs | | Liquidités | |
|---|---|---|---|
| 5.550 | espèces et dépôts auprès d'autres banques | 1.000 | dépôts des clients |
| 300 | Prêts | 4.850 | capital versé |
| 5.850 | | 5.850 | |

La situation financière manifestement viable du CAC par rapport aux autres banques locales a eu pour effet d'attirer les dépôts des clients depuis l'ouverture de la banque. Le placement de ces fonds sous forme d'avoirs est essentiellement limité aux dépôts dans d'autres banques locales. Les seuls bénéficiaires des prêts du CAC jusqu'à présent sont les sociétés locales chargées de l'ameublement de ses nouveaux locaux. Le taux actuel pour de tels dépôts est de 10 à 10,5%, soit un peu moins que les 11% du taux de refinancement auprès de la Banque Centrale (BEAC), et réflète le niveau des liquidités dans l'ensemble du système bancaire. Si l'accès aux liquidités par le biais d'un refinancement auprès de la Banque Centrale était un obstacle,

le taux de dépôt interbancaire serait supérieur au taux de refinancement. Néanmoins, le CAC fait remarquer que certaines banques locales sensées être en difficulté payent pourtant des taux supérieurs à ceux de la Banque Centrale.

4.2. Capital

Le capital du Crédit Agricole est détenu à 40% par le Gouvernement camerounais, 38% par le secteur parapublic camerounais, 2% par les Unions de Coopératives et 20% par le gouvernement allemand. L'engagement et le déblocage du capital par le Gouvernement camerounais et le secteur parapublic ont été effectués en 1987 quand les fonds du gouvernement étaient encore disponibles. Quoique la représentation camerounaise soit dominante au sein du Conseil d'Administration (dirigé par le Ministre du Plan), les Allemands se sont assurés le contrôle effectif de la banque grâce à un contrat de gestion garanti et un droit de veto sur toutes les décisions du Conseil d'Administration.

4.3. Objectifs

La "philosophie" du CAC en matière d'affaires est de fonctionner comme une banque commerciale normale, en faisant des bénéfices - et non en distribuant des subventions. Le CAC se spécialisera naturellement dans l'octroi de crédits agricoles et travaillera en zone rurale. Chose intéressante, la banque va connaître une décentralisation, et ses 10 futures agences deviendront des banques autonomes. La Direction Générale sera un holding disposant d'un tiers du capital et d'un droit de veto sur les décisions du conseil d'administration de chacune de ses agences régionales. Des actionnaires privés locaux souscriront les deux autres tiers du capital. Le contrôle du crédit sera également centralisé au niveau de la direction.

4.4. Observations sur l'action des banques dans le secteur agricole

M. Rauch, Administrateur Délégué du CAC, a confirmé que les banques commerciales au Cameroun ne se sont pas familières du secteur agricole, ce qui limite l'octroi des crédits à ce secteur. Il a également déclaré qu'il était nécessaire d'inculquer aux producteurs agricoles camerounais des principes élémentaires de comptabilité et de gestion financière, pour leur permettre d'élaborer des besoins financiers réalistes, et d'établir des relations appropriées avec le secteur bancaire.

4.5. Extension des opérations du CAC

Bien que M. Rauch envisage de développer les relations d'affaires avec les producteurs et les exportateurs de café et de cacao, le CAC n'a encore rien entrepris dans ce sens. Sur un plan purement opérationnel, ils ne sont pas encore en mesure de traiter ce genre de transaction. La plupart de ces sociétés sont basées à Douala où le CAC ouvrira une agence dans les deux mois à venir. Le PRSSE et le type d'affaires qu'envisage le CAC semblent concorder naturellement. Le CAC s'apprêtent a étudier les informations du PRSSE et garderont en contact avec l'USAID.

Cependant, développer des affaires à moyen terme semble intéresser davantage M. Rauch. Le Cameroun ne dispose pas de financement à long terme (plus de deux ans) étant donné que les caisses gouvernementales de retraite et les compagnies d'assurance sont insolvables, et que les filiales des sociétés françaises placent leur argent sur le marché parisien. En outre, ce sont le gouvernement et la Banque Centrale qui fixent les taux d'intérêts. Ceux-ci sont actuellement de 11% (fixés par la Banque Centrale, BEAC), auxquels il faut ajouter les 3% d'impôt officiel et une marge brute de 5,88% pour la banque commerciale (fixés par le gouvernement), ce qui représente au total près de 20% pour les crédits à court terme. Avec des taux aussi élevés et sans rapport avec l'équation de l'offre et de la demande en capital, l'absence d'incitations à l'investissement de capital est criarde. M. Rauch ne pense pas qu'un financement saisonnier normal des cultures de rentes telles que le café ou le cacao puissent se faire à ce taux.

4.6. Frais afférants aux lettres de crédit

M. Rauch a apporté des précisions sur la structure et le calcul des frais afférants aux lettres de crédit au Cameroun. Le total des frais afférants aux lettres de crédit est limité par la loi à un maximum de 1%. Si cela ne constitue pas une compensation appropriée pour les risques pris par le CAC (par exemple, parce que 30% d'une lettre de crédit ne présentent aucune garantie), le CAC pourra créer une ligne spéciale de crédit pour ses "meilleurs" clients. Les fonds provenant de ce prêt seront bloqués dans un compte de dépôt à la banque, ce qui permet au CAC de prélever des intérêts sur un prêt entièrement garanti sans payer d'intérêts sur le dépôt. Ceci ressemble à ce que la Meridien et la BICIC ont fait jusqu'à présent avec les prêts à l'importation du PRSSE. (voir sections 1.2.4 et 2.3.4)

## ANNEXE D

## ACTIVITES DES IMPORTATEURS

### 1. IBEX Cameroun SARL

Personne interrogée: Mme Rose Mbonde, Administrateur

#### 1.1. Registre des importations

Comme l'indique le tableau D-1, IBEX a importé 22.003 tonnes d'engrais au titre du programme en 1990, contre 31.175,5 tonnes en 1989, soit une baisse de 30%. La dernière cargaison de 3.400 tonnes de NPK 20-10-10 n'était pas encore arrivée en mi-février 1991. Environ 55% des importations étaient constituées de NPK 20-10-10, contre 40% en 1989. Les importations d'urée représentaient 31% du volume total, contre 45% l'année précédente.

Une cargaison de 3.226 tonnes de NPK 20-10-10 en vrac a été ensachée au quai du port de Douala. C'était la première fois que les engrais du PRSSE étaient importés en vrac. Deux ensacheuses louées auprés de la société britannique NECTAR ont été envoyées dans des containers à bord du même bateau. NECTAR a également envoyé plusieurs techniciens qui devaient aider à l'installation et à l'utilisation de l'équipement. D'après NECTAR, la capacité journalière des machines est de 1.200 tonnes, mais le maximum réalisé durant le déchargement a été de 950 tonnes/jour.

#### 1.2. Ecoulement des stocks

La situation des engrais au titre des importations d'IBEX en 1990 est présentée au tableau D-2. IBEX indique 12.000 tonnes vendues en février 1991, ce qui laisse un stock de 9.803 tonnes. Environ 80% des ventes ont été faites à trois coopératives de café et de cacao, et le reste à la SPNP (Société Productrice de Bananes) et à d'autres distributeurs. Cette dernière catégorie d'acheteurs comprend un certain nombre de petits grossistes qui ont acheté plusieurs centaines de tonnes, enlevant les engrais au port avec leurs propres camions et les revendant au détail dans les zones rurales.

IBEX espère échanger une partie de ses stocks contre du café et s'efforce actuellement de négocier une vente de café camerounais à un usinier américain. Cependant, le problème de la qualité du café préoccupe IBEX, car l'acheteur pourrait rejeter toute la cargaison si la qualité n'est pas acceptable.

A la fin de l'année 1989 du PRSSE, IBEX détenait un stock de plus de 23.000 tonnes représentant en grande partie des contrats de vente avec des coopératives qui prenaient livraison lentement en raison de problèmes financiers. La situation définitive des 31.172 tonnes importées par IBEX en 1989 est présentée au tableau D-3 ci-après.

Tableau D-1

Cargaisons d'engrais: année 1990 du Programme IBEX

| Cargaison n° | Type | Tonnes | Fournisseur | Coût par tonne (FCFA) | Valeur CAF (FCFA 000) | Date d'arrivée | Date de Dédouanement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Urée | 3.500 | Interore | 51.000 | 178.500 | 20 Août 90 | 5 Oct. 90 |
| 2 | NKP 20-10-10 | 3.227 | Interore | 64.000 | 206.528 | 20 Oct. 90 | 19 Nov. 90 |
| | NKP 12-6-20 | 1.492 | Interore | 64.000 | 95.488 | | |
| | Sulfate d'am. | 1.575 | Interore | 40.000 | 63.000 | | |
| | Urée | 1.676 | Interore | 51.000 | 85.476 | | |
| 3 | Urée | 1.709 | Caterman (Nigéria) | 31.750 | 54.261 | 4 Jan. 91 | En cours |
| 4 | NPK 20-10-10 | 5.424 | Interore | 64.000 | 347.136 | 16 Fév. 91 | En cours |
| 5 | NPK 20-10-10 | 3.400 | Interore | 66.750 | 226.950 | Attendus | - |
| | Total | 22.003 | | | 1.257.339 | | |

Tableau D-2

Situation des stocks importés par IBEX: 1990/91 (en tonnes)

| | NPK 20-10-10 | NPK 20-06-10 | Urée | Sulfate d'ammonium | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Total importations | 12.051 | 1.492 | 6.885 | 1.575 | 22.003 |
| Ventes: | | | | | |
| SOWEFCU | 1.720 | - | 725 | 749 | 3.194 |
| UCAL | 1.500 | 193 | 2.260 | 416 | 4.369 |
| UCAC | 1.005 | 55 | 1.000 | 50 | 2.110 |
| SPNP | 305 | 452 | 237 | - | 994 |
| Autres | 1.234 | - | 178 | 121 | 1.533 |
| Total Ventes | 5.764 | 700 | 4.400 | 1.336 | 12.200 |
| Stocks détenus | 6.287 * | 792 | 2.485 | 239 | 9.803 |

* Comprend 3.400 tonnes de NPK 20-10-10 non encore expédiées en février 1991.

Tableau D-3

Situation des stocks importés par IBEX au titre du programme en 1989

| Distributeurs | Tonnes |
|---|---|
| UCAL | 4.590 |
| NWCA | 4.526 |
| SOWEFCU | 1.820 |
| UCAC | 450 |
| OCB | 2.677 |
| CDC | 2.545 |
| SPNP | 2.539 |
| SOCANI | 2.190 |
| Group One | 1.951 |
| FOGACAM | 1.650 |
| Autres | 6.232 |
| Total | 31.170 |

Le plan de commercialisation d'IBEX mentionne un projet de création de points de distribution dans les provinces du Littoral, de l'Ouest et du Nord. Le premier site envisagé est Yabassi dans la province du Littoral.

1.3. Structure financière des transaction en matière d'importation

IBEX a travaillé avec la BICIC et Meridien Bank pour les transactions du PRSSE en 1989 et 1990. Cette année, Meridien ne s'est occupée que d'une petite cargaison (1.709 tonnes).

1.3.1. Lettres de crédits

Actuellement, la BICIC demande en général 110% de garanties diverses comme condition pour émettre une lettre de crédit en vue d'importer des engrais pour le compte d'IBEX au titre du PRSSE. Au cours des années précédentes, IBEX a pu fournir cette garantie sans utiliser ni ses fonds propres ni ses autres avoirs. La garantie provenait des sources suivantes:

25% - Lettre de crédit standby du fournisseur
25-30% - Découverts ou dépôts de l'importateur
30% - Fonds de subvention consignées par la Banque fiduciaire
25-30% - Contre-valeur du titre d'importation des engrais

Total: 105-115% de la valeur nominale de la lettre de crédit

Le principal fournisseur d'engrais d'IBEX a été Interore, société de courtage installée en Belgique et appartenant à Occidental Petroleum. Interore acceptait de garantir 25% de la valeur nominale de l'opération en demandant à la French-American Banking Corporation de New-York (qui comme la BICIC est une filiale de la BNP) d'émettre une lettre de crédit standby en faveur de la BICIC. La valeur de ladite lettre de crédit standby peut atteindre leur marge bénéficiaire sur la transaction, ce qui signifie qu'ils

ne prennent pratiquement pas de risques réels dans cette transaction.

Par le passé, IBEX a couvert jusqu'à 25-30% de la valeur nominale de la lettre de crédit par une combinaison (acceptable comme garantie par la banque) de dépôts en espèces et de lettres de change. Ces lettres de change ont été émises par des sociétés solvables comme la SPNP ou, pendant un temps, par l'ONCPB.

Les subventions, une fois consignées, sont également utilisées comme source de garantie. Etant donné qu'elles sont calculées à partir du prix des engrais rendu exploitation agricole, elles peuvent représenter plus de 30% de la valeur de la lettre de crédit si le prix d'achat est exceptionnellement bas, comme ce fut le cas pour les récents achats d'urée par IBEX au Nigéria (les subventions sont égales à 73% de la valeur CAF).

Enfin, la banque peut s'octroyer un droit de propriété sur les engrais importés, en guise de garantie, bien qu'il soit de valeur incertaine en raison du caratère périssable des engrais et de leur prix de liquidation hypothétique.

Pour ce qui est de la structure même de la lettre de crédit, IBEX indique que les conditions standardes exigent le paiement de 50% de la lettre de crédit au moment de la présentation du connaissement. Cette opération a lieu en général dans un délai de 10 jours à compter de la date d'ouverture de la lettre de crédit. Vingt-cinq pour cent de la lettre de crédit sont exigibles dans un délai de 30 jours à compter de la date du connaissement (soit environ 20 jours après le premier paiement) et les autres 25% sont dûs dans un délai de 40 jours à compter de la date du connaissement. Le délai d'expédition actuel des engrais à partir de l'Europe est habituellement de 15 jours, plus une semaine pour le déchargement et les formalités de dédouanement à Douala. Ainsi, dans des conditions normales, les engrais devraient être réceptionnés et prêts à la vente environ trois semaines après l'ouverture de la lettre de crédit, quoique les délais puissent être de cinq à six semaines dans le pire des cas.

IBEX a signalé que la BICIC n'acceptait plus les engrais comme garantie et que dans le cas des dernières transactions, elle a dû utiliser ses propres liquidités comme garantie pour les importations d'engrais.

1.3.2. Prêts à l'importation

Avec IBEX, la BICIC suit la pratique décrite plus haut, et dépose les prêts à l'importation dans un compte bloqué (voir section 1.2.4. et 2.3.4.). Si IBEX pouvait avoir accès à ces fonds, elle les utiliseraient certainement comme liquidités pour fournir un crédit à ses distributeurs. IBEX pense que des délais de 90 jours seraient appropriés pour les distributeurs.

1.4. Observations d'IBEX sur le PRSSE

Prêts à l'importation. Bien que les prêts à l'importation ne jouent pas un rôle direct dans la procédure d'émission d'une lettre de crédit, ils peuvent être utiles. En accroisant les fonds de roulement des importateurs,

ils pourraient permettre aux importateurs d'accorder des crédits aux distributeurs - à condition que les banques autorisent les importateurs à avoir accès à ces fonds et à condition que les échéances soient de plus de 120 jours (voir analyse ailleurs dans ce rapport).

Participation des banques au risque. En réquérant au moins 100% de garantie pour les lettres de crédit, les banques ne partagent pas le risque entièrement encouru par les importateurs. Le financement des importations d'engrais serait grandement facilité si les banques acceptaient les engrais comme garantie partielle pour les lettres de crédit.

Formation des exploitants agricoles. Les exploitants agricoles ne connaissent pas encore suffisamment bien l'importance des engrais. Nous suggérons que le PRSSE aide à organiser des réunions avec les exploitants agricoles dans l'ensemble du pays et dans le cadre d'un programme de formation. IBEX envisage à ce titre d'utiliser des films video dans lesquels des exploitants agricoles parlent des résultats positifs obtenus à la suite de l'utilisation des engrais.

## 2. CAMATREX

Personne interrogée: M. Alamayehu Aligaz, Directeur Général Adjoint

### 2.1. Importation et distribution des engrais

Bien qu'elle ait été le plus grand importateur du PRSSE en 1989, la CAMATREX n'a pas importé d'engrais en 1990. La société connaît des difficultés financières dues aux problèmes d'écoulement des stocks importés l'année précédente (en 1989). La situation a été aggravée par les contraintes financières imposées par sa banque (Meridien), préoccupée de ne pas prendre de risques sur un marché des engrais aléatoire. Jusqu'à ce que le litige entre les deux parties soit règlé, la participation de la CAMATREX au PRSSE en 1991 reste hypothétique. Entre-temps, la société s'est engagée dans le courtage de la farine importée des Etats-Unis.

Les importations effectuées par la CAMATREX en 1989 et la situation de ces stocks au cours des deux dernières années sont présentées au tableau D-4. Seules 17.046 tonnes ont été utilisées au cours de la période de mars 1989 à février 1990, et 9.222 autres tonnes ont été vendues entre mars 1990 et février 1991. Les plus grosses ventes ont été faites à l'UCCAO (3.000 tonnes) et à ADER CAMEROUN S.A., importateur d'engrais et de produits chimiques non-subventionnés (3.024 tonnes). Cette dernière vente a eu lieu aux enchères sur instructions de la Meridien pour réduire le niveau d'endettement de la CAMATREX vis-à-vis de cette banque.

La CAMATREX affirme détenir encore, à la mi-février 1991, un stock de 6.732 tonnes d'engrais invendus. Le sulfate d'ammonium, engrais de plus en plus difficile à vendre parce que les coopératives de café en déconseillent l'usage, figure pour 6.584 tonnes dans ces stocks, tandis que le reste (148 tonnes) est constitué d'urée. La plus grande partie de ces engrais est toujours entreposée en plein air au port de Douala.

Tableau D-4

**Importations et ventes de la CAMATREX, 1989/90 et 1990/91**
**(en tonnes)**

| | 1989/90 | 1990/91 | Tonnage total |
|---|---|---|---|
| Importations: | 33.000 | - | 33.000 |
| Ventes: | | | |
| UCCAO | 9.000 | 3.000 | 12.000 |
| NWCA | 2.800 | - | 2.800 |
| COOPROVINOUN | 2.257 | 263 | 2.520 |
| SOCOTRA | 760 | 525 | 1.285 |
| FOGACAM | 10 | - | 10 |
| MAISCAM | - | 843 | 843 |
| MIDEVIV/Yaoundé | - | 21 | 21 |
| UCAL (COOPLAM) | - | 94 | 94 |
| OCB | - | 200 | 200 |
| DEL MONTE/CDC | - | 400 | 400 |
| ADER | - | 500 | 500 |
| MERIDIEN BANK (ADER) | - | 3.024 | 3.024 |
| AUTRES | 2.219 | 352 | 2.571 |
| Totaux | 17.046 | 9.222 | 26.268 |
| Stocks encore détenus | | | 6.732 |

## 2.2. Observations sur le PRSSE

Le Directeur Général Adjoint a émis les avis suivants sur le PRSSE:

Subventions. Les subventions pour les engrais doivent être maintenues à leurs niveaux actuels pour éviter d'imposer une hausse des prix aus consommateurs souffrant déjà du rétrécissement des crédits, d'arriérés impayés pour le café, et de la chute des prix du café et du cacao.

Formation des exploitants agricoles. Le Gouvernement Camerounais et l'USAID devraient financer un programme de formation des exploitants agricoles sur l'utilisation des engrais.

## 3. ADIR et Group One

Personne interrogées: M. Roger Epassy, Directeur Général, ADIR
M. Emmanuel Ndongo, Directeur Général, Group One

Au moment de la préparation de ce rapport, ces deux sociétés implantées à Yaoundé essayaient de trouver un financement pour l'importation de 26.000 tonnes d'engrais. Les tonnages de chaque type d'engrais à importer par les deux sociétés étaient les suivants:

Tableau D-5

Importations d'engrais prévues en 1991 par ADIR et Group One

| | ADIR | Group One | Total |
|---|---|---|---|
| NPK 12-06-20 | 2.500 | 3.500 | 6.000 |
| Urée | 4.000 | 6.000 | 10.000 |
| Sulfate d'ammonium | 7.000 | 3.000 | 10.000 |
| Total | 13.000 | 12.500 | 26.000 |

Selon le plan de commercialisation de ces sociétés et les déclarations de leurs dirigeants, des contrats portant sur un volume de 43.400 tonnes ont été signés avec des "distributeurs". Ces distributeurs sont essentiellement, semble-t-il, des Licensed Buying Agents de café (usiniers), ainsi que des producteurs de bananes et d'autres cultures. Le plan de commercialisation mentionne également la possibilité de vendre à l'UCCAO, à la NWCA, à la CDC, à HEVECAM, à la SOCAPALM et à des exploitants agricoles individuels.

ADIR et Group One ont sollicité une aide auprès de American Overseas Services, Inc. (compagnie du Michigan représentée au Cameroun par un Camerounais, M. Ekamba Louma Pierre) pour un financement. La valeur totale de la cargaison serait de 1.362 millions de francs (coût CAF à Douala), et les importateurs espèrent obtenir une lettre de crédit par le biais d'une banque suisse. Equator Bank aux Etats Unis devait en principe garantir une partie du paiement. Le Crédit Lyonnais devrait en principe participer à la transaction au Cameroun. Cependant, il était improbable que ces dispositions financières puisent être prises avant la fin de l'année 1990 du programme, et aucune commande n'avait encore été passée à la fin de février 1991.

## 4. FERIDA

Personne interrogée: M. Bonaventure Mbida-Essama, Directeur Général

### 4.1. Généralités sur la société

FERIDA est une société d'import nouvellement créée, installée à Douala et dirigée par un Camerounais, M. Bonaventure Mbida-Essama. M. Mbida est un ancien membre de l'IFC à Washington DC. Il est actuellement "correspondant" de l'AMSCO au Cameroun (African Management Services Company, installée à Amsterdam), qui est soutenue par l'IFC. FERIDA a importé des engrais pour la première fois en 1990, mais en dehors du cadre du PRSSE. La cargaison de 5.000 tonnes était destinée à des sociétés para-publiques gérant des plantations de palmiers à huile et de bananes.

### 4.2. Projets d'investissement

M. Mbida met actuellement la dernière main à un projet de création d'une unité de mélange et d'ensachage d'engrais à Bonabéri au port de Douala.

Deux bâtiments d'une superficie de 11.000 $m^2$ à proximité du quai ont été loués pour y entreposer les engrais en vrac et les engrais ensachés (après mélange selon les formules appropriés). Au début, des camions (plus tard un convoyeur) transporteront les engrais du quai à l'unité de mélange et d'ensachage située à l'extérieur des bâtiments et attenante à ceux-ci.

En mi-février 1991, M. Mbida a indiqué que le prêt de l'IFC avait été accordé et qu'il espérait avoir résolu les problèmes de financement dans un avenir proche. Les prêts accordés par l'IFC et le Cameroun (par le biais du FOGAPE), plus les actions souscrites au Cameroun s'élévent à 1 million de dollars (équipement et réfection des bâtiments) et fournissent environ 600.000 dollars de fonds de roulement.

Si toutes les conditions de financement peuvent être remplies, FERIDA projette d'essayer d'obtenir des commandes pour environ 7.500 tonnes livrables en mars/avril 1992, dans le cadre du PRSSE en 1991. Il s'agit d'accroître progressivement les importations jusqu'à environ 20.000 tonnes/an, ce qui selon M. Mbida suffit à rentabiliser son investissement à Bonaberi.

L'avantage d'une unité de mélange et d'ensachage, qui serait la seule au Cameroun, réside dans la possibilité d'effectuer une grande variété de mélanges de N-P-K, ouvrant ainsi d'autres marchés que celui du café. Les sociétés para-publiques cultivant la banane, le palmier à huile, le coton et d'autres cultures sont des clients potentiels, et FERIDA devrait être en mesure d'offrir de meilleurs prix que ceux des engrais non-subventionnés de même types, importés sous forme de mélanges. En prévision de la libéralisation future de la commercialisation du café et du cacao, M. Mbida a pris contact avec Girozentral (banque autrichienne) pour l'établissement de certaines relations d'échange commercial. Les revenus du café et du cacao exportés en Autriche par FERIDA et vendu par Girozentral serviront à financer l'importation des engrais.

L'un des problèmes de M. Mbida est qu'il ne peut pas compter sur les banques commerciales locales pour financer les importations, étant donné leur attitude très conservatrice à l'égard des sociétés nouvellement créées et par conséquent sans références en matière de crédit. M. Mbida s'est déjà adressé sans succès à Meridien Bank pour le financement d'une importation au titre du PRSSE en 1990. Pour les importations prévues en 1991, il se propose de contacter plutôt la Standard Chartered Bank. Les 600.000 dollars de fonds de roulement qu'il espère obtenir lui permettraient d'effectuer des dépôts en espèces auprès des banques commerciales pour couvrir au moins une partie des garanties exigées par les banques participant au PRSSE.

### 4.3. Observations sur le PRSSE

Types d'engrais. M. Mbida aimerait que le PRSSE étende la gamme d'engrais couverts par le programme. En raison du programme de subvention du gouvernement, le PRSSE ne se préoccupe que des types d'engrais utilisés par les petits producteurs de café et de cacao du Nord-Ouest. Il est prévu que le marché d'engrais de FERIDA sera plus diversifié que cela.

Prêts à l'importation. Pour FERIDA, le prêt à l'importation n'est nécessaire que si les sociétés peuvent effectivement avoir accès aux fonds -- ce qui n'est pas facile pour une société en phase de démarrage. M. Mbida souhaiterait que le risque financier soit assumé par le programme plutôt que par les banques, ce qui pourrait faciliter l'accès au financement.

Prêts à moyen terme. FERIDA souhaiterait également que des projets à moyen terme puissent être éligibles aux fonds du programme. Les crédits à court terme génèrent des intérêts commerciaux qui peuvent n'être qu'à court terme, tandis qu'un investisseur disposé à engager des fonds à moyen terme réalise un investissement en même temps qu'il prend un engagement. Les investisseurs à moyen terme devraient être encouragés et non pénalisés par rapport aux investisseurs à court terme, pour ce qui est de l'éligibilité aux fonds.

Marge des banques commerciales. M. Mbida ne pense pas qu'une augmentation de la marge des banques commerciales sur les prêts à l'importation changerait quoi que ce soit. Il pense que le problème fondamental est plus le problème de l'accès au crédit que celui du calcul risque/rémunération par la banque.

## 5. ADER CAMEROUN S.A.

Personne interrogées: M. Bernard Leblanc, Directeur Général
M. Daniel Wolff, Directeur Administratif et Financier

### 5.1. Généralités sur la société

ADER importe des engrais (non subventionnés), des produits phytosanitaires, de la nourriture pour animaux, et des produits chimiques industriels. Cette société signale une chute des ventes au cours de l'année passée en ce qui concerne les produits utilisés dans l'agriculture, en raison des problèmes que connaît le secteur rural et qui sont examinés ailleurs dans ce rapport. La part du secteur agricole dans le total de leurs ventes est passée de 63% en 1988/1989 à 53% en 1989/1990, tandis que les ventes au secteur industriel connaissaient une augmentation équivalente. Dans l'ensemble, les ventes ont connu une baisse de 22% au cours des six derniers mois de l'année 1990, par rapport à la même période en 1989. Le domaine le plus prometteur à l'heure actuelle est celui de la provende pour volaille, les producteurs de volaille locaux bénéficiant de la protection douanière pour faire contrepoids aux poulets congelés importés. La demande croissante de provende provoque une hausse du prix du maïs, qui est l'un des principaux ingrédients de la provende. Les exportations vers le Tchad, qui ont atteint 8.000 tonnes l'année dernière, constituent un autre facteur favorisant le marché du maïs. Il s'agit là d'une situation heureuse pour les producteurs de maïs, et spécialement pour ceux qui abandonnent la culture du café pour se tourner vers ce produit.

## 5.2. Importations d'engrais

ADER a importé 15.000 tonnes au titre du PRSSE en 1988, mais n'a rien importé en 1989 et 1990 au titre du programme. Cependant, ADER a régulièrement importé des engrais non-subventionnés pour des sociétés privées et para-publiques de production de bananes et d'huile de palme. Les importations réalisées pour ces clients au titre de l'exercice budgétaire 1989/90 ont atteint 15.972 tonnes, une grande partie de ce volume étant constituée de types d'engrais non-couverts par le PRSSE. ADER a également acheté 3.000 tonnes d'urée vendues aux enchères par Meridien, la banque de CAMATREX.

La société estime que le volume des intrants agricoles utilisés par les producteurs de café et de cacao en 1990 représente la moitié du volume utilisé en 1989, ce qui entraînera une réduction substantielle des récoltes dans les prochaines années.

L'insuffisance du crédit a eu un impact important sur les fournisseurs d'intrants agricoles. A cet égard, ADER, qui reçoit un soutien financier de la maison-mére en France, est mieux lotie que les importateurs spécialisés et indépendants d'engrais (tels que IBEX et CAMATREX). La gamme diversifiée des produits d'ADER a constitué un autre facteur important ayant permis à cette société de survivre à la conjoncture économique actuelle.

## 5.3. Situation financière d'ADER

Comme presque toute entreprise au Cameroun, ADER a subi le choc de la chute de 20% du P.N.B. au cours de ces deux dernières années. L'ensemble des ventes de la société pendant la première moitié de l'exercice budgétaire en cours (30/06/90 au 31/12/90) est passé de 2,217 milliards de FCFA pour la même période en 1989 à 1,731 milliards, soit une baisse de 22%. Cette baisse est même plus accentuée pour les ventes d'engrais au secteur agricole, les 15.972 tonnes d'engrais effectivement vendues ne représentant que 16% des ventes du groupe en 1990, contre 25% en 1989.

ADER est plutôt pessimiste en ce qui concerne l'avenir et tente de réduire ses charges. Bien que n'avouant pas de pertes, ils ont dit espèrer maintenir un "équilibre financier". Ceci fait écho à l'avis de la BICIC selon lequel ADER pourrait ne pas être éligible à des crédits bancaires pour l'importation des engrais, surtout depuis que Potasse d'Alsace, son actionnaire principal, a laissé SEPCAE, autre filiale camerounaise, faire faillite. A dehors de la concurrence des autres importateurs d'engrais dans le cadre du PRSSE, ADER attribue la baisse de ses ventes d'engrais à un arrêt virtuel des achats d'engrais par les producteurs de café. Toujours accablés par le non-paiement des récoltes de café antérieures et confrontés à des prix très bas pour la présente récolte, les producteurs n'ont ni l'argent nécessaire, ni l'envie d'investir dans les engrais pour leurs pieds de café arabica ou robusta. Pour cette raison et à cause du stock d'engrais invendus existant actuellement sur le marché (importations de CAMATREX et d'IBEX), ADER s'attribue le statut d'observateur intéressé du PRSSE au titre de l'année prochaine.

La situation d'ADER en matière de liquidités semble être le reflet de la situation générale dans le pays. D'une part les clients sollicitent des délais de paiements plus longs quand il leur arrive de procéder à des achats, et celà à cause de leurs propres problèmes de liquidités. Ne pas faire crédit peut signifier ne pas vendre. D'autre part, les banques ont récemment imposé des conditions plus strictes en matière de crédit, si bien qu'ADER dispose de moins de liquidités. La BICIC, par exemple, a exigé qu'ADER accompagne une demande de lettre de crédit d'un dépôt de 20%, et qu'elle verse 30% supplémentaires au moment de la confirmation effective de la lettre de crédit par la BICIC, soit un total de 50% de garanties en espèces. La Meridien Bank demande maintenant un dépôt de 33% pour émettre une lettre de crédit confirmée.

La SCB/Crédit Lyonnais, qui a plus de liquidités et est moins exposé aux créances douteuses n'exige pas de dépôt mais, selon ADER, ne manifeste pas un intérêt particulier pour le PRSSE. De toute les manières, ADER a déjà atteint son plafond de crédit bancaire. En raison de la crise de trésorerie de la société (demandes plus nombreuses de crédit de la part des clients, mais possibilités limitées de crédit dans les banques locales), ADER a dû obtenir un financement supplémentaire de 1 milliard de FCFA par le biais de sa société-mére, Potasse d'Alsace, sous forme prorogation des délais de paiement pour les achats d'ADER. Dans ce contexte, ADER désire certainement utiliser les facilités de prêts à l'importation et à la distribution, compte tenu surtout de leurs taux d'emprunt préférentiels. Mais ils n'y recoureront pas dans l'immédiat parce qu'ils n'ont pas de possibilité de vendre les engrais couverts par le PRSSE.

5.4. Observations sur le PRSSE

M. Leblanc a réitéré les propos qu'il avait tenus à l'équipe AMIS/USAID l'année dernière, propos selon lequels il n'est pas dans l'intérêt du Cameroun de promouvoir la participation au PRSSE de sociétés prenant peu ou pas d'engagement à long terme sous forme d'investissements dans les entrepôts et les points de distribution, ayant des ressources financières limitées et une connaissance insuffisante du marché des intrants agricoles. Selon lui, là réside la principale explication des stocks d'engrais invendus qui se détériorent au port, et des difficultés financières que traversent les deux importateurs principaux du PRSSE l'an dernier.

A propos de la structure du prêt à l'importation, M. ADER a encore ajouté que la période de financement de 90 jours, même si elle est étendue à 120 jours, reste trop courte. Ils préfèrent obtenir un financement du fournisseur qui couvrira la période de 150 à 180 jours (qu'il considére comme un délai raisonnable pour des achats d'engrais) entre la date d'émission du connaissement du fournisseur et les paiements par les distributeurs. Toutefois, cette période pourrait être couverte en utilisant conjointement le prêt à l'importation et le prêt à la distribution.

## ANNEXE E

## ACTIVITES DES DISTRIBUTEURS

### 1. North West Cooperative Association

Personnes interrogées: M. Ghogomu Tapisi, Directeur Général
M. John Ndi Akwar, Chef du Service de Soutien aux Exploitations Agricoles

### 1.1. Achats et stocks d'engrais

L'évaluation par AMIS du programme en 1989 signalait que sur les 10.000 tonnes d'engrais commandées auprès de la CAMATREX en 1989, 2.800 tonnes seulement avaient été livrées en février 1990. Le reste de la commande n'avait pas encore été livré lorsque notre équipe est passée en février 1991, et ceci en dépit du fait que la NWCA avait payé la totalité de la somme de 494 millions de FCFA à la CAMATREX en Novembre 1989. Avec cela, la NWCA a un solde créditeur de 376 millions de FCFA auprés de la CAMATREX. Cette dernière affirme ne pas pouvoir effectuer le reste de la livraison pour des raisons indépendantes de sa volonté, mais elle n'a pas remboursé l'argent dû à la NWCA. En Février 1991, la NWCA a fait savoir qu'elle projetait d'intenter un procés pour recouvrer cet argent.

Pour combler partiellement la non-livraison des engrais par la CAMATREX, la NWCA a acheté 4.500 tonnes de NPK 20-10-10 à IBEX en mai 1990. Cet achat s'est effectué par signature de traites de l'ONCPB pour un montant de 200 millions de FCFA, ce qui laisse un solde débiteur de 22,5 millions de FCFA envers IBEX.

La situation des engrais importés en 1989 et 1990 est présentée au tableau E-1, ainsi que le niveau des stocks existants. (Tous ces engrais ont été importés en 1989 au titre du PRSSE). Les stocks invendus non-encore livrés aux exploitants agricoles sont constitués de moins de 1.000 tonnes de NPK 20-10-10 conservés au niveau de l'entrepôt central de la NWCA, de 390 tonnes d'urée et de 1.057 tonnes de sulfate d'ammonium conservés au niveau des unions de coopératives. En tenant compte du stock limité existant déjà au début de la campagne 1989/1990, il apparaît que le volume des engrais achetés par les agriculteurs auprés de la NWCA au cours de la campagne caféière 1989/1990 se situe à environ 5.000 tonnes. Ce volume représente les quantités que l'ensemble des exploitants agricoles était disposé à acheter alors que les prix du café étaient en baisse et que leurs livraisons de café antérieures ne leur avaient pas encore été payées.

La NWCA estime que les planteurs de café ont besoin d'environ 4.000 tonnes de NPK 20-10-10 à utiliser en mars 1991, alors que les stocks actuellement disponibles sont inférieurs à 1.000 tonnes. Selon la direction de la NWCA, étant donné leur situation d'endettement et le manque de fonds de roulement, aucun achat ne pourra être effectué à temps pour satisfaire ces besoins.

Tableau E-1

Situation des engrais à la NWCA: 1989 et 1990

(en tonnes)

| | NPK 20-10-10 | Urée | Sulfate d'ammonium | Total |
|---|---|---|---|---|
| Report des stocks de 1988 | 440 | 174 | 37 | 651 |
| Importations 1989 | 0 | 600 | 2.200 | 2.800 |
| Importations 1990 | 4.500 | 0 | 0 | 4.500 |
| Total | 4.940 | 0 | 0 | 4.500 |
| Ventes aux agriculteurs | 3.600 (est.) | 210 | 1.143 | 4.953 (est.) |
| Stocks: fév. 1991 | | | | |
| Fédération | - | 390 | 1.057 | 1.447 |
| Unions | 900 (est.) | - | - | 900 |
| Total des stocks | 900 (est.) | 390 | 1.057 | 2.347 (est.) |

## 1.2. Ventes de café

La libéralisation actuelle de la commercialisation du café au Cameroun permet à la NWCA d'exporter directement du café. Entre-temps, la NWCA a, en avril 1990, acheté à ses membres quelques 1.730 tonnes d'arabica qui, après traitement, ont été récemment exportées en Europe par l'UCCAO pour le compte de la NWCA.

## 1.3. Situation financière

La situation financière actuelle de la NWCA est à tout le moins "tendue". Elle n'a pas eu d'audit externe depuis 1984, et le Directeur Général actuel, détaché à la NWCA par le gouvernement depuis Février 1990, est à la recherche de financement extérieur (20 millions de FCFA) pour payer un audit en vue de repartir sur des bases plus saines.

Le point positif réside en ce que l'ONCPB ne doit plus rien à la NWCA, les dettes ayant été règlées à l'aide de financements de l'USAID et du STABEX. Malheureusement, les seuls avoirs liquides de la NWCA sont le contrat d'exportation de café et la vente prochaine des stocks d'engrais existant encore (ce qui représente 625 millions de FCFA pour l'ensemble).

La dette de CAMATREX a fait l'objet d'au moins six réunions entre la NWCA et CAMATREX; quatre de ces réunions ont été présidées par le Ministre de l'Agriculture. La NWCA a décidé de porter l'affaire en justice (voir ci-après). Le dépôt bloqué de 100 millions de FCFA à la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO) n'a pas de rapport avec la transaction de CAMATREX, mais ce dépôt est constitué de sommes précédemment déposées dans cette banque.

La NWCA a une dette de 22,5 millions de FCFA envers IBEX, consitué d'un reste à payer sur l'achat de 4.500 tonnes d'engrais en mai 1990. En vue d'encourager des transactions futures, IBEX n'impose apparemment pas d'intérêt sur cette somme. Un montant de 500 millions FCFA est constitué de dettes dues aux exploitants agricoles sur les 700 millions de FCFA débloqués par le STABEX en mars/avril pour payer les arriérés de l'ONCPB aux planteurs de café. La NWCA n'a en réalité payé que 200 millions de FCFA. Les 500 autres millions de FCFA ont servi à acheter (au comptant) 2.200 tonnes de café aux planteurs sur la récolte de café de l'an dernier. Le montant de 595 millions de FCFA à percevoir au titre du contrat sur la café devrait être reversé aux producteurs pour apurer les dettes de la NWCA envers ses membres.

En dépit de la situation financière défavorable de la NWCA, M. Tapisi estime que la NWCA peut avoir accès au crédit bancaire, en mettant en gage ses exportations de café comme en empruntant sur son propre compte. Ceci pourrait leur permettre d'utiliser les facilités de prêt à la distribution à l'avenir. La NWCA pense que l'achat d'engrais à l'avenir exigerait certainement un paiement d'avance de 30% (ce qui est une norme au Cameroun, disent-ils), le solde étant payé par tranches (par ex. au fur et à mesure des enlèvements) ou contre réception du connaissement.

L'accès possible de la NWCA au crédit malgré sa situation financière actuelle représente pour elle un "avoir intangible" dans le cadre de son monopole actuel d'achat de l'arabica dans la région. Même en cas de suppression officielle du monopole, comme tel semble devoir être le cas, les relations étroites de la NWCA et des planteurs lui garantissent pratiquement un rôle de premier plan dans la commercialisation du café de cette zone (à condition que la NWCA paye au comptant). Cette hypothèse a été confirmée par la CAMCCUL.

### 1.4. Problèmes financiers liés aux achats d'engrais au titre du programme en 1989

Le rapport annuel du PRSSE en 1989 rapporte que la CAMATREX a livré à l'UCCAO des engrais destinés d'abord à la NWCA, parce que cette dernière était dans l'incapacité de payer (par le biais de la BIAO) le 31 octobre 1989 comme convenu. La NWCA affirme qu'un ordre de paiement avait été donné à la BIAO le 2 novembre 1989 et que la CAMATREX savait que le paiement était en cours. Les paiements devaient être échelonnés sur une période de plusieurs mois, mais la NWCA n'a pas pu indiquer avec précision le moment où ces paiements ont effectivement faits; elle a seulement affirmé que tout les paiements avaient été effectués dès février 1990. L'une des explications possibles de cette situation est que la CAMATREX, encouragée par Meridien, a plutôt vendu les engrais à l'UCCAO (cette dernière étant en mesure de payer comptant à la livraison) et pour que de l'argent soit immédiatement disponible pour rembourser certaines dettes de la CAMATREX auprès de la banque. Il est également possible que les 376 millions de FCFA dus à la NWCA aient été utilisés pour réduire le découvert important que la CAMATREX avait à la Meridien. Ainsi, il y a eu double paiement des engrais.

Comme signalé l'année dernière, la CAMATREX a essayé d'importer des engrais pour compenser le montant dû à la NWCA, mais Meridien n'a pas

transmis à la BCCC la demande de consignation de la CAMATREX, se disant que le volume des stocks déjà disponibles dans le pays ne permettrait pas à la CAMATREX de vendre les 7.200 tonnes supplémentaires. Il s'agit d'une évaluation assez judicieuse de la situation car, bien que la NWCA ait acheté 4.500 tonnes d'engrais à IBEX en mai 1990, des stocks de certains types d'engrais existaient toujours dans le pays en février 1991.

Au moment de la préparation de ce rapport, la situation était toujours dans l'impasse. A la Meridien, on affirme être disposé à ouvrir une lettre de crédit pour permettre à la CAMATREX d'importer des engrais pour la NWCA; mais on insiste pour que soit versée une garantie de 30% en espèces.

### 1.5. Restructuration de la NWCA

La NWCA espère qu'avec l'aide du projet PRESCA, elle pourra finalement tirer profit des ventes de café en améliorant la qualité du produit (en proposant aux planteurs diverses primes en fonction de la qualité, en améliorant le traitement grâce à des équipements neufs ou rénovés, et en réduisant les frais généraux). Etant donné qu'ils affronteront probablement la concurrence des acheteurs particuliers à l'avenir, il sera essentiel pour la coopérative d'être compétitive en matière de prix et de services. La NWCA pense que le marché continuera à être favorable pour "l'arabica doux" (variété produite dans le Nord-Ouest) et que leur tâche est "d'améliorer l'image de marque du café NWCA".

## 2. Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO)

Personne interrogée: M. Djieya Emmanuel, Directeur Adjoint des Opérations

### 2.1. Achats et stocks d'engrais

L'UCCAO n'a pas importé d'engrais qu titre du PRSSE en 1990. En raison de la baisse de la demande de la part des producteurs appliquant les engrais sur le café, le reste des stocks de 1989 ont suffi à satisfaire les besoins.

Comme l'indique le tableau E-2, l'UCCAO a acheté 30.000 tonnes au titre du programme en 1988, ce qui correspondait à leur estimation de l'ensemble des besoins annuels des coopératives à l'époque. Cependant, les membres des coopératives affiliées à l'UCCAO n'ont consommé que 16.399 tonnes au cours de la campagne 1988/89. Un volume de 13.128 tonnes est donc resté en stock. En conséquence, l'UCCAO a réduit à 12.312 tonnes ses achats au titre du programme en 1989 (la commande faite à la CAMATREX portait sur 15.000 tonnes, mais l'importateur n'a pas pu livrer la totalité du volume commandé). Selon les données de l'UCCAO au 30 septembre 1990, la consommation au cours de la campagne 1989/90 a chuté davantage, atteignant 11.753 tonnes, si bien que le stock restant à la fin de l'année 1989 était à peu près le même que celui de l'année précédente (soit 13.686 tonnes).

Le tableau E-3 donne, au 30 septembre 1990, la situation des stocks de l'UCCAO au 30 septembre 1990, tels que détenus par les coopératives affiliées, ainsi celle des "stocks de sécurité" détenus au niveau de l'UCCAO



64

## Tableau E-2

## Consommation et stocks d'engrais à l'UCCAO: 1988 et 1989

## (en septembre 1990)

| | NPK 20-10-10 | NPK 20-6-10 | Urée | Total |
|---|---|---|---|---|
| Programme 1988 | | | | |
| (1) Reçu | 9.833 | 9.839 | 9.854 | 29.526 |
| (2) Consommé | 7.862 | 2.364 | 6.173 | 16.399 |
| (3) Report de stocks | 1.971 | 7.475 | 3.681 | 13.127 |
| Programme 1989 | | | | |
| (4) Reçu | 7.319 | 0 | 4.993 | 12.312 |
| (5) Total available (3) + (4) | 9.290 | 7.475 | 8.674 | 25.439 |
| (6) Consommé | 5.266 | 1.798 | 4.689 | 11.753 |
| (7) Report de stocks | 4.024 | 5.677 | 3.985 | 13.686 |

Notes:

(1) Sur les 13.686 tonnes reportées (1989), 3.567 tonnes étaient détenues au niveau de l'UCCAO et les autres au niveau de différentes coopératives de l'UCCAO.

(2) Le total de ces chiffres peut ne pas être tout à fait correct parce que ceux-ci ont été arrondis.

**Tableau E-3**

**Stocks d'engrais à l'UCCAO au 30 septembre 1990**

**(en tonnes)**

| | NPK 20-10-10 | NPK 20-6-20 | Urée | Sulfate d'ammonium | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| CAPLAME | 262 | 105 | 632 | 5 | 1.004 |
| CAPLABAM | 376 | 1.374 | 609 | 0 | 2.359 |
| CAPLANOUN | 191 | 280 | 188 | 0 | 659 |
| CAPLAMI | 1.085 | 1.548 | 871 | 0 | 3.504 |
| CAPLAHN | 241 | 66 | 11 | 0 | 318 |
| CAPLANDE | 426 | 251 | 160 | 0 | 837 |
| Stocks de sécurité UCCAO | 1.442 | 2.053 | 1.517 | 0 | 5.012 |
| Total | 4.023 | 5.677 | 3.988 | 5 | 13.693 |

elle-même. Bien que les coopératives affiliées aient estimé leur besoin en engrais à 20.900 tonnes pour la campagne 1990/91, la direction de l'UCCAO a décidé de ne pas faire de commande au titre du programme en 1990. Sans doute conscients de l'existence de stocks d'engrais invendus dans le pays, ils ont préféré reporté les nouveaux achats au moment où le besoin se ferait sentir.

En mi-février 1991, juste avant le début de l'année 1991 du programme, l'UCCAO signalait que leurs stocks de réserve s'élevaient à 3.566 tonnes, ce qui n'est que légèrement inférieur aux 5.012 tonnes détenus au 30 septembre 1990 (tableau E-3). Bien que des renseignements sur la situation des stocks au niveau des coopératives affiliées à l'UCCAO n'aient pas été disponibles en février 1991, ces coopératives n'ont certainement pas de problèmes puisque l'UCCAO affirme qu'elles n'envisagent pas de passer de nouvelles commandes avant que les stocks actuels ne soient épuisés.

## 2.2. Achats auprès de la CAMATREX

En février 1991, la CAMATREX est toujours dans l'impossibilité de fournir les 2.687 tonnes restant à livrer sur la commande de 15.000 tonnes passée par l'UCCAO en 1989. L'UCCAO s'est également plaint de la qualité des engrais livrés par la CAMATREX, ceux-ci ayant été stockés en plein air au port de Douala. Toutefois, étant donné que les coopératives avaient accepté d'enlever les engrais au port avec leurs propres camions avant que ce problème de qualité ne se pose, l'UCCAO ne disposait d'aucun recours juridique contre la CAMATREX.

## 2.3. Besoins du café en matière d'engrais

Les membres des coopératives de l'UCCAO ont environ 110.000 hectares de café arabica et 58.000 hectares de robusta. La production de café pour une année "normale" est de 17.000 tonnes d'arabica et 12.000 tonnes de robusta. Cependant, en 1990, la production est tombée à environ 10.000 tonnes d'arabica et 5.000 tonnes de robusta. Quatre-vingt pour cent des pieds d'arabica ont vielli et sont à remplacer. Aux taux d'application standard de 400 kg/ha, les besoins en engrais de l'UCCAO pour l'arabica tout seul devraient dépasser les 40.000 tonnes. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, la consommation actuelle d'engrais est seulement de 12.000 à 13.000 tonnes. Etant donné qu'une quantité indéterminée de cet engrais est utilisée pour d'autres récoltes, il apparaît clairement que les planteurs fertilisent le café en deça des normes requises ou, dans certains cas, ne le fertilisent pas du tout. Il semble également que les agriculteurs arrachent ou tuent leurs caféiers pour planter du maïs.

## 2.4. Rentabilité de la production de café

Les calculs de l'UCCAO montrent qu'un planteur de café arabica devrait atteindre une production de 1.000 kg/hectare pour rentrer dans ses frais avec les prix actuels de 250 FCFA/kg au producteur. Une tel rendement ne peut être atteint que si les pratiques culturales recommandées par l'UCCAO sont appliquées, y compris la monoculture (sans association avec d'autres cultures), l'utilisation de variétés appropriées, et le respect des quantités recommandées d'engrais et de produits chimiques. L'UCCAO estime qu'un

planteur ayant d'autres cultures entre ses caféiers n'obtient que 500 kg/hectare (valeur 125.000 FCFA) et supporte des coûts de production (en comptant les engrais, les produits chimiques et la main-d'oeuvre) atteignant 496 FCFA/kg, soit un coût total de 248.000 FCFA/ha; la perte est évidente. D'après les estimations de l'UCCAO, si le planteur veut rentrer dans ses frais, la production devrait atteindre 1.200 kg/ha pour le robusta, alors que les productions actuelles sont de 650 kg/ha. L'UCCAO a atteint des rendements de 2.000 kg/ha pour l'arabica de variété Java planté avec 2.000 pieds/ha. Actuellement, beaucoup de vielles plantations ont une densité de 1.500 pieds de café/ha.

2.5. Situation financière de l'UCCAO

Quoiqu'il n'y ait pas de rapports financiers immédiatement disponibles pour l'UCCAO, on peut avoir une idée de sa situation financière à partir de données sur les ventes du café. Les ventes de café pour la saison 1985/86 se sont chiffrées à 30 milliards de FCFA. En 1988/89, les ventes tombaient à 13,7 millions de FCFA avec la baisse de la production de café. Pour la campagne 1989/90, les ventes ont été encore plus faibles (quoiqu'on ne dispose pas de données chiffrées). Les ventes de café (arabica et robusta) sont passées de 29.000 tonnes en 1988 à 15.000 tonnes en 1990.

2.6. Observations sur le PRSSE

Le représentant de l'UCCAO s'est demandé pourquoi si peu d'importateurs participaient au PRSSE. Il a le sentiment que son organisme n'est pas bien servi par les quelques compagnies qui importent actuellement, et a demandé s'il était possible que l'UCCAO importe directement. Il a été encouragé à soulever la question lors du prochain examen annuel du PRSSE.

3. Union des Coopératives du Littoral (UCAL)

Personnes interrogées: M. Tjek (Service commercial)
M. Ekoumelong (Comptable)
M. Youmbi (Service export.)

Etant donné que le reste des stocks des précédentes importations était suffisant, l'UCAL n'a pas importé d'engrais au titre du programme en 1990. La situation des stocks est présentée au tableau E-4. Au 21 février 1991, 8.678 tonnes sur les 10.000 tonnes commandées lors en 1989 avaient été enlevés par les coopératives affiliées; il reste donc 1.322 tonnes au port de Douala. L'UCAL a autorisé les coopératives à enlever tout ce stock à l'exception de 299 tonnes, mais les coopératives ont procédé lentement en raison de la baisse de la demande de la part des producteurs de café. L'UCAL ne projette pas de nouvelle importation d'engrais dans l'immédiat.

Les coopératives de l'UCAL ont produit 4.600 tonnes de café robusta lors de la campagne 1989/90. La plus grande partie de cette production a été commercialisée par le biais de l'ONCPB, mais l'UCAL a été autorisée à exporter 1.000 tonnes directement. L'UCAL a réussi à exporter 884 tonnes de robusta par l'intermédiaire - semble-t-il - d'un exportateur camerounais (la

## Tableau E-4

## Distribution des engrais par l'UCAL: 1989

## (au 21 février 1991)

| | NPK 20-10-10 | NPK 20-06-20 | Urée | Sulfate d'ammonium | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Total contrat | 4.500 | 500 | 4.000 | 1.000 | 10.000 |
| Total collecté | 4.536 | 364 | 2.862 | 916 | 8.678 |
| Pourcentage | 100,80 % | 72,55 % | 71,55 % | 91,60 % | 86,78 % |
| Distribué: | | | | | |
| COOPACROM | 745 | 26 | 275 | 0 | 1.046 |
| COOPAGRIL | 0 | 0 | 80 | 0 | 80 |
| COOPLACARM | 1.243 | 100 | 800 | 100 | 2.243 |
| COOPLAM | 1.320 | 93 | 705 | 653 | 2.771 |
| COOPLAMEL | 948 | 125 | 657 | 113 | 1.843 |
| COOPROCAM | 20 | 0 | 25 | 0 | 45 |
| COOPRODICAM | 20 | 0 | 130 | 0 | 150 |
| COOVENPROVEX | 30 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| SOCOOPLACACA | 50 | 0 | 30 | 10 | 90 |
| SOCOOPED Mung | 0 | 0 | 40 | 40 | 80 |
| entrepôt UCAL | 160 | 20 | 120 | 0 | 300 |
| Total distribué | 4.536 | 364 | 2.862 | 916 | 8.678 |

CST), et a gagné 260 millions de FCFA sur ces ventes. La SOCOPAO a servi de transitaire pour cette transaction. Pour financer l'achat du café au comptant auprès des cultivateurs, il semblerait que la CST ait négocié un prêt de 100 millions de FCFA auprès de la BICIC et qu'elle ait mis ces fonds à la disposition de l'UCAL pour l'achat. Les frais afférents à la vente se sont élevés à 5 millions de FCFA, dont 3,8 millions de FCFA représentant les intérêts sur le prêt et d'autres charges, et 1,2 million les frais de transport jusqu'à Douala. Les arriérés de l'ONCPB relativement aux livraisons antérieures de café sont en train d'être règlés et approximativement 60% du montant dû a été payé en février 1991.

## 4. COOPROVINOUN

Personne interrogée: M. M.C. Issofa, Directeur

### 4.1. Commandes et stocks d'engrais

Comme l'indique l'évaluation du PRSSE au titre de la seconde année du programme, la COOPROVINOUN n'avait, en février 1990, enlevé du port que 2.257 tonnes sur une commande de 11.000 tonnes auprès de la CAMATREX. Dans les douze mois qui ont suivi, la coopérative a enlevé 263 autres tonnes, soit un total de 2.520 tonnes. En mi-février, la coopérative indiquait qu'elle ne détenait dans son entrepôt qu'une très faible quantité d'engrais, et que le reste avait été vendu à ses membres.

Actuellement, la COOPROVINOUN cherche à obtenir 2.500 tonnes de sulfate d'ammonium. ADIR a proposé un prix de 46.000 FCFA la tonne rendu Nkongsamba, alors que la COOPROVINOUN escomptait sur 39.000 FCFA la tonne rendu Douala. D'autres offres ont été faites par ADER (60.000 FCFA la tonne) et l'UCCAO (50.000 FCFA la tonne). La coopérative présente également un solde créditeur de 3,9 millions de FCFA auprès de IBEX à la suite d'une avance payée en 1989 au titre d'une commande qui fut ultérieurement annulée (et transférée à CAMATREX). IBEX a proposé de rembourser par une livraison de NPK 20-10-10 et d'urée au prix de 52.000 FCFA la tonne (pour 75 tonnes). La coopérative souhaite obtenir un prix de 48.000 FCFA la tonne.

### 4.2. Problèmes avec la CAMATREX

La COOPROVINOUN affirme que la CAMATREX leur doit 3 millions de FCFA à la suite d'un versement d'argent à un certain M. Simen Pierre, qui a apparemment fui avec cet argent. Une lettre de CAMATREX adressée à la coopérative semble reconnaître cette dette qui cependant n'a pas été règlée.

La COOPROVINOUN prétend également que la véritable raison de l'importante commande (11.000 tonnes) passée par la coopérative à la CAMATREX en 1989, alors que leurs besoins n'étaient que d'environ 2.500 tonnes, était qu'ils bénéficieraient d'un bonus (de la part de l'imporateur) de 1.000 FCFA/tonne sur les 8.500 tonnes supplémentaires commandées. Cependant, la coopérative n'a jamais reçu ce bonus.

## 4.3. Situation financière

La vente des 2.500 tonnes d'engrais effectivement enlevés par la COOPROVINOUN a entraîné une perte plus importante que prévu l'année dernière. En raison de la concurrence exercée par l'UCCAO et la CAMATREX en matière de ventes d'engrais dans sa région (environ 50.000 FCFA la tonne), la COOPROVINOUN a dû vendre à 60.000 FCFA la tonne au lieu des 70.000 FCFA escomptés auparavant.

Au 31 janvier 1991, les ventes d'engrais de la COOPROVINOUN lui avaient permis de rembourser environ 79 millions de FCFA sur le prêt de 100 millions de FCFA reçu de la Méridien Bank pour les engrais. Après la vente de la quasi totalité des engrais, la COOPROVINOUN se retrouve avec une dette de 21 millions de FCFA en principal, plus les intérêts cumulés pour la période d'octobre 1989 à janvier 1991, soit près de 12 millions de FCFA (la dette totale impayée au 30 janvier 1991 s'élevait à 32.369.404 FCFA). A l'exception d'un financement de trois mois grâce à un prêt à la distribution octroyé au taux de 8,5% par le PRSSE, Meridien impute un taux d'intérêt de 18,5% sur le compte débiteur de la COOPROVINOUN, débité mensuellement avec un taux annuel composé de 20,2%. La COOPROVINOUN aimerait utiliser les fonds du PRSSE pour couvrir son découvert et réduire ainsi le montant des intérêts pour pouvoir rembourser le principal.

La coopérative espère que les bénéfices sur les ventes d'engrais de cette année lui permettront de rembourser cette dette. S'ils réussissent à obtenir de ADIR un prix CAF rendu Douala de 39.000 FCFA/tonne pour 2.500 tonnes de sulfate d'ammonium, ils pensent pouvoir écouler les engrais dans le département du Noun au prix de 70.000 FCFA/tonne, d'autant plus qu'ils estiment qu'ils n'auront pas à faire face cette année à la concurrence de l'UCCAO ou d'autres organismes dans cette région. En tenant compte des frais de financement, cette opération devrait générer un bénéfice total de 32 millions de FCFA (70.000 FCFA moins 39.000 FCFA moins 18.284 FCFA pour les frais de transport à partir de Douala -- d'après les données du deuxième rapport annuel -- le tout multiplié par 2.500 tonnes). Le plan de financement propose de verser 30% à ADIR au moment de l'enlèvement des engrais au port, et de financer le solde grâce à un prêt à la distribution. Bien que son découvert actuel à la Meridien Bank constitue son premier emprunt dans une banque, la COOPROVINOUN pense pouvoir obtenir de Meridien les crédits nécessaires pour un second prêt à la distribution. Toutefois, ce second prêt paraît improbable si l'on s'en tient aux entretiens de notre équipe avec les responsables de la Meridien, et la COOPROVINOUN devra certainement chercher une autre source de financement.

## 4.4. Projets futurs affectant la coopérative

La construction d'une usine de mise de tomates en conserve dans la région, retardée l'année dernière, est presque achevée. Il s'agit d'un projet du Gouvernement camerounais, financé en partie par la Banque Islamique de Développement et d'autres bailleurs de fonds. Plusieurs coopératives de la région, y compris la COOPROVINOUN, seront actionnaires de cette entreprise. La capacité de l'usine en termes de consommation de matières premières est estimée à 160 tonnes de tomates/jour (probablement avec une seule équipe

d'employés). On espère que cette usine stimulera la production de tomates dans la région et agrandira le marché de tomates fraîches déjà exploité par la COOPROVINOUN. Compte tenu du prix réduit du concentré de tomate importé d'Italie et d'autres pays, certains observateurs ont exprimé leurs craintes que l'usine ne produise un produit trop cher pour pouvoir concurrencer les produits importés, ou qu'elle ne soit contrainte de proposer aux cultivateurs des prix trop bas pour rentabiliser la culture de la tomates.

La construction d'un entrepôt réfrigéré va bientôt commencer et devrait prendre fin en février 1992. Il servira de lieu de collecte et d'entrepôsage temporaire des tomates fraîches destinées aux marchés de Douala et d'ailleurs.

## 5. South West Farmers Cooperative Union (SOWEFCU)

Personnes interrogées: M. Ebako David, Adjoint au Chef de Service des Finances
M. Joseph Ekosane Mbela, Président

### 5.1. Achats d'engrais

La SOWEFCU n'a pas réussi à trouver un financement pour l'achat des engrais en 1989, mais elle a pu acheter 4.630 tonnes auprès d'IBEX, livrables en Août/Septembre 1990, en utilisant des garanties de l'ONCPB pour réaliser l'achat. A ce jour, la coopérative a réussi à vendre moins de 100 tonnes au prix de 3.200 FCFA le sac. La direction de SOWEFCU dit que les cultivateurs n'achètent pas d'engrais "parce qu'ils n'ont pas d'argent pour le faire". En conséquence, la coopérative prévoit de vendre ses stocks à des acheteurs n'appartenant pas à la coopérative, peut-être à des plantations privées et parapubliques de la Province du Sud-Ouest. Le stock est constitué d'environ 2.000 tonnes d'urée, 1.750 tonnes de sulfate d'ammonium et 750 tonnes de NPK 20-10-10. Notre équipe a pu voir deux entrepôts où sont stockés les engrais qui paraissent être relativement en bon état. La SOWEFCU estime avoir investi 270 millions de FCFA dans ce stock et s'efforce d'en récupérer le maximum.

### 5.2. Arriérés de l'ONCPB

Les arriérés de l'ONCPB envers les cultivateurs pour le café et le cacao livrés par le passé ont été partiellement payés. Les arriérés des campagnes 1986/87 et 1987/88 ont déjà été payés et 58% du montant dû pour les livraisons de 1988/89 étaient en train d'être payés lors de la visite de notre équipe. Cependant, deux coopératives affiliées à la SOWEFCU n'avaient rien perçu et une autre n'avait perçu que 16% des sommes dues, en raison de certaines erreurs de comptabilité. D'après la direction de la SOWEFCU, le paiement de ces arriérés n'aura qu'un faible impact sur les ventes d'engrais, à cause des prix très bas du cacao et du café et de la nécessité pour les agriculteurs de satisfaire à d'autres besoins urgents tels que les frais d'écolage.

## ANNEXE F

## AUTRES CONTACTS

1. Banque mondiale

Personne interrogée: Mme Tamara Ames, Economiste

1.1. Le secteur bancaire

La restructuration du secteur bancaire camerounais a été et reste une haute priorité pour la Banque mondiale. Une "Société de Recouvrement des Créances" (SRC) a été créée pour prendre en charge le porte-feuille des créances douteuses de la Société Camerounaise de Banques (SCB) dans le cadre de l'accord de restructuration de la SCB conclu par le Crédit Lyonnais et le Gouvernement Camerounais. La SCB s'en trouve recapitalisée par le Crédit Lyonnais et présente désormais un bilan d'ensemble convenable.

Le directeur de la nouvelle SRC est français et se fixe pour objectif de recouvrer les créances douteuses sans recourir à la saisie ou à la liquidation des avoirs des débiteurs, chose qui pourrait bien se révéler fort difficile. Le moyen de recouvrement préféré est le rééchelonnement des remboursements des crédits, ce qui pourrait, le cas échéant, être une méthode moins catastrophique pour les créanciers. La SRC a récemment pris en charge l'actif et le passif des trois banques camerounaises liquidées, à savoir la Banque Camerounaise de Développement, Paribas-Cameroun et la Cambank. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC, banque centrale) a également donné son accord pour rééchelonner sur une période de 15 ans les crédits octroyés à ces banques. Les dépôts auprès de ces banques sont toujours gelés et seront payés au fur et à mesure du remboursements des crédits.

La BIAO-Cameroun a été restructurée par le Gouvernement Camerounais; la moitié de ses agences ont été fermées et certains employés ont été licenciés. Cependant, elle garde son porte-feuille de créances douteuses; ses dépôts sont gelés et elle restera pratiquement sans activité jusqu'à ce que le Gouvernement Camerounais ait pris des dispositions pour sa vente à un investisseur privé, probablement la Meridien Bank. La Société Générale et la BNP, actionnaires français respectifs des deux principales autres banques locales (Société Générale de Banques au Cameroun - SGBC - et Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie - BICIC) sont en négociation avec le Gouvernement Camerounais pour liquider leur porte-feuille de créances douteuses sur le modèle du Crédit Lyonnais/SCB. Les autres petites banques, filiales de groupes internationaux (Bank of Credit and Commerce Cameroon, Meridien Bank Cameroon et Standard Chartered Cameroon) n'ont pas des problèmes aussi sérieux avec leurs créances douteuses, et disposent même de liquidités.

La conclusion d'un accord entre le Gouvernement Camerounais et les banques en ce qui concerne les porte-feuilles de créances douteuses de ces dernières devrait permettre d'atténuer le problèmes de liquidités des banques. Leur attitude en ce qui concerne l'octroi de crédit restera

certainement conservatrice eu égard à leurs expériences passées et à la détérioration de la situation économique.

1.2. Dévaluation

La dévaluation du FCFA par rapport au franc français, et la structure de la zone franc restent au centre des programmes de restructuration de la Banque mondiale au Cameroun et dans d'autres pays de la zone franc, et particulièrement la Côte d'Ivoire. La zone BEAC, qui comprend le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Tchad et la R.C.A., continue à avoir un solde créditeur dans ses opérations avec le Trésor français. Cependant, cette situation masque des différences économiques structurelles entre le Cameroun, avec son déficit chronique, et les économies pétrolières du Congo et du Gabon avec leur surplus compensatoires. En conséquence, une dévaluation demanderait probablement un réalignement de la zone franc, avec la mise à part des économies pétrolières, le Cameroun rejoignant la Côte d'Ivoire. Un tel réalignement nécessiterait un consensus politique entre les 13 pays africains de la zone franc et la France, ce qui n'est pas facile.

Néanmoins, la Banque mondiale estime que le FCFA, pour ce qui est du Cameroun, est surévalué de 40 à 50%, ce qui signifie qu'il se rapproche plus d'un taux de 100 FCFA = 1 FF que du taux officiel de 50 FCFA = 1 FF. En raison des déséquilibres macroéconomiques persistants de l'économie camerounaise, il parait difficile d'éviter une dévaluation.

1.3. Le secteur caféier

Selon la Banque mondiale, la main d'oeuvre en Afrique de l'Ouest coûte approximativement deux fois plus cher qu'en Asie de l'Est. Cette différence peut être en partie attribuée aux distortions dues à un FCFA surévalué. Quoique la Banque mondiale ne dispose pas de données chiffrées à ce sujet, il semblerait qu'aux cours actuels sur le marché international, le prix FCFA du café couvre à peine les coûts de production du café au Cameroun. Une dévaluation du FCFA peut s'avérer nécessaire pour que les producteurs de café arabica -- à l'exception des plus importants et des plus productifs -- puissent survivre au Cameroun. S'il en est ainsi, on peut s'attendre à une baisse considérable de la demande en engrais dans le secteur du café.

2. Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
(Direction Nationale, Cameroun)

Personne interrogée: M. Sordelet, Directeur National

2.1. Situation actuelle du secteur bancaire

Le déclin dramatique des dépôts gouvernementaux dans le secteur bancaire au Cameroun a mis en évidence au cours des deux dernières années une situation qui s'est détérioré tout au long des années 1980: les banques commerciales avaient des porte-feuilles importants de créances douteuses à la suite de prêts tant au secteur public que privé. Avec le non-remboursement du principal ou des intérêts sur ces dettes, et avec le retrait des dépôts du

gouvernement, les banques qui étaient le plus en difficulté se sont retrouvées à court de liquidités et ont dû cessé leurs activités.

La liquidation des créances douteuses de la Société Camerounaise de Banques (filiale locale du Crédit Lyonnais) constituait une condition préalable à la création d'une nouvelle banque, le Crédit Lyonnais/SCB, avec un capital apporté par le Crédit Lyonnais. Trois autres banques (Cambank, Paribas/Cameroun et Banque Camerounaise de Développement) ont été mises en liquidation. Le reste des emprunts non-remboursés (probablement des créances douteuses) de ces opérations ont été regroupés et transférés à une institution financière, la Société de Recouvrement des Créances (SRC), dont la fonction est de rééchelonner ces dettes et d'en obtenir le paiement. La BEAC a estimé que les avoirs de la SRC (en créances douteuses rééchelonnées) atteindront 200 milliards de FCFA après prise en charge des créances douteuses de la BIAO dont le restructuration est imminente. A ces avoirs viendront s'ajouter de 14 à 15 milliards de FCFA quand le Gouvernement camerounais sera parvenu à un accord avec les principales autres banques locales, la SGBC et la BICIC. Ces chiffres ne comprennent pas les dettes impayées au titre des campagnes agricoles précédentes (crédits de campagne), que la Banque mondiale a estimées à 110 milliards de FCFA en 1989. Ces dettes ont été couvertes par des fonds provenant de la Caisse Centrale Française, du STABEX Europe et de l'USAID. La BEAC a estimé le crédit total accordé à l'économie camerounaise à 900 milliards de FCFA, mettant l'accent sur l'ampleur du problème -- à savoir qu'il y a défaut de paiement sur 20 à 30% du montant total du crédit.

2.2. Société de Recouvrement des Créances (SRC)

Pour financer la SRC (qui reprend essentiellement les créances douteuses à 100% de leur valeur nominale), la BEAC a accepté de prêter l'argent nécessaire au Gouvernement Camerounais pour une période de 15 ans à un taux d'intérêts réduit, le remboursement du principal devant commencer dans trois ans. Le gouvernement, à son tour, remet ces fonds à la SRC, en sorte que la BEAC ne prend pas de risque direct.

2.3. Déréglementation du secteur bancaire

Une fois règlé le problème des créances douteuses des banques commerciales, la BEAC et le gouvernement concentreront leur attention sur la déréglementation du secteur bancaire. Cela signifie éliminer les diverses limitations en matière de crédits, qui étaient fixées par banque et par secteur. Un système moins direct de contrôle du crédit sera instauré, avec établissement de réserves pour les crédits octroyés et des inspections plus strictes par la BEAC. Le gouvernement et la BEAC envisagent également de mettre en place un marché interbancaire qui facilitera les échanges directs de fonds entre les banques (plutôt que d'emprunter constamment auprès de la BEAC) et fixera un taux d'intérêts pour le marché local.

La BEAC fixe le taux d'intérêts des prêts qu'elle octroie aux banques commerciales, "taux de base", qui sert de taux de référence de base au secteur bancaire (actuellement 11% par an). Elle fixe aussi les taux d'intérêts maximum (actuellement 18,5% hors taxe ou environ 21% avec taxe



15

pour un marge nette maximale de 7,8%). Les autres commissions et frais bancaires (par ex. pour les lettres de crédit) sont fixés par le Conseil National de Crédit. Bien que cette institution ait ses locaux à la BEAC, ses membres constituent en fait un comité quasi-gouvernemental présidé par le Ministre des Finances. Il est également prévu qu'ils étudieront la possibilité de déréglementer les commissions et frais bancaires dans un proche avenir.

2.4. Crédits de campagne 1991

La BEAC a signalé un retard dans la mise en place de leurs facilités de réescompte pour le financement des achats et de l'exportation du café au titre de cette campagne agricole. Le Gouvernement Camerounais a retardé jusqu'au 28 janvier sa décision en ce qui concerne le prix officiel d'achat du café. Ce report a retardé la décision de la BEAC relativement au montant des crédits à mettre à la disposition des exportateurs de café. Après l'annonce de la décision du gouvernement, la BEAC a invité les banques locales à soumettre leurs dossiers, avec propositions de lignes de crédit à l'usage d'exportateurs de café particuliers. Bien que la quasi-totalité du volume d'exportations de café escompté ait été pris en compte, 10 seulement des 33 exportateurs officiellement autorisés ont été éligibles. Les crédits devraient être mis à disposition dans un avenir proche. Malheureusement, il semble que ce retard sape les efforts des bailleurs de fonds pour payer les arriérés de l'ONCPB. Les exploitants agricoles étant (à nouveau) dans l'impossibilité de vendre leur récolte de café au comptant, leur confiance dans le café en tant qu'investissement est à nouveau ébranlée. En outre, en cette période critique, l'agriculteur ne dispose pas d'argent liquide pour acheter des engrais (pour le premier épandage).

Comme l'a mentionné la BICIC, les crédits de campagne de cette année ont été répartis entre le Crédit Lyonnais/SCB (45 milliards FCFA), la BICIC (40 milliards FCFA) et la CCEI (15 milliards FCFA). La SGBC, qui est traditionnellement la banque la plus active dans le secteur agricole, s'est fait remarquer par son absence. La BEAC a remarqué que la SGBC ne pouvait pas participer parce qu'elle avait atteint son plafond de crédit à la BEAC et probablement parce que la société-mère, la Société Générale, n'était pas disposée à lui prêter des fonds supplémentaires. Cependant, cette situation est transitoire étant donné que que la SGBC continue à financer 10 milliards de FCFA d'arriérés (impayés par le gouvernement) sur les exportations de café de l'année passée.

2.5. Financement à moyen terme

La BEAC a précisé qu'elle offrait des facilités de refinancement pour les crédits à moyen terme. Le taux d'intérêt appliqué est le même que celui des crédits à court terme à l'heure actuelle, mais il n'est fixé à ce niveau qu'une fois le crédit accordé. A part quelques exceptions, jusqu'à 50% des coûts liés à l'équipement industriel peuvent être refinancés à ces taux pour des prêts viables et bien étudiés. Il n'y a bien sûr aucune incitation à agir ainsi, étant donné qu'une banque gagne autant sur un crédit à court terme que sur un crédit à moyen terme, quoique ce dernier soit par nature plus risqué.

De l'avis de la BEAC, le programme de subvention générateur d'intérêts et visant à encourager l'investissement à moyen terme est adéquat. La BEAC a recommendé une très grande prudence dans la gestion de tels programmes, pour éviter des abus.

## ANNEXE G

## LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

BANQUES

BCCC: M. Muhammad Khan, Directeur Général Adjoint
M. Mustafa Boodhoo, Directeur Général des Opérations et Crédits
M. Thomas Amibang, Responsable des Crédits

BICIC: M. Arthur Kamssue, Directeur Adjoint des Crédits - Douala
M. Placide Tedom, Chef d'Agence - Bafoussam

Meridien Bank: Mme Gisèle Moulong, Directeur du Crédit

SCB/Crédit Lyonnais: M. Alain Raffiot, Chef d'Agence - Yaoundé

Crédit Agricole du Cameroun: M. Hubert Rauch, Administrateur Délégué

IMPORTATEURS

IBEX Cameroun SARL: Mme Rose Mbonde, Administrateur

CAMATREX: M. Alamayehu Aligaz, Directeur Général Adjoint

ADIR/Group One: M. Roger Epassy, Directeur Général - ADIR
M. Emmanuel Ndongo, Directeur Général - Group One

FERIDA: M. Bonaventure Mbida-Essama, Directeur Général

ADER Cameroun S.A.: M. Bernard LeBlanc, Directeur Général
M. Daniel Wolff, Directeur Administratif et Financier

DISTRIBUTEURS

NWCA: M. Ghogomu Tapisi, Directeur Général
M. John Ndi Akwar, Chef du Service d'Appui aux Exploitations Agricoles

UCCAO: M. Djieya Emmanuel, Directeur Adjoint des Opérations

UCAL: M. Tjek, Direction Commerciale
M. Ekoumelong, Comptable
M. Youmbi, Direction des Exportations

COOPROVINOUN: M. M. C. Issofa, Directeur

SOWEFCU: M. Ebako David, Chef de Service Adjoint des Finances
M. Joseph Ekosane Mbela, Président

AUTRES CONTACTS

Banque mondial: Mme Tamara Ames, Economiste

BEAC: Sordelet, Directeur National